



DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE

Marché du sexe et violences à Genève

Àgi Földhàzi, Milena Chimienti

avec la collaboration de Géraldine Bugnon, Laurence Favre et Emilie Rosenstein

Université de Genève
Département de sociologie
Laboratoire de recherche en sociologie
UNI MAIL, 40 bd du Pont d'Arve
CH - 1211 Genève 4

www.unige.ch/ses/socio

Mandant : Association Aspasia, Genève

Période : avril 2006 à octobre 2006

Citation conseillée : Àgi Földhàzi, Milena Chimienti avec la collaboration de Géraldine Bugnon, Laurence Favre et Emilie Rosenstein (2006). *Marché du sexe et violences à Genève*. Rapport de recherche Département de sociologie, Université de Genève.

Table des matières

Avant-propos	5
Introduction	6
Objectifs et questions de recherche	7
Quelques remarques méthodologiques	8
Plan du rapport	11
1. De la violence circonscrite à l'omniprésence de la violence	13
1.1 Violence genrée : femmes victimes et hommes agresseurs	14
1.2 Violence et marché du sexe	16
2. Violences dans le marché du sexe à Genève : auteur-e-s, formes et logiques	19
2.1. Violences dans le cadre du travail	27
2.2 Violences dans la vie privée	51
2.3. Violences - Synthèse	59
3. Ressources face aux violences	63
3.1 Ressources individuelles vis-à-vis des clients	63
3.2 Autres ressources individuelles face aux violences liées à l'activité	73
3.3 Ressources externes	76
3.4 Réactions et explications : attitudes face aux violences	82
3.5 Ressources -Synthèse	87
4. Conclusions	89
4.1. Un continuum de violence	89
4.2 Formes de réaction et protection contre la violence	91
4.3 Le droit comme instrument de protection ?	92
5. Recommandations	95
Bibliographie	105

Annexes	111
Annexe 1 – Aperçu des informatrices	111
Annexe 2 – Liste des campagnes consultées	114
Annexe 3 – Exemple de messages de prévention de la violence	116
Annexe 4 – Difficultés rencontrées et limites de l'étude	121
Annexe 5 – Pistes pour de futures recherches	123

Liste des tableaux et des encadrés

Tableau 1 - Nombre d'informatrices par milieu	9
Tableau 2 - Synthèse des violences par auteur-e et milieu	59
Encadré 1 - Les activités de la brigade des mœurs	77
Encadré 2 - Les activités du réseau institutionnel	78
Tableau 3 - Les ressources face aux violences par milieu	87
Encadré 3 - Situation précaire et recours à la justice	93
Tableau 4 - Recommandations	99

Avant-propos

Le marché du sexe concentre des enjeux particuliers liés à la santé publique, au flux migratoire, à la sexualité ou encore au statut de la femme dans le monde du travail. Ce n'est donc pas un hasard si parmi les premières initiatives lancées par le Fonds de prévention de la violence créé par le Conseil d'Etat genevois en novembre 2001, figure la présente recherche auprès des personnes prostituées. Nous saluons ici la perspicacité des responsables de ce fonds qui ont financé cette étude, ainsi bien entendu qu'Aspasie qui a amené à cette prise de conscience et nous a mandatées pour cette recherche.

Mener une étude dans un milieu réputé difficile d'accès et dans de brefs délais (entre avril et octobre 2006) requiert de pouvoir s'appuyer sur des personnes de confiance et connaissant le domaine. Nous avons eu la chance de bénéficier de l'expérience d'un atelier de recherche mené au département de sociologie de l'Université de Genève au cours duquel nous avons pu déjà acquérir une large connaissance du domaine. Cette étude a été menée par Àgi Földhàzi, Géraldine Bugnon, Laurence Favre et Emilie Rosenstein, sous la direction de Milena Chimienti.

L'étude a été rendue possible par la confiance des femmes qui ont accepté de partager leurs expériences. Ce travail a également bénéficié du soutien actif d'un groupe d'accompagnement qui a suivi ses diverses phases de développement (liste des participant-es du groupe dans l'annexe 1). Nous tenons à remercier l'équipe d'Aspasie pour leur soutien et patience.

Nos remerciements vont également aux collaboratrices du Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme, Muriel Golay et Maria Luiza Vasconcelos, pour leurs conseils en matière de campagne de prévention à l'adresse des migrantes, ainsi qu'à Marina Janssen, responsable de projets de prévention à l'Institut Suisse de Prévention d'Alcool, qui a contribué à l'élaboration des messages de prévention.

Genève, le 22 novembre 2006
Milena Chimienti et Àgi Földhàzi

Introduction

En 2003, le Bureau de l'égalité entre femmes et hommes a lancé la campagne « La violence est inacceptable », destinée de manière globale aux migrantes vivant à Genève. L'espace prostitutionnel se trouve à l'intersection de différents champs de tension tels que rapports sociaux de sexe, enjeux de sexualité et de santé publique, politiques de migration ainsi que de conditions de travail (féminin). Supposant que cette situation conduit à un risque de violence accru dans le marché du sexe et que les personnes y travaillant ont dès lors des besoins spécifiques, le fonds genevois de prévention de la violence a mandaté l'association Aspasie d'examiner les facteurs de vulnérabilité dans ce domaine. La présente étude vise à mieux connaître les violences subies par les femmes travaillant dans le marché du sexe dans le but d'adapter à ce contexte particulier la campagne de 2002.

Une première étape du projet menée par Judith Viranyi s'est intéressée aux femmes travaillant dans les salons de massage. Ces lieux étant à l'époque de la soumission du projet peu connus tant des associations de défense des personnes prostituées (notamment Aspasie) que des autorités de contrôle (notamment la brigade des mœurs). Durant la même période, Milena Chimienti a isolé d'importants éléments d'information lors de sa recherche sur le thème des risques et ressources de santé des femmes migrantes dans les salons de massage, les cabarets et les bars à champagne (Chimienti, Fonds national suisse de la recherche 2004 et 2005, à paraître). Cette étude récente porte sur les travailleuses et travailleurs du sexe à Genève et à Neuchâtel. Elle démontre que la recherche sur les violences aurait aussi intérêt à viser le milieu des cabarets et des bars à champagne. En effet, l'alcool et la précarité des permis de séjour des travailleuses du sexe y constituent des facteurs de risques supplémentaires. En comparaison, les risques seraient moins importants pour les femmes évoluant dans des salons de massage où ces dernières disposent de conditions de travail plus indépendantes. Les témoignages des médiatrices culturelles d'Aspasie ont également mis en évidence la vulnérabilité particulière des personnes travaillant dans la rue. La présente recherche se fonde en particulier sur les résultats de ces deux précédentes études.

Objectifs et questions de recherche

L'objectif du projet est de concevoir les outils de la campagne de prévention de violence en les adaptant aux différents milieux du marché du sexe à Genève (voie publique, salon, bar, cabaret). A cette fin, le mandat identifie les formes de violence propres aux quatre milieux du marché du sexe. Ce travail se base sur les témoignages des principales concernées. Il porte essentiellement sur la violence telle que perçue par les travailleuses du sexe, mais relève également les cas de violences banalisées par ces dernières.

Le présent rapport identifie les acteurs des violences : ses auteurs et les modes de défense des femmes travaillant dans les différents milieux du marché du sexe. De même, il traite des limites ou obstacles rencontrés et propose des mesures opérationnelles pour réagir et agir contre les violences.

Le développement de nouvelles modalités de prostitution durant les quinze dernières années a rendu les travailleuses et travailleurs du sexe moins visibles et plus vulnérables (Sardi et Froidevaux, 2003; Glardon 2004). Ce changement du contexte et des modes de consommation du sexe soulève plusieurs questions :

- à quelles violences sont exposées les personnes travaillant dans divers contextes de l'industrie du sexe ?
- quelles stratégies de prévention utilisent-elles ?
- quelles nouvelles stratégies de prévention peut-on envisager de mettre en oeuvre ?
- les personnes prostituées subissent-elles des violences spécifiques du fait que le rapport sexuel consenti est tarifé ?
- dans quelle mesure les violences subies par les personnes travaillant dans le marché du sexe sont-elles assimilables à la violence à l'encontre des femmes en général ?
- quel est le rôle des identités de genre dans le rapport que femmes et transgenres¹ prostitué-e-s entretiennent à la violence ?

Les premiers éléments du travail, ainsi que la très bonne connaissance du terrain dont disposent les intervenants d'Aspasie, ont permis de reprendre la

¹ Ce terme désigne les individus qui se revendiquent d'un genre différent de celui dont ils se sont vus attribué socialement à la naissance.

recherche de Judith Viranyi avec des éléments significatifs. Le travail de recherche s'appuie sur les hypothèses suivantes :

- les personnes pratiquant une activité prostitutionnelle ont, individuellement, plus ou moins de ressources de prévention et de défense contre les violences.
- l'existence de ressources de prévention et le degré de vulnérabilité face aux violences dépendent, notamment, du contexte de travail, de l'ancienneté dans le métier, du niveau d'éducation, du statut légal et du degré de désaffiliation sociale (processus qui amène petit à petit les individus en marge de la société) (Chimienti, à paraître).

Quelques remarques méthodologiques

Terrain d'étude. La prostitution étant licite en Suisse si elle est exercée à titre indépendante (soit non salariée), notre terrain d'étude est composé tant de la prostitution officielle que de la prostitution non officielle. Dans le premier cas il s'agit de personnes bénéficiant du statut d'indépendante et par conséquent d'un permis d'établissement donnant accès au travail non salarié tandis que dans le second cas les personnes sont des employées s'adonnant à la prostitution parallèlement à leur activité salariée. Ces dernières sont au bénéfice d'un permis de séjour à durée limitée ne donnant pas accès au statut d'indépendante. Or, les lieux² du marché du sexe délimitent les zones officielles et non officielles de la prostitution. Dans une minorité de cas il peut encore s'agir de personnes sans autorisation de séjour qui, quel que soit le lieu où elles exercent, pratiquent la sexualité tarifée de manière non officielle en raison de leur situation de séjour irrégulière. Parce que nous supposons qu'en fonction de sa licéité, les risques de violence de l'exercice de la prostitution diffèrent, nous nous sommes intéressées à étudier quatre lieux de la prostitution : la voie publique et les salons de massage caractérisent la prostitution officielle tandis que les bars à champagne et cabaret la prostitution non officielle. Cette catégorisation comprend donc

² Par lieu, nous entendons « un lieu physique qui a été socialement défini. Défini par les usages attendus, par les attentes partagées sur le genre de personnes qui viendront prendre part à ces activités, et par les arrangements financiers qui sous-tendent tout cela. Et défini surtout par un environnement social plus vaste, qui en même temps fournit des opportunités et assigne des limites à ce qui peut se passer » (Becker, 2000 ; cité dans Brochier 2005 :82).

tant un caractère juridique qu'analytique afin de nous faciliter l'étude des différents cas de figure.

Méthode. Dans un premier temps, nous souhaitions compléter les entretiens en profondeur prévus dans le projet initial par six focus groups (FG) réunissant des situations de travail différenciées. Cette méthode a été choisie parce qu'elle permet de récolter des informations dans un délai restreint, d'obtenir un consensus et de mettre en évidence les différences. Cette démarche se prête bien à l'exploration des pratiques, à la préparation des interventions et à l'évaluation des nouveaux matériaux d'information (Morgan et al. 1998).

Cependant, nous avons rencontré des difficultés dans notre mobilisation des personnes pour un entretien en groupe : sur les six *focus groups* prévus, seuls deux ont pu être menés (danseuses de cabaret et transgenres).

Dès lors, nous avons effectué des entretiens individuels auprès des femmes travaillant sur la voie publique, dans les salons et dans les bars à champagne. De manière détaillée, les entretiens suivants – individuels ou collectifs – ont été réalisés avec 36 personnes (cf. tableau 1).

Tableau 1 - Nombre d'informatrices par milieu

Contexte	Nombre de femmes rencontrées	
	De manière individuelle	En groupe
Rue hispanophone	5 personnes	2 personnes
Rue thaï	-	2 personnes
Salon francophone	3 personnes	5 personnes
Salon thaï	1 personne	-
Cabaret russophone	-	7 personnes
Bar francophone	6 personnes	-
Transgenres	-	5 personnes
Total	36 personnes	

Recrutement et description des informatrices. Les participantes ont été sélectionnées selon leur lieu de travail (rue, salon, bar à champagne ou cabaret). Dans certains cas, le mélange entre deux milieux a été admis puisqu'il reflète une réalité des travailleuses du sexe (p.ex. rue et salon pour

les transgenres). Un deuxième critère était d'analyser la barrière linguistique, nous avons donc recruté des personnes allophones et d'autres francophones. Parmi les allophones, une certaine homogénéité linguistique a été recherchée. Nous avons rencontré des informatrices francophones, russophones, hispanophones, lusophones et thaï. Le recrutement des participantes se basait également sur la durée de l'activité, comprenant un minimum de six mois d'expérience de travail en Suisse, particulièrement à Genève³.

Le cas des personnes prostituées toxicodépendantes n'est pas examiné dans le présent rapport, considérant que cette population particulière cumule des facteurs de fragilisation. Toutefois, des recherches récentes montrent la diversité des expériences au sein de ce groupe (Epele 2001 ; Guggenbühl et Berger 2001).

Les médiatrices d'Aspasie ont collaboré avec l'équipe de recherche au recrutement des informatrices et dans certains cas à la traduction des messages de prévention que nous voulions tester (en russe et en thaï). Nous avons également été soutenues par l'équipe d'Aspasie qui nous a mis en contact durant ses heures de permanence avec des femmes travaillant en studio ou exerçant dans la rue. Dans le cas des salons, nous avons aussi obtenu des entretiens en contactant les personnes concernées via leurs annonces dans les journaux.

Les participantes à l'étude ont reçu une compensation de 50 frs. D'autres informations sur notre démarche et la méthode (profils des informatrices, guide d'entretien ou encore déroulement des entretiens) figurent en annexe.

Notre matériel complète ainsi les entretiens effectués en 2005 avec des masseuses de salon. Les entretiens exploratoires menés par Judith Viranyi auprès des expertes (liste en annexe 1), nous ont fourni des pistes de réflexion supplémentaires. Nous avons également bénéficié de discussions informelles avec les médiatrices d'Aspasie lesquelles ont partagé leur expérience, contribuant ainsi à l'élaboration de l'étude et de la campagne.

Analyse. Les entretiens ont été retranscrits dans leur intégralité. Les témoignages en langue étrangère ont été traduits, et chaque entretien a été complété par des notes indiquant nos impressions générales et observations. Chaque entretien a reçu un code afin d'assurer l'anonymat des personnes. Ce

³ Nous avons été amenées à trois reprises à conduire des entretiens avec des femmes ayant une expérience plus courte: une travaillant dans un salon, une autre dans un bar, et d'autres débutant comme danseuses de cabaret.

code indique le type de lieu où travaille l'informatrice, l'ordre chronologique de l'entretien et l'origine géographique (par exemple bar_2_afrique). La liste des informatrices, comprenant leur profil socio-professionnel, figure en annexe (cf annexe 1).

Nous avons utilisé une méthode d'analyse qualitative, le but étant de dégager les ressemblances et différences relatives à chaque thème abordé. La partie empirique de ce rapport accorde une place importante aux entretiens. Nous souhaitons ainsi présenter les perceptions de violence et les tactiques d'autodéfense au plus près des mots de nos informatrices.

La triangulation des différentes sources d'information (littérature, entretiens avec des informatrices, entretiens informels avec les médiatrices, observation participante et données) nous permet d'appréhender l'objet de l'étude dans sa globalité.

Difficultés. L'obstacle principal était le manque d'intérêt ou l'incompréhension des femmes concernées. Une deuxième difficulté a trait à la nature même du marché du sexe: tout entretien se déroulant sur un lieu de travail (salon et bar) gêne potentiellement l'activité lucrative des personnes sollicitées. Ces dernières n'accordaient dès lors qu'une durée limitée à notre enquête. Un troisième handicap résultait du calendrier de la recherche. Le travail de terrain s'est déroulé pendant l'été, saison creuse facilitant à priori la disponibilité des informatrices. Cependant, l'été est aussi la période des vacances pour les travailleuses de sexe et nous avons plus de difficultés à réunir le nombre souhaité d'entretiens.

Plan du rapport

Le présent rapport se compose de cinq parties. Le premier chapitre passe en revue l'état de la littérature concernant le concept de la violence, plus particulièrement celui de la violence genrée ainsi que des études consacrées à la violence dans le domaine du marché du sexe. Le deuxième chapitre présente les différents contextes dans lesquels des personnes proposent des rapports sexuels tarifés, ainsi que les formes de violences décrites par nos informatrices. Le troisième chapitre étudie les ressources que ces femmes ont développé pour faire face aux violences diverses.

Le quatrième chapitre examine les liens entre la violence à l'encontre des travailleuses du sexe et les théories sur la violence en général. Nous proposons également une réflexion sur les limites du droit comme instrument de protection dans un environnement caractérisé par la précarité.

Finalement, le rapport recommande des mesures visant l'amélioration des conditions de travail et de vie des personnes proposant des rapports tarifés, ainsi que des modalités pour la campagne future.

1. De la violence circonscrite à l'omniprésence de la violence

Le thème de la violence a été pensé et étudié différemment dans le temps. Pensée d'abord comme circonscrite, puis considérée comme diffuse, la définition de la violence s'est élargie.

Dans sa compréhension actuelle, la violence engendre la violence. Ainsi, nous pouvons parler de spirales, d'effets miroirs, ou encore, de continuum de la violence. La violence structurelle (violence de pauvreté, faim, exclusion sociale et humiliation) se traduit inévitablement en violences intime et domestique. La violence ne doit pas être comprise en termes uniquement physiques – force, attaque, ou douleur. Elle implique également des attaques contre la personnalité, la dignité et le sens de valeur que la victime a d'elle-même. Ses dimensions sociales et culturelles donnent à la violence sa force et sa signification.

La violence défie une catégorisation facile. La violence s'articule autour d'une dichotomie – explicite ou implicite – entre légitime/illégitime, visible/invisible, nécessaire/inutile, insensée/gratuite ou extrêmement rationnelle/stratégique. Des actes permmissibles s'opposent aux actes défendus, ainsi, la violence « légitime » d'un Etat est distinguée de la violence indisciplinée et illicite d'une foule agitée.

Parlant de violence, on pense aux guerres, aux génocides, à la violence coloniale, à la violence révolutionnaire. Les « violences en temps de paix » concernent le désespoir économique, le racisme ou l'ostracisme de classe. L'étude des violences produites dans les structures et mentalités de la vie quotidienne attire notre attention vers les pathologies de l'inégalité de classe, race et de genre.

Aucune violence n'existe *sui generis*, il s'agit plutôt d'un continuum de la violence, se composant d'une multitude « de petites guerres et génocides invisibles » (Scheper-Hughes, 1996) conduites dans des espaces normatifs tels que écoles publiques, cliniques, salles d'urgences, salles de tribunal, bureaux d'état civil, prisons, centres de détention, etc. Ce continuum reflète la capacité des acteurs sociaux à réduire les personnes vulnérables à des êtres dispensables et d'assumer l'autorisation – voire même le devoir – de contrôler ou d'éliminer ces dernières. La violence comprend toute forme de « processus de contrôle », qui touche à des libertés humaines individuelles ou collectives (Scheper-Hughes, Bourgois 2004).

Dans cette perspective, « l'objet visé par la sociologie n'est pas la violence, qui en tant que fait n'a pas de pertinence sociologique. Elle n'en acquiert qu'en référence à un contexte social qui lui donne sens. Ainsi, on ne saurait traiter de la même manière la violence du dominant et du dominé, sous peine d'amalgamer des phénomènes sociologiquement différents. L'objet sociologique pertinent est donc la relation sociale sous-jacente à la violence » (De Puy, Gillioz, Ducret 2002 : 59).

1.1 Violence genrée : femmes victimes et hommes agresseurs

Notre recherche se place dans une perspective genrée, examinant les parallèles avec la violence à l'égard des femmes en général dans la mesure où les femmes sont largement majoritaires comme prestataires de services dans l'industrie du sexe.

De même, il est à noter que parlant de violence, dans la plupart des cas, nous parlons d'une violence perpétuée par des hommes, donc d'une violence genrée (Dixon 2006). Le phénomène de la violence envers les femmes n'a été problématisé comme « sociopolitique » que récemment. Pendant longtemps les formes de violence spécifiques qui affectaient des femmes étaient considérées comme individuelles, sans liens entre elles. Depuis, le concept de la violence à l'égard des femmes a évolué et s'est développé, assimilant le viol, l'agression sexuelle, le harcèlement sexuel, l'exploitation sexuelle des femmes, la traite des femmes ou la violence domestique. Ces différentes formes d'agression sont considérées dorénavant comme conséquences d'un statut subordonné des femmes et de discriminations à leur égard dans nos sociétés. Dans cette perspective, c'est l'existence des rapports d'inégalité ou de domination entre les sexes, qui "autoriserait" les hommes à frapper des femmes. (De Puy, Gillioz, Ducret 2002).

Des recherches, qui pour la plupart se focalisent sur la vie privée des femmes, ont mise en évidence également des normes et des structures inhérents à nos sociétés qui légitiment (explicitement ou implicitement) les agressions à l'égard des femmes. L'attention spécifique portée à la violence envers les femmes se voit justifiée par les caractéristiques particulières de ce phénomène. Par exemple, des hommes seraient plus probablement attaqués par un inconnu ou une connaissance, tandis que les femmes seraient plus probablement agressées par un membre de leur famille ou un conjoint (Ellsberg, Heise, 2005).

Les femmes ont en effet plus de probabilité de subir des violences de la part d'hommes avec qui elles sont émotionnellement liées et dont, souvent, elles dépendent financièrement (Killias et al. 2005). Plus récemment, les violences d'ordre psychique, comme le harcèlement, ont également été incluses dans la liste des formes examinées.

Nous utiliserons pour la recherche la définition adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, et acceptée par l'OMS. La Déclaration sur l'élimination de la violence à l'encontre des femmes (1993) donne la définition suivante de la violence à l'égard des femmes : « tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée ».

Cette définition « englobe, entre autres, la violence physique, sexuelle et psychologique exercée au sein de la famille et au sein de la collectivité, y compris les coups, les sévices sexuels infligés aux enfants de sexe féminin, les violences liées à la dot, le viol conjugal, les mutilations génitales et autres pratiques traditionnelles préjudiciables à la femme, la violence non conjugale, la violence liée à l'exploitation, le harcèlement sexuel et l'intimidation au travail, dans les établissements d'enseignement et ailleurs, le proxénétisme, la prostitution forcée et la violence perpétrée ou tolérée par l'État. » (Fact-sheet OMS; « la violence à l'égard des femmes » 2000).

En 2000, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans son rapport sur la violence envers les femmes, la qualifie pour la première fois de problème de santé publique. La violence – particulièrement celle qui affecte les femmes – fait partie des priorités de l'OMS. L'Organisation finance actuellement une étude comparative multipays, en coordination avec le CHANGE (Center for Health and Gender Equity), dont les premiers résultats et les recommandations, notamment méthodologiques sont accessibles (Ellsberg et Heise, 2005).

Une autre enquête internationale comparative, IVAWS, International Violence Against Women Survey (Killias et al., 2005) étudie la violence à l'encontre des femmes dans les sphères privée et publique. Les premiers résultats indiquent que les violences n'affectent pas exclusivement les femmes dans la sphère privée, et que les caractéristiques des auteurs de violence sont plus significatives que celles de la victime ou du comportement de cette dernière.

En Suisse, dès 2002, la violence interpersonnelle est nommée en tant que problème global de santé publique. La Société suisse de santé publique (SSSP) fixe parmi ses objectifs une « diminution d'au moins 25% de l'incidence des actes de violences domestique, sexuelle et organisée, leurs conséquences sur la santé et la mortalité qui en découlent » dans le document « Buts pour la santé en Suisse ».

Néanmoins relativement peu de recherches ont été conduites sur ce thème en Suisse. En 1982, l'étude « Violence contre les femmes en Suisse » de la Commission fédérale pour les questions fédérales introduit le sujet et un Programme National de Recherche (PNR 35 – 1993) plus général a permis de récolter des informations précieuses sur la réalité suisse.

Le FNRS finance diverses études, notamment une étude des foyers des femmes battues (Gloor, Meier, Verwey 1995) ainsi qu'un examen quantitatif et qualitatif de la violence vécue par des femmes en couple (Gillioz, De Puy, Ducret 1997). Plus tard, le programme nr. 40 (« Violence quotidienne et crime organisé») a donné lieu à plusieurs études correspondantes (Killias et al. 2005).

Les conclusions de ces recherches ont notamment mis en évidence le lien qui existe entre violences physiques et rapports de dépendance dans les couples: les rapports de pouvoir au sein du couple, dont l'accès des femmes aux ressources financières et/ou le contrôle de la vie sociale des femmes par leur conjoint, concourent directement aux rapports de violences subies par les femmes. Ces dernières années, la croissance du nombre d'études témoigne de l'importance de ce thème. Les liens dynamiques de la violence envers les femmes dans la sphère privée et publique sont progressivement mis en évidence.

1.2 Violence et marché du sexe

Le travail du sexe a ceci de particulier, dans le contexte des violences à l'égard des femmes, qu'il est majoritairement exercé par des femmes. Celles-ci sont dans ce sens non seulement des victimes potentielles dans leur sphère privée, mais – en raison de leurs conditions de travail et des stigmates qui s'y attachent – également dans la sphère professionnelle.

Depuis l'émergence des études féministes, l'analyse de la prostitution en terme de rapports sociaux de sexe se divise en deux courants majeurs : dénonciation de l'ultime forme d'exploitation que subissent les femmes de la part des hommes (Barry, 1979) ou mise en avant de l'autonomie

potentielle des prostituées (Pheterson 2001). L'attitude adoptée à l'égard des personnes prostituées est influencée par le courant dans lequel les théories se fondent. Nous nous intéressons ici surtout au deuxième courant et à son analyse du processus d'exclusion du marché du travail dit légitime. L'entrée dans la prostitution est notamment considérée comme une alternative à la sortie de la société salariale, donc comme une conséquence du processus de désaffiliation (Castel, 1995).

Dans le contexte international, une recherche sur les violences (Cler-Cunningham et Christenson 2001) qui affectent les travailleuses du sexe de Vancouver (la prostitution est légale au Canada mais ni le fait de racoler, ni celui de vivre des revenus de la prostitution), conduite auprès de 183 personnes, constate que plus de 80 % d'entre elles étaient agressées plus d'une fois dans le courant de l'année (harcèlement, vol et tentative de meurtre confondus). Cependant, la plupart des femmes violentées n'ont pas porté plainte auprès de la police. Les plaintes déposées n'ont pas donné lieu à des condamnations dans plus de 90% des cas.

En Europe, le *Rapport européen inachevé sur les violences faites aux femmes dans les activités et métiers liés à la sexualité masculine* (Welzer-Lang, Chaker, 2002) est l'un des rares travaux centré sur les personnes prostituées, qui souligne la diversité des activités et ainsi le degré divers d'exposition aux violences.

Une enquête internationale financée par DAPHNE, et conduite en collaboration par cinq ONGs du terrain (France, Autriche, Espagne, Italie), a présenté ses résultats dans une publication de Cabiria, *Femmes et migrations en Europe. Stratégies et empowerment* (2004). Ce travail insiste sur la distinction entre "migration" et « traite des femmes ». La recherche a donné lieu à une campagne d'information et d'empowerment auprès de la population concernée.

Ces travaux sont essentiellement axés sur la problématique de santé, en lien avec le VIH. Toutefois, l'étude DAPHNE (Guillemaut 2004) souligne des formes multiples que recouvre la violence auprès des travailleuses du sexe migrantes⁴ : tant politique (par exemple : répression étatique), économique (par exemple : exploitation professionnelle), que physique (par exemple : agressions physiques ou sexuelles) et psychique (par exemple : insulte, humiliation).

4 Modèle inspiré des travaux de Philippe Bourgeois (2002).

En Suisse, en dehors des (rares) travaux traitant du contexte de la prostitution (cf. état de littérature dans Chimienti, à paraître), deux recherches soulignent les problèmes liés au cadre de travail dans les différents milieux de la prostitution ainsi qu'au contexte législatif des différents cantons. Chimienti (à paraître) examine les conditions de vie et de travail de travailleuses migrantes dans les bars à champagne, cabarets et salons de massage des cantons de Genève et de Neuchâtel et leurs effets sur les comportements de santé. L'étude de Dahinden et Stants (2006) compare la situation des danseuses de cabarets dans différents cantons suisses, afin notamment de comprendre l'effet du permis de séjour.

Au moment de notre étude, une recherche bâloise, ayant une perspective similaire à la nôtre, est en préparation. LeBreton et Büschi s'intéressent aux formes de violence envers les travailleurs et travailleuses du sexe migrant-e-s, ainsi qu'aux ressources et stratégies d'action que ces dernier-e-s ont pu développer.

2. Violences dans le marché du sexe à Genève : auteur-e-s, formes et logiques

L'exercice de la prostitution est licite en Suisse. Elle est considérée comme une activité lucrative privée et relève du principe de la liberté économique. Plus précisément, l'exercice de la prostitution est licite s'il est effectué de manière indépendante, soit non salariée. Seules les citoyen-ne-s suisses, les migrantes au bénéfice d'un permis d'établissement (permis C) et, depuis l'entrée en vigueur des bilatérales en 2004, les détentrices d'un permis de séjour particulier et d'un passeport européen peuvent se déclarer⁵.

L'article 199 du Code pénal définit et punit l'exercice illicite de la prostitution. Il stipule qu'une personne qui enfreint les dispositions cantonales réglementant les lieux, heures et modes d'exercice de la prostitution est punissable des arrêts ou de l'amende. La loi fédérale établit ainsi une norme-cadre qui oriente l'action des cantons. Ceux-ci ne peuvent pas interdire la prostitution, mais seulement la limiter (Sardi et Froidevaux 2003 ; Chimienti, à paraître).

En introduisant en 1994 un règlement sur la prostitution, Genève a fait œuvre de pionnier. La pratique genevoise considère les rapports tarifés comme du « travail du sexe » et réglemente ce domaine. Le canton tient un fichier des personnes prostituées et toute personne pratiquant cette activité est tenue de s'annoncer à la brigade des mœurs. Cependant, beaucoup de femmes préfèrent de ne pas se faire encarter pour éviter d'être associées à ce statut stigmatisé.

Or, les lieux du marché du sexe présentent des différences importantes influencées par des facteurs comme la licéité de la prostitution ou le statut des personnes l'exerçant (indépendante, salariée, pourvue d'un permis de séjour précaire ou disposant d'une situation stable). Ces différences permettent de comprendre les formes variées que la violence y incarne.

⁵ Ainsi, les étudiantes disposant d'un permis B ne sont pas autorisées à exercer, de même que – pour l'heure – les ressortissantes des pays ayant récemment rejoint l'Union Européenne.

Voie publique

Les personnes prostituées exerçant dans la rue doivent disposer d'un statut d'indépendante. Généralement, elles rencontrent leurs clients dans la rue ou dans des établissements publics mais effectuent généralement « la passe » dans des endroits qu'elles louent – ou plus souvent, sous-louent⁶. Récemment, on note dans ce milieu une augmentation des femmes venues d'autres cantons suisses ou de pays de l'Europe des quinze.

La frontière entre voie publique et salon de massage s'estompe avec le phénomène des *sex-centers*. Dans ces nouveaux lieux de prostitution, les femmes indépendantes acceptent un « contrat de prestation » avec la direction de l'établissement et risquent ainsi de ne plus être en mesure d'organiser leur activité librement. En effet, les horaires, prestations et prix sont en grande partie déterminés par les pourvoyeurs de ce type d'espace de travail (Aspasie 2005).

Salon de massage

Les salons de massage sont également des lieux de prostitution officielle pour les personnes pouvant prétendre à un statut d'indépendante. Le terme salon de massage recouvre une réalité multiple : personne travaillant seule (nous parlerons dans ce cas de studio) ou à plusieurs dans un même local (nous parlerons dans ce cas de salon). Ces lieux relèvent de la sphère privée et n'ont dès lors pas besoin de patente particulière pour ouvrir.

Le contact avec la clientèle s'effectue habituellement par voie d'annonces dans les journaux ou via Internet. L'offre de service peut aussi se passer dans la rue ou dans un établissement public (Viranyi, 2005). L'augmentation de l'activité prostitutionnelle dans les salons « semble suivre une évolution qui répond tant au choix d'une clientèle plus désireuse d'anonymat qu'à une opinion publique qui accepte plus facilement la dissimulation de l'exercice d'une activité considérée généralement comme plus dérangeante lorsqu'elle est plus visible » (Sardi et Froidevaux 2004 : 186). Parallèlement, les moyens de télécommunications actuels (téléphones portables et Internet) rendent les femmes plus mobiles et facilitent ainsi la sollicitation des clients par des moyens variés.

⁶ Nous n'avons pas mené d'entretiens avec des travailleuses du sexe exerçant en voiture.

Bar à champagne

Les bars genevois sont considérés comme des lieux publics. La prostitution et l'incitation à la consommation d'alcool n'y sont pas autorisées. Lors d'un contrôle de la police des mœurs, les employées sont enregistrées comme hôtesse. Cette activité est tolérée alors qu'aucune autorisation ne le permet formellement. Ce paradoxe illustre le fait que seul le statut de séjour des employées – et pas la nature de leur travail – préoccupe les organes de contrôle. L'employeur court plus le risque de se voir sanctionné pour emploi illégal plutôt que pour encouragement à la prostitution.

Les employées doivent être au bénéfice d'un contrat de travail stipulant notamment les conditions salariales, l'activité et les horaires. Dans la pratique, ce n'est presque jamais le cas. L'informalité caractérise ce milieu, tant sur le plan législatif que dans les conditions réelles de travail.

Les hôtesse reçoivent un gain journalier et un pourcentage sur les boissons consommées par elles et leurs clients. Dans ce milieu, comme dans celui des cabarets, les employées sont contraintes à boire : leurs consommations et celles de leurs clients sont en effet la condition *sine qua non* de tout contact avec ces derniers. La sexualité tarifée à l'intérieur des bars demeure particulière. Discrète et accompagnée d'autres activités, la fréquence des passes est moins rapide que dans les lieux reconnus de la prostitution (Chimienti, à paraître).

Cabaret

Les cabarets emploient des danseuses salariées pour effectuer des spectacles de strip-tease. L'incitation à la consommation de l'alcool et l'activité prostitutionnelle y sont officiellement interdites. La directive fédérale stipulant « qu'aucune autorisation pour danseuse de cabaret ne sera accordée aux établissements offrant des chambres séparées, clubs privés et salons de massage ; ou aux locaux qui proposent des représentations devant le client, au bar ou sur les tables » et sensée limiter la prostitution clandestine des danseuses, n'est pas appliquée dans le canton de Genève.

Le permis L, dont bénéficient les danseuses de cabaret ressortissantes de l'UE ou de l'AELE, est lié à un contrat de travail et n'est valable qu'un mois. Permis et contrat sont renouvelables mensuellement jusqu'à huit mois maximum par année. Ce permis provisoire ne permet en aucun cas un établissement en Suisse. Il n'autorise pas le regroupement familial et ne

donne pas le droit de travailler dans un autre secteur d'activité. L'activité de danseuse doit être exercée à plein temps⁷. (Chimienti, à paraître).

Les bases légales régissant l'emploi de danseuses avec permis L relèvent de l'ordonnance fédérale limitant le nombre d'étrangers en Suisse (OLE). Cette dernière fixe les contingents de danseuses étrangères par canton. Mais la marge de manœuvre des cantons reste importante concernant la gestion des établissements et l'emploi des danseuses, la majeure partie des décisions concernant les permis L relevant de la seule compétence cantonale (le nombre de danseuses par établissement, le salaire minimum, les contrôles et sanctions). Actuellement, quelque 200 permis sont délivrés par mois à Genève selon des chiffres communiqués par Aspasia. (Pour une comparaison des pratiques en Suisse, cf. Dahinden et Stants 2006).

Situation précaire : statut de séjour et niveau économique

Dans les quatre contextes étudiés, une situation de séjour provisoire ou irrégulière s'avère être un facteur particulièrement fragilisant pour les travailleuses du sexe migrantes. Onze de nos informatrices étaient dans une telle situation (cf. annexe 1) disposant de statuts de séjour provisoire (permis L, touriste, sans permis) et dix autres bénéficiaient d'un permis B⁸. Le statut précaire diminue considérablement la marge de manœuvre face aux différentes formes de violence précitées et renforce l'impression des femmes qu'elles ne peuvent pas s'adresser à la police.

« ...les personnes illégales ne peuvent pas avoir une opinion, n'ont pas la possibilité de choisir. Moi aussi quand j'étais illégale je devais faire ça [obéir à la patronne]. Mais à partir du moment que j'ai mes documents, je fais ce que je veux. Si la patronne me dit « tu vas faire ça » je ne suis pas obligée. Je n'accepte pas, je ne me laisse pas faire. Même si elle est exigeante, je dis : « ou c'est comme ça, ou je m'en vais. Mais les personnes sans papiers n'ont pas d'autres options, elles doivent accepter, ou si elles n'acceptent pas, s'en aller. (...) Et si tu n'as pas où aller, tu es obligée d'accepter. » (FG_trans_C_Amérique latine).

⁷ Une étude récente (Dahinden et Stants 2006) a conclu que le permis L protège davantage qu'il ne détériore la situation des danseuses.

⁸ Seulement douze disposaient d'une situation de séjour stable (un permis d'établissement C ou suisses). Pour trois personnes la situation de séjour n'a pu être identifiée.

De même, certaines migrantes ont dû s'endetter pour effectuer le voyage vers l'Europe et ont passé une première période à rembourser leurs dettes :

« Quand je suis venue, j'ai accepté une dette, d'une valeur X très haute, dieu merci j'ai réussi à payer» (FG_trans_E_Amérique latine).

Evoquant un trajet migratoire difficile, quelques informatrices relatent des cas de séquestration (ayant eu lieu hors de Genève) qui pour une minorité⁹ ont été vécus personnellement :

« [La pression psychologique des patrons consiste à] prendre 50%, à laisser la personne enfermée et à l'obliger à travailler sans pouvoir sortir...une pression extrêmement forte. » (FG_trans_B_Amérique latine).

« [A Lausanne] il y a eu des personnes qui amenaient des gens du Brésil, les enfermaient dans une chambre, leur demandaient 15000 ou 20000 euros et ne laissaient la personne s'en aller que quand elle avait tout payé. Ils obligeaient à faire des clients, il y avait une taxe...Quand la personne avait tout l'argent, on la libérait. Donc elle était obligée de rester enfermée, elle ne sortait que quand elle payait. Il paraît que certaines de ces personnes ont été en prison. Mais pas toutes...ça existe encore sûrement. » (FG_trans_C_Amérique latine).

« Quand je suis arrivée en Suisse, on voulait m'exploiter. On m'exploitait, on m'exploitait...On me faisait coucher à 4h du matin, on me faisait lever à 8h. Jusqu'à ce que je dise non, je m'en vais, je ne peux pas vivre comme ça. » (rue_5_Amérique latine).

Certaines sont venues attirées par de fausses promesses (comme par exemple un poste de travail dans la restauration) et ont débuté le travail du sexe suite à une déception.

« Moi je n'avais pas de papier, je suis venue ici pour voir ma soeur qui est à Zurich, j'ai travaillé onze mois là-

⁹ Quatre femmes ont abordé ce sujet lors des entretiens, mais il est toutefois possible que d'autres cas existent au sein de notre échantillon.

bas, elle a rien payé. Moi je lui ai dit « Je veux partir. » (...) J'ai dit que je voulais partir alors je suis venue là, je connaissais une copine, j'habitais avec les réfugiés (...) et une copine m'a dit « Tu viens à Payerne, tu viens travailler. » [dans un salon]. J'ai travaillé trois mois, la patronne elle m'a adoré, jusqu'à maintenant. Je suis partie, j'ai connu mon mari là-bas. » (salon_4_Amérique latine).

Ces éléments (dettes, séquestration, fausses promesses) nous rappellent certains aspects de la définition du trafic voir même de la traite des femmes. Ces filières de prostitution « peuvent être qualifiées de formes opportunistes de trafic de femmes, en ce sens qu'elles ne dépendent pas de projets criminels structurés, basés sur la contrainte et inscrits dans la durée, mais qu'elles résultent d'activités illégales destinées d'une part, à répondre aux besoins du marché local de la prostitution et, d'autre part, à rentabiliser l'exercice de la prostitution mené la plupart du temps de manière volontaire (tourisme sexuel) » (Sardi et Froidevaux 2003 :8). Les cas énoncés représentent des situations de vulnérabilité et de violence extrêmes. Cependant les informatrices concernées ne se sont pas définies comme des victimes.

Un statut de séjour irrégulier a pour autre effet de criminaliser dans certains cas les personnes dans cette situation (Wolffers 2001). Les personnes interviewées hésitent pour ces raisons à recourir au système légal et craignent la police :

« Dans mon cas, pour quelqu'un qui n'a pas de papiers, des fois tu passes par des choses dans la rue, de la violence, et personne n'appelle la police par peur...que la police dise : « Ah, toutes les deux vous n'avez pas de papiers. Alors toi tu retournes dans ton pays, et toi dans le tien ! » Et ça arrive souvent. Il y a déjà eu le cas d'une amie à moi, (...) elle a eu une histoire avec un Africain, une agression. Elle a appelé la police, et c'est elle qui a été expulsée, lui il est resté. Et ça je crois que c'est le plus grand problème. C'est [de la violence] psychologique aussi, la peur d'être expulsée» (FG_trans_E_Amérique latine).

Certaines travailleuses du sexe, sans papiers, sont cachées par leurs collègues à l'arrivée de la police. Ainsi, dans nombre d'établissements, les dispositifs de caméras de surveillance serviraient autant à détecter les policiers que les clients agressifs. Ces informations corroborent l'hypothèse

selon laquelle la prostitution de salons serait plus propice au développement d'une prostitution illégale (Sardi et Froidevaux 2003).

Dans les bars, les femmes en situation irrégulière qui n'auraient pas le temps de quitter les lieux avant le contrôle policier, tenteraient alors de se fondre dans la clientèle.

« Les filles qui n'ont pas de papier (...) en général, si elles croient qu'il y a la police, elles partent [par la] sortie de secours. Ou bien elles s'habillent tout de suite et elles font comme si c'était des clientes. » (bar_4_afrique).

Hormis la question du séjour précaire, nos informatrices courent des risques de violence en raison des difficultés économiques qu'elles rencontrent. Si le marché du sexe a toujours été un milieu où les gains sont imprévisibles et fluctuants, l'augmentation du nombre de travailleuses du sexe et des types de services (pour n'en citer que quelques-uns en dehors de ceux étudiés dans cette recherche : escorting, sexe center ou encore téléphone rose) tend à susciter une offre plus importante que la demande. Il s'en suit une baisse du chiffre d'affaires qui serait liée à une crise généralisée touchant les lieux de la sexualité tarifée. Cette difficulté économique crée une forme diffuse de pression qui est perçue comme une violence supplémentaire de la part des femmes interrogées sans qu'on puisse désigner un auteur en particulier.

« [Le plus grand problème] c'est de ne pas avoir de client. Ça c'est un gros problème : il n'y a pas de client, il y a plus de femmes que de clients. » (FG_salon_amérique latine).

« Dans ce travail, t'es un esclave. Si tu ne l'es pas, tu le deviens, parce que par exemple si tu te fais un horaire de travail, mais avec cet horaire, tu ne gagnes pas ce dont tu as besoin, alors tu dois faire plus d'heures pour gagner ce dont tu as besoin économiquement. » (rue_7_amérique latine).

Une collaboratrice d'Aspasie note qu'il est émotionnellement difficile de gérer le fait d'être dans le besoin puis de recevoir subitement une forte somme d'argent. Day (1994) dans son travail concernant le rapport de certaines prostituées londonniennes à l'argent indique également le fossé qui

semble séparer deux tactiques concurrentes : le désir de dépenser aujourd'hui et celui d'économiser en prévision de l'avenir¹⁰.

Enfin, un élément concret accentue les difficultés financières : les frais de publicité dont les travailleuses indépendantes doivent s'acquitter. Certaines de nos informatrices ont déploré les pratiques des agences publicitaires qui font payer plusieurs fois le prix d'une annonce standard les annonces en rubrique « détente »¹¹.

Afin d'avoir une compréhension globale de la violence à l'égard des personnes travaillant dans le marché du sexe nous distinguons la violence exercée dans la sphère publique de celle ayant lieu dans la sphère privée, les rapports de pouvoir et par conséquent la capacité de défense de la personne qui subit la violence étant différents dans ces deux sphères. Dans un premier temps nous nous intéressons à la violence dans la sphère publique, soit la violence exercée dans le cadre du travail (chapitre 2.1). Puis, nous observons les cas de violence dans la sphère privée (chapitre 2.2). Les cas de violence discutés sont structurés selon les auteur-e-s ou les causes (lorsque aucun auteur n'est évoqué) des différentes manifestations de violence, étant donné qu'une même manifestation de violence est perçue différemment par la victime, en fonction du contexte (identité de son auteur-e ou situation personnelle de la victime). Nous les présentons par ordre décroissant d'importance (des plus cités aux moins cités) : violence commise par les clients (2.1.1) ; par les collègues (2.1.2) ; par les responsables du lieu de l'exercice (2.1.3) ; par des passants (2.1.4) ; par la police (2.1.5) et finalement de type institutionnelle (2.1.6). Pour chaque cas, nous analysons trois types de violence : économique, physique et psychologique en mettant en évidence les homologues et différences entre les lieux de l'exercice. Ainsi nous considérons la forme spécifique que prennent les situations de prostitution en fonction du lieu en regroupant - partout où cela fait sens - l'expérience des femmes disposant d'un statut

¹⁰ Un troisième cas de figure concerne celles qui ne peuvent pas économiser d'argent, car, comme de nombreuses autres migrantes, elles envoient la plus grande part de leurs gains à leur famille restée au pays d'origine afin que celle-ci puisse simplement survivre ou parfois vivre mieux et élever leurs enfants restés sur place (Mossuz - Lavau et Teixeira 2005).

¹¹ Suite aux protestations des usagères, il n'est plus nécessaire de présenter une version dactylographiée des annonces.

d'indépendante (rue et salon) et celle des salariées (bar et cabaret). Les personnes transgenres travaillent dans plusieurs milieux (rue, salon, cabaret) et ont des statuts de séjour divers. Nous nous concentrons dans la conclusion sur les particularités de leur parcours prostitutionnel.

2.1. Violences dans le cadre du travail

Dans la sphère de travail, les personnes prostituées sont exposées à diverses contraintes, partiellement liées à la nature de leur activité, partiellement induites par des logiques d'une économie informelle. Les informatrices interrogées ressentent et identifient ces contraintes, aux origines multiples, comme des violences.

2.1.1. Clients

Malgré les différences de fonctionnement entre les milieux, le marché du sexe implique toujours une demande que personnifie le client. Ainsi les violences commises par les clients forment le point commun principal entre les quatre milieux examinés. Ces violences prennent cependant des formes variées, mais nous n'avons pas observé de différences majeures en fonction des diverses conditions de travail propre à chaque lieu.

Les travailleuses du sexe rapportent l'insistance des clients pour des *rappports non protégés* qu'elles perçoivent comme une pression pénible. De même, elles soulignent la vigilance nécessaire pour prévenir des actes de « sabotage » : les cas où le client essaie de retirer, voir d'endommager, le préservatif pendant le rapport à l'insu de la femme.

« Certains disent : Ah, on va faire sans. Et on dit que non. Et certains essaient de l'enlever sans qu'on le remarque. » (rue_2_Amérique latine).

Les informatrices ont également déploré l'irresponsabilité du client qui, en cas de rupture de préservatif, ne se laisse pas contrôler.

« Une fois, avec un client, le préservatif s'est déchiré. J'ai appelé la patronne et... j'étais en état de panique, alors il [le client] nous a donné un faux numéro. On devait contrôler le numéro sur le coup mais on n'a pas contrôlé le numéro du monsieur pour qu'il fasse l'analyse lui-même. » (salon_2_maghreb).

Il est intéressant de constater que les travailleuses du sexe conçoivent de nos jours la demande de rapports sexuels tarifés non protégés comme une violence ce qui n'était pas le cas au début de l'épidémie du VIH/sida (Mathieu 1999, 2004 ; Handman 2005). A ce sujet, il semble y avoir une différence entre les lieux. Le thème des rapports sexuels non tarifés et l'insistance pour des rapports non protégés de la part des clients est plus difficile à aborder dans les lieux où la prostitution n'est pas officielle et où les femmes ne bénéficient pas d'une situation stable de séjour. Cela a pour conséquence un certain manque de professionnalisme des femmes travaillant dans ces lieux, impliquant une sexualité tarifée non protégée (notamment avec des clients avec lesquels un lien de confiance a été établi) ou tarifée par des « cadeaux » plutôt que par de l'argent (Chimienti à paraître).

La violence du client à *caractère économique* est également parmi les cas de violence les plus mentionnées et des plus problématiques pour nos informatrices (tout lieu confondu). Elle prend différentes formes : du vol à l'insu de la travailleuse du sexe au refus de paiement en passant par le marchandage.

« Ça peut arriver que le client ne veut pas payer ou consomme quelque chose et après il ne veut pas payer. Et puis après ça peut faire des problèmes. Bon, ils ont un peu bu mais... » (bar_1_europe de l'est).

Un vol peut s'accompagner de violences physiques. L'informatrice suivante raconte par exemple qu'une fois le rapport consommé, certains clients reprennent leur argent de force ou volent les valeurs de la travailleuse du sexe.

« Beaucoup veulent qu'on leur rende l'argent ou ils nous volent. (...) Bon, on est les deux, normal, le temps supposé est passé, j'ai fait ce que j'avais à faire [le service sexuel], et voilà, et il commence : « mon argent, je veux que tu me le rendes », sinon ils nous le prennent, deviennent agressifs et commencent à nous frapper et nous insulter aussi. » (rue_1_Amérique latine).

Le vol paraît plus courant dans le contexte de la rue et des salons, et moins fréquent dans les bars et cabarets. Nous supposons que la présence de nombreuses personnes dans l'espace de travail (collègues, personnel du bar, portier, etc.) préserve les femmes qui y travaillent.

La *violence physique sans but spécifique* serait plus rare¹², mais néanmoins présente dans les quatre milieux comme en témoigne les citations suivantes :

« J'ai une copine, il y a un mec qui est venu au salon et puis il l'a un peu violentée, un peu secouée, quoi. » (salon_1_UE).

« Ils ne s'en rendent pas compte, peut-être ils partent... comment dire... ils partent trois, quatre secondes dans un délire. Le client est capable de faire comme cela [*geste de strangulation*], il ne s'en rend pas compte. » (salon_2_maghreb)

Différentes situations regroupent tant des aspects de violence physique que psychologique. Une doléance particulière – et récurrente – concerne par exemple le manque d'égard qu'ont les clients pendant la « passe » :

« Et puis la façon dont ils nous prennent on va dire. C'est très fort, on va dire, comme une machine. (...) s'il me prend comme une machine, ça me fait mal » (salon_4_Amérique latine).

Des cas semblables d'humiliation ont lieu dans différents types de rapports sexuels tarifés, dont notamment pendant la fellation :

« La violence physique [c'est de] forcer la fille à la fellation, enfin la forcer... appuyer sur sa tête » (salon_1_UE).

Ce type de violence peut également être attribué à toute transgression des codes implicites du lieu. Ces codes (non écrits) régissent la vie à l'intérieur de l'établissement dans le menu détail et impliquent notamment une « cartographie des corps » (Welzer-Lang, 1994 :155), c'est-à-dire une hiérarchisation et valorisation des différentes parties du corps des travailleuses du sexe. Etant donné que dans les bars et cabarets la sexualité tarifée est moins directe (Chimienti, à paraître), les barrières sont plus importantes, ce que ne respectent pas certains clients. Ainsi, le client du bar qui caresse les fesses d'une hôtesse dès son arrivée se comporte

¹² Il est à noter que nous n'avons pas enregistré des récits de viol de la part des clients.

« normalement », mais un homme qui toucherait des zones du corps de l'hôtesse auxquelles il n'aurait accès qu'après une certaine dépense, est considéré comme un rustre.

« [Le client te paye] une coupe et il va t'emmerder. Voilà, bla bla bla bla, et il veut te toucher [la poitrine] pour une coupe. » (bar_4_afrique.)

Certains clients inciteraient les travailleuses du sexe à consommer de la drogue :

« Il y a beaucoup de clients qui te proposent, mais moi je n'accepte pas. (...) Ils proposent, ils ne m'obligent pas. (...) Dans la prostitution, c'est courant. » (FG_trans_salon_Amérique latine).

Un reproche concerne encore le manque de hygiène de certains clients dans la rue dont la saleté est perçue comme une forme de mépris :

« Le manque d'hygiène des clients, c'est aussi un problème. Du moins pour moi. Il viennent souvent sales, et même si on a une douche... » (rue_2_Amérique latine).

La *violence psychologique* est donc très courante et revêt différentes formes. Cependant ce type de violence bien qu'ayant des conséquences psychologiques sur les informatrices est celle contre laquelle elles parviennent le moins à s'opposer. Les propos racistes ont souvent été critiqués par nos informatrices :

« Bon, il arrive, il te fait même des insultes parce que t'as la peau noire : « Vous les africaines... » Moi une fois, j'ai été vers un client qui est arrivé, j'étais toute gentille avec lui et il me dit « Ho vous les africaines, on vous connaît hein, vous êtes comme ça, vous êtes ceci, vous êtes cela. » Et il dit « Il y a quelque chose qui ne vous plaît pas ? », [j'aurais aimé répondre] « Non, mais va te faire foutre. » (bar_2_afrique).

La violence verbale paraît omniprésente dans les quatre milieux, elle est cependant banalisée par certaines femmes.

« [Quand le client dit pour] humilier, « Sale pute ! », vous voulez dire quoi ? Hein ? Si ça lui fait du bien. (Rires)

Moi je n'ai pas envie de rentrer dans son jeu, je dis rien. » (salon_3_ch).

« Une fois un mec [un client] m'a dit « tire-toi!! »... « Tire-toi connasse » et tout!! Je te jure, je pleurais. (...) [Ça touche aussi les autres filles]...sur le moment, elles font comme si...pffft!ça ne les touchait pas... (...) mais après...tu les vois dans la salle de bain en train de pleurer.» (bar_6_afrique).

Une dernière forme de violence psychologique concerne le harcèlement de la part des clients qui contactent les femmes pour leur déclarer leur flamme. Souvent, ces déclarations insistantes sont des préliminaires pour une tactique de marchandage :

« Il y a beaucoup de clients qui te racontent n'importe quoi, ils viennent ils te disent qu'ils t'aiment, t'invitent à faire l'amour et quand ils reviennent après, ils veulent tout avoir gratuit. » (bar_3_europe de l'est).

Une collaboratrice d'Aspasie remarque la volonté des clients de passer d'une relation professionnelle à une relation de nature privée, dans le but d'avoir des rapports gratuits. Cette forme de harcèlement est plus courante dans les bars et les cabarets, de par la logique du fonctionnement des lieux : une illusion de flirt entre les clients et les professionnelles. Les menaces ou les appels insistants touchent davantage les femmes exerçant en salon ou dans la rue :

« J'ai un client maniaque qui continue à m'envoyer des messages obscènes, et même si je lui dis de ne plus m'en envoyer...Je vais devoir changer de numéro. [Ça te stresse beaucoup ?] Ben, il t'envoie des messages à 2h ou 3h du matin, tu es en train de dormir.... (rue_6_amérique latine).

Le fait de travailler seule (comme c'est plus souvent le cas dans la rue ou dans un salon) et la consommation d'alcool (plus fréquente dans les bars et les cabarets) augmentent l'ensemble de ces risques.

2.1.2 Collègues

L'insécurité régnant dans le marché du sexe notamment en termes économiques crée d'importantes tensions entre les femmes travaillant dans ce domaine. La situation de concurrence est perçue comme particulièrement

violente par la plupart des personnes interrogées, sans distinction du milieu. La violence est dans ce cas double : hormis la manifestation de violence, le fait de ne pouvoir compter sur ses pairs est ressenti comme une violence supplémentaire.

Une collaboratrice d'Aspasie remarque cependant que les collègues concurrentes, les « boucs émissaires » changent avec le temps : comme dans d'autres secteurs d'activité, les nouveaux travailleurs (souvent caractérisés par les migrants) représentent une concurrence. Ainsi après les toxicodépendantes et les « Russes », c'est au tour des transgenres d'être accusées de « voler » les clients, de baisser les prix de la passe ou encore d'exercer sans « éthique » professionnelle en acceptant voire en proposant des passes non protégées.

Cette concurrence donne lieu à de la *violence de type psychologique* notamment verbale. Dans la rue, elle engendre des conflits de territoire :

« Des bagarres de territoire, toujours le territoire, comme si elles avaient acheté la rue. Toujours en train de se battre pour le petit morceau. Pour rien d'autre que ça. La majorité c'est ça, elles se battent pour... « Non, ne te mets pas là, ne reste pas là, ne me regarde pas là » aïe, toujours pour le territoire. » (rue_1_amérique latine).

Dans les établissements (salons, bars ou cabarets), les disputes concernent l'approche des clients et le premier contact avec ceux-ci :

« On avait une collègue, elle ouvrait toujours les portes quand monsieur montait, alors on trouvait ça pas juste, incorrect ! Laissons les gens aller où ils ont envie. Donc elle essayait toujours d'ouvrir la porte et puis, « Pssst... » et puis, voilà. Donc là on n'est pas d'accord, évidemment ça, ça donne des problèmes. » (salon_3_CH).

Toutefois, ces divergences sont souvent banalisées et comparées à n'importe quel autre conflit de travail :

« Mais on passe plus de temps ici qu'à la maison donc c'est normal. De temps en temps, on va dire on s'engueule, mais après on se parle et on règle le problème. Et si ça ne s'arrête pas, on laisse passer un temps (...) L'argent, le nombre de clients, c'est de la jalousie et puis c'est partout de toute façon, que ce soit pour le boulot, moi j'ai vu des copines qui bossaient pour Rolex, et puis sa collègue qui

arrivait, « T'as fais combien de pièces aujourd'hui ? », tout ça pour savoir si elle en avait fait plus qu'elle, donc... ça se voit partout, partout où tu vas t'auras une mauvaise entente avec un collègue, ou... ça peut passer partout, c'est comme je dis, on ne peut pas être aimé par tout le monde, heureusement. » (salon_4_C_UE).

Lorsque la concurrence déloyale se manifeste par la transgression des codes implicites des lieux, celle-ci n'est cependant plus tolérée par les collègues de travail. Ces codes régissent notamment la manière dont on peut – ou pas – s'approcher des clients.

« Nous sommes mécontentes des collègues dominicaines car elles sont trop insistantes, vont trop vite. A peine le client est-il arrivé, qu'elles sont déjà sur ses genoux. (...) [Selon les règles du cabaret] tant que le client n'a pas son verre de champagne devant lui, on ne l'approche pas. Et par exemple cette fille dominicaine y va directement. » (FG_cabaret_europe de l'est).

Dans un contexte où plusieurs femmes travaillent dans un même espace (cabaret, bar, certains salons), médire sur ses collègues auprès des clients est une pratique courante bien que fortement critiquée :

« Des fois elle [la collègue du travail] peut dire que t'es une conne ou bien « C'est une voleuse » ou quelque chose comme ça, c'est toujours de la jalousie, ce genre de truc. C'est pour que le client ne reste pas avec toi. Ou bien « Elle est agressive, elle se bagarre tout le temps avec toutes les autres, elle a arraché la tête à un autre. », des choses comme ça. Alors après, forcément, le client a peur. (Rires). » (bar_4_afrique).

Afin de lutter contre la personne déloyale, il peut se produire « une guerre larvée de tous contre tous pouvant aboutir à des pratiques d'exclusion de l'espace (au sens matériel du terme) de la prostitution ou d'agression physique, ensemble de pratiques que l'on pourrait qualifier de « conduites de désagrégation collective » (Mathieu, 2000 : 112).

« [S'il y a une fille qui pose problème, qui n'est pas appréciée par les autres, il arrive que les autres se liguent contre elle]... Jusqu'à ce qu'elle parte. Ça peut arriver quant une fille elle travaille mieux que toutes les filles. Et

puis après les filles lui mettent tellement la pression que elle ne peut que craquer la fille. (...) On lui montre qu'elle n'est pas bienvenue. (...) En parlant à côté d'elle, qu'elle entende bien ce qu'on lui dit sur elle. » (bar_6_afrique).

Cette opposition ne signifie pas cependant qu'une solidarité s'installe entre les collègues, mais ressemble davantage à une alliance provisoire de fortune, symbolisant une communauté de destin sans véritable cohésion identitaire au groupe (Mathieu 2004).

« On va se regrouper, on va faire un clan contre telle fille, du coup elle va se retrouver toute seule et puis bon, elle n'est pas bien quoi, et donc comme ça elle n'arrive pas bien à travailler. (...) On l'empêche de travailler [on lui pique les clients], du coup (...) elle souffre tellement de ça qu'elle n'arrive plus à bouger. Elle ne gagne pas, oui, elle perd des clients. [Pour quelle raison on décide de faire ça ?] Oui, bon... Par exemple si elle court toujours vers les clients, alors du coup on va se mettre ensemble, on va l'empêcher de travailler. » (bar_4_afrique).

La concurrence peut aussi pousser à la manipulation et à la dénonciation. Les deux témoignages suivant sont une illustration du manque de solidarité entre collègue et de l'insécurité de ces liens faibles. Ainsi, une hôtesse de bar, ayant de longues années d'expérience de travail, raconte la manière dont elle se réserve les clients réputés « faciles » :

« Par exemple, si je vois une nouvelle [collègue], si c'est un mauvais client, je vais lui dire « Vas-y ! », parce qu'elle ne le connaît pas et donc si c'est un bon client, je me lève tout de suite et j'y vais. » (bar_4_afrique).

La concurrence peut même amener certaines travailleuses du sexe à dénoncer leurs collègues auprès de la police ou des proches :

« Il y en a même une [collègue de travail], elle a appelé mon mari et a raconté que je faisais ça. Ma chance c'est que la patronne m'a aidé. [...] Ma patronne a appelé mon mari et lui a dit que je m'occupais du salon mais que je ne faisais pas de client. Et si je suis mariée jusqu'à aujourd'hui, c'est grâce à elle. » (salon_4_amérique latine).

Cette violence psychologique peut escalader en *violence physique*. Elle paraît radicale dans la rue :

« L'autre [collègue de travail] s'est révoltée, parce que la patronne [gérante du lieu d'exercice] l'a mise dehors et pas moi, et elle est venue dans la rue et elle m'a agressée avec une machine à chocs [électriques] et des ciseaux. Elle m'a coupé ici, j'ai eu treize points de suture [elle montre une cicatrice dans son décolleté et proche de l'oeil]. Elle m'a presque rendue aveugle. » (trans_E_Amérique latine).

« J'en ai vu beaucoup [de péripatéticiennes] s'attraper par les cheveux, se donner des gifles, se frapper... Ou sortir un couteau, ou quelque chose... » (rue_6_Amérique latine).

La violence physique est également présente dans les lieux où l'influence de l'alcool diminue la maîtrise de soi :

« Des fois bon aussi il y a des bagarres entre les filles, et ça peut devenir... oui, des blessures sérieuses. (...) Hou lala, j'ai vu des cendriers voler, des choses comme ça, des cheveux partir... » (bar_4_afrique).

« Elles [les hôtesse] boivent toute la soirée du champagne, qu'est-ce que tu veux... ça finit en dispute. (...) C'est arrivé entre les filles aussi de se bagarrer, de se jeter des bouteilles, des trucs comme ça. » (bar_6_afrique).

Lorsqu'elles bénéficient d'un permis d'établissement, certaines femmes préfèrent exercer en studio afin d'éviter l'ensemble des risques précités. Elles esquivent ainsi le contact direct avec leurs concurrentes et diminuent ainsi les situations de conflit ouvert.

« De tout ce que j'ai vu, je crois que c'est entre les femmes elles-mêmes qu'est la plus grande agression de la prostitution. Ce n'est pas tant avec les hommes, où avec les gens de l'extérieur. » (rue_2_Amérique latine).

En conclusion, la violence entre collègues concerne de la même manière l'ensemble du marché du sexe et nous constatons également à ce sujet peu de différences entre les quatre lieux. Les cabarets et les bars, en raison des changements plus fréquents des équipes et de l'instabilité de la situation de

séjour, génèrent un risque supplémentaire de manipulation entre collègues que dans la rue et les salons. Un permis d'établissement représente dans ce cas la possibilité d'exercer seule et d'éviter le contact direct avec des collègues. Si l'exercice en solo de la prostitution présente cet avantage, il comprend parallèlement, comme nous l'avons évoqué plus haut, un risque accru d'agression de la part des clients.

2.1.3 Cercle d'influence sur les conditions de l'exercice : « les intermédiaires » des lieux du marché du sexe

Sous ce titre, nous considérons les différents acteurs, qui, d'une manière ou d'une autre, ont une emprise sur les conditions de travail des personnes qui se prostituent, notamment les gérants des établissements, les autres employés des établissements (ne s'adonnant pas à la prostitution, tels que les barmaid), ou encore les titulaires de baux en cas de sous-location.

La *violence économique* s'avère dans ce cas également la principale difficulté rencontrée par nos informatrices tout lieu confondu. Elle diffère cependant dans son intensité et dans sa forme si la personne est indépendante (comme dans les salons ou rue) ou employée (bars et cabaret).

Voie publique et salon

Pour les personnes travaillant dans la rue et dans les salons, le fait que la recherche d'un lieu d'exercice soit déjà problématique¹³ contraint nombre de travailleuses du sexe à sous-louer un local et augmente le risque d'abus de la part des bailleurs : loyers élevés, contrats non respectés sont autant de sources de stress¹⁴.

« C'est difficile de trouver des chambres libres, alors t'es obligée pour pouvoir venir travailler, de prendre ce que

¹³ En raison non seulement de la pénurie de logements à Genève mais également de la réticence qu'éprouvent les régies à octroyer des baux privés pour des locaux commerciaux – encore plus lorsqu'il s'agit du marché du sexe – ce qui représente un manque à gagner ainsi qu'un risque de nuisances sonores ou encore de dévalorisation de l'immeuble dans le cas particulier des activités prostitutionnelles.

¹⁴ Certaines travailleuses du sexe sous-louent également leur espace de travail à des collègues, brouillant ainsi la frontière entre les catégories "collègues" et "intermédiaires". (Nous n'avons pas fait apparaître cette forme de violence économique dans le chapitre sur les collègues).

tu trouves. (...) La femme [la propriétaire], elle se dit que t'es obligée de la prendre, de prendre cette chambre, alors... elle ne baisse pas le prix. Celle qui la veut, elle paie. Elle le dit elle-même, elle dit « si tu veux, ok, sinon y'a beaucoup de filles », et tu n'as pas le choix, tu dois la fermer. » (rue_1_Amérique latine).

Dans la rue, nos informatrices ont mentionné que le prix communément accepté de la sous-location peut plafonner à 120 frs par jour. Si le coût de la chambre ne paraît pas forcément exorbitant, il s'avère difficile à assumer pour des personnes qui ont à charge un logement et dont les gains quotidiens ne dépassent pas certains jours le prix de la chambre compte tenu du fait qu'il faut régler le loyer à l'avance.

« Il y a des filles qui viennent d'autres cantons, et elles doivent vivre là, dormir là, cuisiner, et tout. Et un loyer de 3000 Frs par mois, c'est énorme. Parce que ce n'est pas seulement le loyer d'ici, on a aussi sa vie privée, il faut payer l'appartement, et toutes les choses qu'une personne normale doit payer. Mais si seulement il y avait d'autres options... Quelles options on a ? » (rue_6_Amérique latine).

En outre, les contrats étant oraux, la sous-locataire peut difficilement faire valoir ses droits en cas de litige¹⁵.

Dans les salons, les rapports de travail entre les responsables de ces lieux et celles qui exercent la sexualité tarifée sont de type contractuel. Si cette formalisation protège à première vue les travailleuses du sexe, elles comprennent en même temps des effets pervers : la notion de patron et de titulaire de bail se confondent parfois, augmentant les risques d'abus. Deux systèmes de contrat sont pratiqués : les masseuses versent soit un forfait journalier, soit un pourcentage de leurs gains au patron de l'établissement. Les deux systèmes semblent avoir des avantages selon les personnes concernées. Une travailleuse du sexe qui génère beaucoup de chiffre d'affaire apprécie le premier, une masseuse moins sollicitée opte pour le

¹⁵ Nous avons rencontré un cas de harcèlement de la part d'un intermédiaire à l'encontre d'une travailleuse du sexe exerçant dans la rue. Lors de l'entretien, la femme affirmait qu'elle « ne connaissait pas de tels problèmes », toutefois, nous l'avons revue trois jours plus tard à Aspasia où elle cherchait de l'aide parce que son « patron » (bailleur) la suivait partout, la harcelait et l'accusait de n'avoir pas payé ses derniers loyers, ce qu'elle démentait.

second. Cependant, en l'absence d'une réglementation officielle des standards de travail, il est difficile de définir la frontière entre rapport contractuel et situation d'exploitation. Ainsi, après calcul, les deux systèmes peuvent être considérés comme abusifs dans la mesure où les deux systèmes poussent les femmes à des cadences de travail élevées. De même, dans la plupart des salons, c'est le gérant de l'établissement qui établit le menu des prestations et définit les prix pratiqués. (O'Connell Davidson, 2006). Les femmes qui disposent d'un bail à leur nom (notamment dans certains studios) sont à l'abri de ce type de pressions.

Dans les salons regroupant plusieurs masseuses sous la houlette d'un-e gérant-e, des services demandés (courses, ménage, ou encore préparation des repas) sont aussi perçus comme de l'exploitation :

« Demander toujours un petit service, un petit service, un petit service, mais nous on n'a pas que ça à faire, de leur rendre des petits services, voilà, faire ci, faire ça, on est pas à leur service. Déjà on est là pour travailler, pas pour faire leurs affaires. » (salon_2_maghreb).

Le gérant d'établissement peut exercer une pression (plus ou moins diffuse) afin que les femmes travaillant dans son salon offrent certaines prestations : telle la patronne d'un salon qui « lance » la fellation naturelle, complète, sans préservatif, la décrète « spécialité » de l'établissement et crée ainsi une concurrence interne supplémentaire :

« Avec moi elle ne s'est jamais permise de dire : « Tu dois absolument le faire ! ». Elle m'a dit : « De toute façon c'est à tes risques et périls, si tu n'as pas de clients, ben tant pis pour toi. » (salon_JV_B).

On nous a également signalé le manque de compréhension et de soutien que certains patrons affichent à l'égard de leurs collaboratrices. Telle tenante d'établissement préfère ignorer l'état d'ébriété des clients dans le but de maximiser son chiffre d'affaire.

« Dans les salons de massage il y a beaucoup de pression psychologique de la patronne. « Ah, tu dois travailler, tu dois faire des clients, tu te débrouilles, et je veux ma part ! » Elle veut sa part, et indépendamment de qui est le client, et de l'état dans lequel il se trouve... » (FG_trans_C_Amérique latine)

En cas de litige, le patron peut prévenir ses pairs et empêcher ainsi la travailleuse du sexe de trouver une nouvelle place.

« Elles ont peur [de porter plainte contre leur patron], elles ont peur de se faire griller dans le métier. » (salon_1_UE).

Bar et cabaret

Si la violence économique est également le principal problème lié aux responsables de bars et de cabarets, le travail salarié qui lie les hôtesse et les danseuses à ceux-ci génère une palette d'abus possibles : de la manipulation financière à l'exploitation économique et de conditions de travail imposées à l'exploitation sexuelle.

Ainsi, les danseuses interviewées ont relevé qu'il est courant que des patrons ne versent pas l'intégralité du salaire convenu dans le contrat, au nom de déductions abusives :

« [Certaines] filles qui arrivent pour la première fois, le premier mois, elles n'ont été payées que la moitié du salaire qui était écrit dans le contrat.(...) Elles ont demandé pourquoi, et il [le patron] a dit : déduction pour la femme de ménage, impresario, clés.(...) C'est 200 Frs par mois pour le ménage, et le ménage consiste seulement à changer les draps des lits. (...) En cas de perte de clé, 500 Frs sont retenus en caution. C'est des clés en or ! » (FG_cabaret_europe de l'est).

« Le problème est que lorsque la fille signe le contrat, elle ne sait pas qu'il s'agit d'un salaire brut, elle ne sait pas qu'il y a aura plein de déductions ensuite, elle a donc une surprise désagréable quand elle reçoit son salaire » (FG_cabaret_europe de l'est).

Une danseuse déplore également des malversations sur les cotisations AVS, sans pouvoir se retourner contre ses employeurs :

« Quand j'ai été vérifier mon AVS que j'ai payé pendant presque huit ans, beaucoup de patrons ne l'avaient pas payé. (...) Ils avaient pris l'argent mais ils n'avaient pas payé. (...) J'en ai parlé à l'assistante sociale. Mais c'est une démarche qui prend beaucoup de temps, parce que

beaucoup de cabarets ont changé de patron... » (FG_trans_A_Amérique latine).

Un autre cas d'exploitation économique concerne le versement des salaires suite au paiement du client au moyen d'une carte de crédit. Le patron diffère le paiement (espérant ainsi que son employée oublie son argent) ou ne verse pas l'intégralité d'une somme due au cas où le paiement concerne à la fois des consommations et une prestation dans un «séparé» (alcôve isolable par des rideaux du reste de la salle). Il propose de les noter sous forme de consommation et dès lors l'employée ne touche qu'un pourcentage de cette somme.

« Disons que le client donnait 500 balles à la fille. Il [le patron] dit à elle : « écoute, je ne peux pas te donner plus que 250 parce qu'il a payé avec sa carte. Le reste tu le prends en champagne ». » (bar_6_afrique).

Dans les bars, le patron exerce une pression sur ses employées en les menaçant d'un éventuel renvoi.

« Quand le patron paie, il contrôle la fiche et voit qui a travaillé bien et qui n'a pas bien travaillé. Alors, les filles veulent toujours que le patron les aime. Tu comprends ? Et quand tu ne travailles pas bien, tout le monde a l'œil sur toi, « Elle, elle ne travaille pas bien. » et si tu ne travailles pas bien, le patron risque de te virer. (...) Tu travailles bien pour le patron, il t'aime bien. » (bar_2_afrique).

Cette pression induit un effet pervers : par intérêt pour un chiffre d'affaire élevé, certaines femmes disent préférer les clients ivres, plus facilement « manipulables ».

« C'est plus facile pour nous de gagner parce que si le client il boit, c'est facile qu'il paye pour nous de la consommation, par contre, s'il n'est pas ivre, il est conscient et tout ça, donc... Non non non, c'est plus facile quand le client il boit. » (bar_4_afrique).

En cas de conflit, le directeur de l'établissement peut avertir ses collègues et empêcher ainsi son ex-employée de trouver un nouvel engagement.

« Je vais raconter le cas de (X.Y) : Elle a refusé de boire du champagne avec les clients. Le patron lui a dit qu'elle était virée, que le contrat était annulé. Et qu'elle n'aurait plus la possibilité de trouver un emploi dans aucun cabaret. Parce qu'il y a une mafia entre agences (...) imprésarios et patrons de cabarets. » (FG_trans_A_Amérique latine).

Les *conditions de travail* imposées de l'extérieur (par le gérant de l'établissement), sont l'autre facette de la violence exercée par les responsables de cabarets ou de bars. Les conditions de travail peuvent être perçues comme contraignantes parfois par le simple fait que les danseuses de cabaret n'ont pas été informées avant leur migration de la nature du travail et découvrent seulement une fois sur place les détails exacts de celui-ci¹⁶. Ce manque d'information, répandu dans les cabarets, ne serait pas seulement lié à une faible maîtrise du français par les migrantes, mais aussi à une volonté de dissimulation de la part de certains patrons. N'ayant qu'une compréhension approximative de leurs contrats, les employées se trouvent démunies vis-à-vis de l'exploitation économique (Dahinden et Stants 2006).

« Le premier problème, c'est qu'on ne parle pas la langue. [Le deuxième problème est que la danseuse] connaît [trop] peu le système de fonctionnement du travail dans les cabarets. Le troisième problème, c'est que les filles ne connaissent pas les lois. » (FG_cabaret_europe de l'est).

« Je savais que j'allais boire, mais je ne savais pas quelle quantité, ça a été un choc à l'arrivée. » (FG_cabaret_europe de l'est).

Les conditions de travail imposées concernent en premier lieu la pression pour consommer de l'alcool¹⁷, le chiffre d'affaire des cabarets et des bars

¹⁶ Les directives fédérales stipulent que les danseuses de cabaret ne doivent pas s'adonner à d'autres activités que celles figurant sur leur contrat d'engagement. S'il est précisé dans le contrat ASCO que « l'artiste ne doit pas inciter la clientèle à la consommation d'alcool », aucune mention explicite ne mentionne la prostitution (Chimienti, à paraître).

¹⁷ Paradoxalement, l'alcool est en même temps perçue par certaines comme nécessaire pour exercer : il désinhibe, facilite le striptease et l'approche les clients : « On a besoin de boire pour travailler et pour danser. On ne peut pas se

étant lié à la consommation d'alcool. Pour motiver son employée à pousser le client à la consommation, les responsables de ces lieux lui promet une commission sur ses boissons, commission dont le barème varie fortement d'un établissement à l'autre ainsi que d'un canton à l'autre (Chimienti, à paraître ; Dahinden et Stants 2006). Les danseuses sont tenues d'atteindre un chiffre d'affaire considérable, à partir duquel elles peuvent espérer toucher un pourcentage sur les boissons vendues.

« Si on ne vend pas pour 14000 frs de champagne, on ne reçoit rien. Si on vend plus, on reçoit 600 frs. (...) Le principe c'est que si je dépasse les limites, en augmentant la quantité vendue, ça augmente le pourcentage. [*Est-ce qu'il y a des problèmes si on ne vend pas le minimum ?*] Une fois, une fille n'a reçu que 20% du salaire promis dans le contrat, c'est-à-dire 300Fr. Il n'y avait aucune explication. (...) C'est de toute façon injuste de ne pas donner la totalité du salaire, même si elle n'a pas vendu le minimum, puisqu'elle a travaillé. » (FG_cabaret_europe de l'est).

« Il y a des patrons qui veulent que tu fasses quatre coupes sinon ils ne te donnent pas le salaire (...) ils ne te donnent pas de [salaire] fixe. Ça n'est pas juste. » (bar_5_europe de l'est).

Les conditions de travail imposées portent également sur les horaires nocturnes pratiqués dans les cabarets et les bars qui ne sont pas toujours réglementaires. Ceux-ci sont difficilement conjugables avec le rythme de la vie courante (ouverture des magasins, des guichets...) et les femmes souffrent de ce décalage, ainsi que de la fatigue qui s'en suit.

« Fatiguée... Tout le monde l'est... Quand tu travailles, tu es tout le temps fatiguée, ça arrive. Et moi personnellement, quand je me réveille à 17h00 ça me fatigue, je traîne encore pour arriver ici, parce que je dois me lever le matin pour faire des courses, après je dois me coucher et pour me relever encore c'est dur. » (bar_2_afrique).

déshabiller sans avoir bu, pour ne plus avoir des complexes. » (FG_cabaret_europe de l'est).

« J'ai une petite fille, quand je rentre à 2 heures c'est... je ne suis plus... pas bourrée hein, mais c'est quand même fatigant de se lever le matin, de récupérer. » (bar_6_afrique).

Enfin certains patrons de bar et de cabaret surveillent les employées afin qu'elles ne fréquentent pas les clients à l'extérieur de l'établissement et gagnent ainsi de l'argent pour leur propre compte).

« Il y a des patrons aussi qui surveillent que tu n'aies pas un rendez-vous avec le client dehors parce que des fois ils croient que comme ça le client ne paye pas quelque chose dans le bar et puis toi tu fais le rendez-vous ailleurs, et puis tu prends l'argent pour toi à la place de le faire dépenser dans le bar. (...) »

Dans les cabarets, tu peux même pas laisser ton numéro de téléphone au client parce qu'ils te font un scandale, je sais pas comment, dans l'appartement où tu habites ils mettent des caméras, et tu peux pas entrer avec les clients. C'est tout ce qu'il fait pour regarder, pour contrôler ce que tu fais. Parce que lui là, il veut que tu travailles que dans [l'établissement], que tu payes que le champagne pour le patron et puis c'est rien pour toi. » (bar_1_europe de l'est).

A ces violences de la part des responsables d'établissements motivées par des raisons économiques s'ajoutent une violence psychologique devant servir à marquer leur autorité¹⁸.

« Le patron, si tu es deux minutes en retard, il te note « En retard », il commence à gueuler et voilà.(...) En tout cas, quand il te casse le moral déjà pour toute la soirée, après tu ne peux plus être joyeuse avec les clients, gentille, tu n'as déjà plus envie de [travailler]... » (bar_1_europe de l'est).

« Des fois les patrons ils sont un peu... oui... bizarres, bizarres, je ne sais pas comment je dirais. Parce que si tu

¹⁸ Nous n'avons pas enregistré de récits concernant la violence physique exercée par des patron-ne-s.

ne travailles pas [bien] c'est tout de suite que t'es rien quoi. « Celle-là elle vient ici, elle pose son cul juste pour avoir le fixe quoi. » Voilà, alors ça c'est... Mais si on travaille, il n'y a pas de problème. » (bar_4_afrique).

Cette violence verbale peut pousser la travailleuse du sexe à partir.

« Soit c'est des paroles, soit c'est la façon de parler [venant du patron], après la fille elle craque et puis elle part toute seule. [Le patron voulait la virer] parce qu'elle ne travaille pas, elle n'essaie pas de bouger, comme les autres, elle ne se donne pas, aller vers le client et tout ça... » (bar_4_afrique).

Pour finir, nous avons entendu un cas d'*exploitation sexuelle* directe :

« J'ai aussi eu un cas d'abus de pouvoir, un conflit avec un patron de cabaret. Il m'appelait dans son bureau, comme s'il y avait une bonne raison, et c'était pour coucher avec moi, parce que je n'avais pas de papier... Quand j'arrivais dans le bureau, il y avait lui et son associé. L'associé sortait, et lui restait. Et là il me faisait coucher avec lui. Je savais que c'était du chantage. Si je refusais, dans quel cabaret j'allais travailler ? » (FG_trans_A_Amérique latine)

L'exploitation sexuelle peut aussi être indirecte, sous la forme d'incitation à avoir des rapports sexuels payants avec les clients de l'établissement.

« Si c'est un client qui paye et que nous on ne fait pas tout pour qu'il paye, c'est un peu... qu'on n'a pas su y faire, elle va nous dire la patronne. Mais bon, en général, on nous pousse pas à aller dans les séparés. » (bar_4_afrique).

« [Si une hôtesse ne veut pas aller dans les séparés] ça ne pose pas de problème tant qu'elle, si elle fait beaucoup au bar, là ça va... mais si elle ne fait qu'un petit [chiffre d'affaire] et qu'elle doit avoir tous les jours le [salaire] fixe, là la patronne elle la vire. » (bar_6_afrique).

A noter également, le manque de compréhension et de soutien de certains patrons à l'égard de leurs collaboratrices. Ainsi, tel patron de cabaret qui ne prend pas au sérieux l'agression d'une danseuse par un client.

« Et là il est venu [le client] et il a pris un cendrier plein de mégots de cigarettes et il me l'a jeté sur ma jupe. Et le directeur a vu mais il n'a rien fait. Et il a commencé à rire : ah ah ah ah. Et moi je ne pouvais rien faire, parce que si le directeur n'avait rien fait...Donc j'ai été agressée, psychologiquement, physiquement, et je n'ai rien pu faire. » (FG_trans_A_Amérique latine)

« En fait je crois que eux ils s'en fichent [des insultes et agressions à l'égard des travailleuses du sexe]. C'est l'argent qui les intéresse. Qu'est-ce qu'ils vont te dire comme réponse ? « Si le client te parle comme ça, ne lui dis rien, ne lui dit rien. » parce que eux ils ont peur aussi de perdre la clientèle. » (bar_2_afrique).

En conclusion, la nature de la relation de dépendance qui lie les femmes salariées à leur employeur les rend vulnérables aux abus de contrôle et aux pressions, soit dans un contexte imposé (cabaret, avec une régulation externe étatique des permis de séjour et une régulation interne des établissements) soit dans un contexte arbitraire (bar, avec une absence de contrat de travail, d'emploi officiel, ou pour certaines de permis de séjour)¹⁹. Le rapprochement entre salariées et femmes indépendantes exerçant en salon devient manifeste quant on tient compte des pressions et menaces de diffamation, de la part des gérants d'établissement, courantes dans les trois lieux.

2.1.4 Passant-e-s

Sont ici considérées les personnes qui ne sont ni clients ni liés professionnellement aux travailleuses du sexe. Ce groupe réunit le type de violence qui peut émaner de la population générale à l'égard des personnes prostituées, reflétant le stigmatisme que repose sur ces personnes.

Les femmes sollicitant les clients dans la rue étant plus visibles sont particulièrement touchées. Elles subissent avant tout une violence émanant des passant-e-s (Pitcher et al., 2006). Ces derniers les insultent, les invectivent, les humilient, les frappent ou volent leurs biens. On peut noter un préjugé racial parmi les informatrices: chaque groupe ethnique semble

¹⁹ Pour une analyse des lieux de marché du sexe en lien avec les possibilités d'action individuelle cf Chimienti (à paraître).

choisir une ethnologie spécifique sur laquelle il projette son hostilité : ainsi les femmes thaï se méfient des hommes noirs, les Sud-américaines des arabes, les maghrébines des « Yougoslaves », etc. (Mathieu 2002b).

« Des Brésiliens et des Marocains, qui viennent dans la rue et qui [pratiquent] une forme d'agression, de violence, de vol...Ils font semblants d'être un client, et ils te volent...Et les travestis, on les envie, parce qu'on pense qu'ils ont beaucoup d'argent, que c'est de l'argent facile, même si en fait c'est de l'argent très difficile, et donc ils viennent nous voler à cause de ça. (...) Ils volent aussi les femmes, mais en ce moment c'est plus les travestis. Parce qu'ils pensent qu'ils ont plus de clients, et tout ça... » (FG_trans_E_Amérique latine).

« Et ils y en a d'autres qui veulent voler, les Turcs aussi, ces Yougoslaves, ces Marocains. Tous à voler, à voler et à voler, ou à taper les femmes. (...) Ils sont fous ! Ils passent là et ils vous tapent. » (rue_1_Amérique latine).

« En ce moment il y a beaucoup d'hommes qui sont arrivés ici, comme des Slovaques, je ne sais pas, de cette race. L'autre jour je suis montée avec l'un d'eux, je ne le connaissais pas, et je lui dis : « donne moi l'argent ». « Non », je sais pas quoi, et il m'a tiré la main, comme pour me voler ma montre, tu sais. » (rue_5_Amérique latine).

« Il y en a certains qui volent l'argent aux filles, surtout les Français ou les arabes, ou les Yougoslaves. Avec eux on peut s'attendre à n'importe quoi. » (rue_6_Amérique latine).

Les autres milieux sont a priori plus protégés. Nous avons cependant été témoins d'une scène d'insulte au cours d'un entretien dans un salon. Une masseuse raccompagnait son client au terme de sa visite. Au moment où la femme a ouvert la porte, le client l'a tirée et ainsi rendue visible depuis la rue. Un passant lui a aussitôt adressé une remarque injurieuse et raciste.

Les insultes peuvent affecter les femmes y compris en dehors d'une situation de travail.

« Quand je marche dans la rue, sans être en train de travailler, avec mes amies, [il m'arrive d'] être traitée de pute en plein milieu de la rue par des étrangers. On ne peut plus être tranquille...C'est vrai, moi je sors habillée

discrètement, comme une femme, normale, et ces étrangers viennent au bord du lac ici à Genève. (...) Oui, ils te traitent de pute, de pute... [Ils te disent] « Chienne, salope, viens, viens baiser ! » » (FG_trans_B_Amérique latine).

Toutefois, le risque de subir ces invectives n'est pas propre aux travailleuses du sexe. Au contraire, il touche – potentiellement – chaque femme. Le « stigmatisme de putain » contrôle implicitement toutes les femmes dont le crime serait de ne pas être chaste. Il établit une différence entre les femmes « honorables » et « non honorables ». La division des femmes dans ces deux catégories simplistes est peut-être la fonction politique la plus handicapante du « stigmatisme de putain » car de nombreuses libertés sont incompatibles avec la légitimité féminine: l'autonomie sexuelle, la mobilité géographique, l'initiative économique ou la prise de risque physique (Pheterson, 2001).

2.1.5 Police

D'une manière générale, la police genevoise bénéficie d'une bonne réputation²⁰. C'est en particulier le cas dans les milieux du marché du sexe (salons, bars et cabarets) qui ont surtout contact avec l'équipe de la brigade de mœurs, soit des personnes formées et au fait des logiques du marché du sexe. En revanche, les propos des femmes exerçant dans la rue sont plus négatifs que ceux des autres milieux à l'égard de la police. Elles déclarent notamment subir certaines discriminations. Cette différence peut être expliquée de par leur visibilité qui les amènerait à être plus en contact avec différents corps de police et notamment des policiers non sensibilisés aux problématiques du marché du sexe. Nous supposons que cette méconnaissance de leur part pourrait expliquer que les cas de discrimination de la police évoqués par les femmes exerçant sur la voie publique.

Les récits de *violence physique* servent avant tout à indiquer la différence (positive) entre Genève et d'autres lieux d'exercice. Les femmes qui ont une expérience de travail du sexe ailleurs ont rapporté des histoires

²⁰ Rappelons toutefois une initiative de la brigade de mœurs en 2005, dénoncée comme procédé discriminatoire par Aspasia, qui consistait – sous prétexte de la mise à jour de leur fichier – à prendre les coordonnées (avec photo) des personnes déclarées prostituées, et à transmettre ces documents à l'Hospice général et à la Caisse de chômage. Pratique unique à l'égard des travailleuses du sexe, ne touchant aucun autre corps de métier.

de coups de pieds et de gifles. Toutefois, une personne prostituée travaillant dans la rue nous a cité un incident violent impliquant un policier genevois.

« Bon, bien entre guillemets, un policier m'a cassé les dents, sans faire exprès (...) il m'a porté, il était bourré. (...) c'était son jour de congé. (...) Mais celui-là est particulièrement très... fou. Bon, il n'a pas le profil du policier correct, il te touche, il t'embête, il te salue, et tout désagréable. Il m'a prise, il voulait me porter, je suis tombée contre le sol, la tête... » (rue_4_Amérique latine)

Enfin un cas d'*exploitation sexuelle* implique une travailleuse du sexe active dans la rue ayant fourni une prestation à crédit :

« Une fois il [le policier] est venu avec moi et il ne m'a pas payé d'avance. Je ne lui ai pas demandé par confiance. Quand on termine, il me dit que non, qu'il me l'amène plus tard. Il me l'a amené environ deux mois plus tard, mais il me l'a amenée. » (rue_7_Amérique latine)

Une experte d'Aspasia estime à ce propos qu'un rapport sexuel entre policier et travailleuse du sexe crée des relations de type semi privé qui peuvent mener à des abus de pouvoir.

S'il n'y a pas de violence directe de la part de la police genevoise à l'égard des travailleuses du sexe (tout milieu confondu), les femmes interviewées ressentent une certaine discrimination et se déclarent insuffisamment protégées. D'une manière générale, le grief le plus souvent énoncé à l'égard de la police concerne sa lenteur et son inefficacité. On ne fait pas appel à elle car elle arrive en retard et ne punit pas les fautifs²¹.

« ... Très souvent, la police ne fait rien. Il y a déjà eu un cas...une amie à moi...le type est descendu d'une moto, a commencé à l'agresser. Elle a appelé la police, et ils ont dit : « Il y a beaucoup de problèmes à Genève, on ne vient pas ». Et la police n'est pas venue. » (FG_trans_E_Amérique latine)

²¹ Une enquête récente confirme que la plupart des travailleuses du sexe confrontées à des violences policières ou au refus d'entrer en matière de cette dernière ne la considèrent plus comme une ressource mobilisable (Ditmore et Poulcallec-Gordon 2003 : 20).

Une forme de discrimination concerne le manque de prise au sérieux de la part de la police à l'égard des demandes des péripatéticiennes. Des informatrices travaillant aux Pâquis déplorent que la police assimile leurs appels au secours à la routine d'un quartier réputé « turbulent » et n'en tienne pas compte.

« Ils savent que c'est les Pâquis, qu'ici il y a beaucoup de problèmes et non, ils ne sont pas disponibles pour nous. « Ah, c'est les mêmes femmes ! » (...) Parce qu'il y en a qui se bringuent entre elles pour des bêtises et eux ils croient que c'est juste des bringues, même quand il y a des situations de danger. (...) Ils viennent, et alors « ah, calmez vous, il ne faut pas vous battre », et ils mettent une amende. Mais bon, eux ils voient un appel, « ah, les Pâquis... encore une pute qui se bat avec une autre pute », tu me comprends ? C'est un peu comme ça qu'ils voient les choses. Alors qu'est-ce qui se passe ? « ah, calmez-vous, embêtez pas... » Alors ils l'embarquent pour un tour de cinq minutes et ils la ramènent par ici.» (rue_1_Amérique latine).

D'autres femmes seraient devenues victimes de soupçons infondés de la part de la police.

« Un homme a eu une attaque cardiaque dans la chambre [d'une travailleuse du sexe] et la police l'a traitée super mal. Ils pensaient que c'était de sa faute. Ça tu ne peux pas le prévoir, une monsieur d'une trentaine d'années, il a eu une attaque et après c'est elle qui a eu des problèmes. (...) Et la police ne l'a pas crue, pensait qu'elle lui avait donné de la drogue ou qu'elle lui avait fait quelque chose, et ils l'ont accusée.» (rue_6_Amérique latine).

Une hôtesse de bar nous explique que, suite à une agression commise par un passant qui tentait de lui dérober ses valeurs, elle a choisi de ne pas porter plainte par crainte que sa démarche ne l'expose à des attaques plus violentes.

« J'ai un peu peur parce que bon, s'il rôde dans mon secteur, si je porte plainte et qu'il a des copains, la police va le niquer et moi je serai après niquée par ses copains. J'ai vraiment peur. (...) Je ne pense pas que la police peut aider dans toutes les situations. Alors parfois tu sens que la police

peut aider, c'est vrai, mais lui [l'agresseur], il a ses amis, il sait où j'habite, s'il m'a décrit à ses amis, moi on peut me tuer. Et moi je serai morte. Qu'est ce que la police pourra faire ? C'est fini, on va me prendre, on va m'enterrer, c'est fini. Moi je suis morte et le mec il est en prison. C'est fini. » (bar_2_afrique).

Faire appel à la police pour résoudre les « menus » conflits financiers paraît inutile à plusieurs informatrices :

« Tu discutes avec la patronne ou le patron calmement, il faut mettre les trucs à l'heure quoi. Je pense que pour une histoire d'argent, on n'a pas besoin de se déchirer la figure pour ça. Tu expliques à ton patron. Je ne pense pas porter plainte pour ça. (...) C'est mieux de dialoguer avec ton patron. » (bar_2_afrique).

Les personnes migrantes transgenres s'estiment particulièrement touchées par la violence verbale et les discriminations policières.

« Le travesti, il a peur de déposer plainte contre quelqu'un parce que la police est hypocrite...Je vois toujours des amies qui vont à la police : « Ah, qu'est-ce que vous venez faire ici, si vous vous prostituez... » (...) Ils ne nous respectent pas. » (FG_trans_B_Amérique latine).

Mais sa collègue ajoute :

« J'ai été bien traitée, mais le policier a été super ironique : « Ah, les Brésiliens ne viennent ici que pour transformer la Suisse en bordel ! » (FG_trans_E_Amérique latine).

Selon leur degré de visibilité, les femmes n'ont pas le même rapport avec les représentants de la police : les migrantes exerçant dans la rue sont les plus exposées aux transgressions de la part des gendarmes. La police s'efforce avant tout de garantir que les personnes présentes sur sol genevois disposent des permis de séjour nécessaires. D'après nos informatrices, la police ne s'investit guère dans d'autres tâches et semble peu informée ou concernée par les problèmes rencontrés par les personnes prostituées, c'est en particulier le cas des corps de police externes à la brigade des moeurs.

2.1.6 Association / institution de soutien

Le seul organe de soutien institutionnel mentionné est l'association Aspasia. Nous avons enregistré deux griefs la concernant. Le premier venait d'une personne en situation de vulnérabilité, dont le cas paraît dépasser les compétences de l'association : il s'agit d'un travesti, ayant perdu son permis de séjour suite à une accusation d'avoir contracté un mariage blanc.

« Ah, mais je suis fatigués d'y aller [à la permanence d'Aspasia], je te jure, je suis fatiguée d'y aller. Dans cet endroit personne ne m'aide, personne ne m'écoute, Même l'avocat, personne ne m'écoute. Et ça, ça me fait du mal. » (rue_5_Amérique latine.)

Par ailleurs, une masseuse a déploré l'indiscrétion de l'équipe d'Aspasia : elle ne se rend plus dans les locaux de l'association pour acheter ses préservatifs, irritée par les questions concernant le déroulement de son travail, questions qu'elle juge trop intrusives.

2.2 Violences dans la vie privée

La vie privée étant en réalité inséparable de la sphère de travail, nous opérons ici une division purement analytique. En effet, le point commun entre les milieux examinés est la souffrance que les femmes éprouvent dans leur vie privée liée au stigmate de leur travail.

2.2.1 Couple

Parmi nos informatrices, seize se disent mariées ou en couple, dix sont séparées ou divorcées, neuf sont célibataires, et deux sont veuves. Cependant, quelque soit leur situation, la plupart des femmes interrogées, estime qu'avoir une vie de couple relève de l'impossible.

« Pour un homme ce n'est pas très facile d'accepter qu'une femme fasse ce travail. Et pour moi ce n'est pas facile qu'un homme ne m'accepte pas ! Alors voilà, la porte est ici...Je ne crois pas avoir besoin...Enfin, j'ai déjà du sexe toute la journée, si je dois arriver à la maison, faire l'amour («faire du sexe») et en plus laver les assiettes et laver les slips de quelqu'un, alors ça me semble absurde. » (rue_6_Amérique latine).

Le stigmate attaché au travail du sexe en fait un « métier inimaginable » pour le partenaire. Une masseuse qui a quitté son compagnon à ses débuts dans ce travail, nous a confié :

« Moi je sais que mon ex, il n'aurait jamais pu comprendre, et puis de toute façon, si je lui avais dit que je fais ça, il ne m'aurait jamais cru, il aurait fallu qu'il le voie de lui même. » (salon_1_UE).

Certaines femmes arrêtent le travail dès qu'elles sont en couple, soit par crainte de jalousie, soit par dégoût. Elles ne recommencent que lorsqu'elles sont à nouveau seules.

« Je pense qu'étant dans un vrai couple normal, on ne peut pas faire ce travail. Moi par exemple je suis toute seule, je suis divorcée et j'ai recommencé à faire parce que j'étais toute seule, je dois rien à personne je suis libre et je peux faire ce que je veux. Mais un jour, quand je vais trouver quelqu'un, je vais arrêter, c'est clair. » (bar_1_europe de l'est).

« Il y a des filles qui n'osent plus aller vers leurs maris ou leurs copains après une soirée là-bas [dans le bar] qui va les dégouter des hommes. » (bar_6_afrique).

Des femmes en situation de couple adoptent des tactiques dans chaque milieu pour garder secrète la nature de leur travail. Celles dans la rue migrent : elles viennent quelques jours par semaine ou par mois pour travailler à Genève et mènent leur vie privée dans un autre canton.

« Je lui avais dit que j'allais à Olten m'occuper de deux personnes âgées, parce que c'était mercredi, jeudi et vendredi. Parce que j'arrive le mercredi à 4 heures et je repars le vendredi, par exemple aujourd'hui à 21h00. Presque le dernier train. Et bon, lui il me croyait » (rue_1_Amérique latine).

Celles qui travaillent dans un salon inventent un emploi dans la restauration ou encore se disent téléphoniste de l'établissement. Les danseuses de cabaret sont loin de leur connaissances intimes et inventent ainsi de activités allant du baby-sitting à l'emploi dans une bibliothèque. Les femmes dans les bars nient toute activité sexuelle tarifée.

La gestion de ce secret est vécue comme lourde et douloureuse. Ce sentiment se renforce lors de situations critiques comme la rupture de préservatif suite aux manipulations d'un client, crise qui oblige aux aveux :

« C'est arrivé (...) à une copine. Son mari ne savait pas ce qu'elle faisait [comme travail], il pensait qu'elle travaillait à la Poste comme moi je dis à mon mari, comme nous toutes on dit, et le mec [le client] a joui et en plus elle faisait la sodomie avec. Elle l'a tapé, elle l'a blessé comme il faut, elle a pris un bout de bois, elle l'a tapé comme il faut jusqu'au sang, elle l'a pris, elle l'a mis dans les toilettes, elle a fermé la porte et elle a appelé la police. La police est arrivée tout de suite (...) et elle est allée ici à l'hôpital cantonal, et après son mari est venu, elle a été obligée de parler avec lui. » (salon_4_Amérique latine).

D'autres ont pu garder ce secret tout en souffrant de cette dissimulation. Avoir mis en danger la santé de leur compagnon reste néanmoins un facteur important de culpabilité.

« C'est arrivé avec moi, le connard [client] qui a jeté le préservatif. Il a voulu, mais heureusement il n'a pas joui, heureusement. Je ne pensais même pas à moi, je pensais tout le temps à mon mari. Je n'ai pensé qu'à lui. » (salon_4_Amérique latine).

Un compagnon au courant des activités de sa femme peut utiliser cette information pour l'insulter en cas de conflit :

« Quand on dit [à son partenaire] que oui, on travaille dans un bar, il y a moins de respect. Dès qu'il y a un petit problème on te traite de pute... » (bar_4_afrique).

Il peut aussi se montrer jaloux et rompre :

« J'ai déjà eu des problèmes avec mon ami. Il m'a quitté parce qu'il ne pouvait pas accepter mon travail. (...) Je crois que toutes sont déjà passées par cette expérience. D'être quittée. Parce qu'au début il voit...tu sais...après il va vivre cette réalité. Il y en a beaucoup qui vont avec les femmes qui travaillent, ils se connaissent, et après ça devient... [Des clients qui ensuite deviennent le petit ami ?]

Oui, mais ça ne marche pas. Que dans les films. (Rires) » (rue_2_Amérique latine).

Ou encore poursuivre une vie sous le même toit tout en rejetant sa compagne²² :

« Comme il s'est mal comporté pendant tellement de temps, ça me fait mal, mais c'est plus de la fierté de femme de savoir qu'un homme se couche à ses côtés, disons, il se couche bien de l'autre côté du lit et il me tourne le dos, il se met bien là-bas comme s'il ne voulait pas que je le touche ni que je le regarde. Moi, de même je me couche de ce côté, et à moi ça me touche qu'un homme avec qui je suis m'ignore de cette manière, et surtout qu'on avait parlé pour voir s'il changeait, et il me disait qu'il allait changer. » (rue_7_Amérique latine).

La jalousie peut pousser les partenaires à des actes de la *violence physique* :

« Il me plaisait beaucoup, au début tout allait bien, mais après c'est devenu un enfer. Je me prostituais, et il ne l'acceptait pas...Après c'est devenu de l'intérêt [de sa part]...Et il m'a beaucoup agressée. Je serais morte aujourd'hui...Parce qu'il a pris une bouteille, il l'a cassée et il voulait l'enfoncer dans ma gorge... » (FG_trans_D_Amérique latine).

Ces violences au sein du couple ne touchent pas que les personnes prostituées même si celles-ci cumulent des facteurs de risques. « Une revue des études effectuées dans 35 pays avant 1999 a montré qu'entre 10 et 52 % des femmes déclaraient avoir été physiquement maltraitées par un partenaire intime à un moment ou un autre de leur vie et de 10 à 30 % avoir été victimes de violences sexuelles de la part d'un partenaire intime. Entre 10 et 27% des femmes et des jeunes filles faisaient état d'abus sexuels, que ce soit pendant l'enfance ou à l'âge adulte » (OMS 2005:1).

²² Rejet déjà documenté par la recherche sur les violences conjugales comme étant une forme spécifique de violence psychologique à caractère sexuel (Gillioz et al. 1997).

Une experte d'Aspasie note également que les violences au sein du couple sont souvent le fait de couples mixtes. Dans ces cas, les migrantes dépendent davantage de leur conjoint ; l'homme peut prendre beaucoup de pouvoir.

2.2.2 Famille

En présence d'enfants, la gestion du secret autour du travail devient encore plus difficile : faut-il les mettre au courant, et si oui, à quel âge ? Les avis et les pratiques divergent :

« Il ne faut pas que l'enfant sache que vous faites ce métier. Ah non. La maman c'est sacré. Et puis je trouve que la vie de la maman, elle a aussi le droit d'avoir quelque chose de privé. Si c'est une bonne maman, bon exemple et tout, les enfants n'ont pas à savoir ce qu'elle fait. Ce n'est pas nécessaire. Pourquoi ? Pourquoi leur dire... Parce que de toute façon ce métier est très mal vu. » (salon_3_CH).

« Mes enfants le savent, les grands savent ce que je fais, le petit non. Et à un certain point, c'est mon corps, c'est ma vie. Et eux, ils ont grandi grâce à ce travail, donc ils ne peuvent rien dire...ça ne leur plaît sûrement pas...Ils ont l'idée...ils pensent qu'ils vont travailler et qu'ils vont me sortir de là, mais... » (rue_6_Amérique latine).

Avoir des enfants à sa charge peut aussi être vécu par des migrantes comme une obligation à poursuivre le travail du sexe :

« Des fois les enfants te conditionnent. Quand tu amènes tes enfants ici petits [en Suisse], après ils aiment être ici et ils ne veulent pas rentrer, alors on a un peu la pression, l'obligation, tu vois... surtout qu'ici t'es latine, ils ne vont pas te donner autre chose qu'un travail de nettoyage. Ça te ferme un peu le cercle. (...) Tu ne trouves rien d'autre que du strip-tease. » (rue_4_Amérique latine).

Vis-à-vis des autres membres de la famille, les femmes adoptent les mêmes tactiques de dissimulation esquissées plus haut, tout en déplorant le caractère invouable de leur condition.

Les personnes transgenres doivent souvent gérer un double tabou, à cause de leur identité sexuelle. L'une d'entre elles nous explique qu'elle change d'apparence avant chaque visite familiale :

D : « Moi, par exemple, avec ma famille, je parle au téléphone, mais...Je n'ai pas le courage de me présenter comme je suis maintenant, maquillée... (...) C'est par respect pour la famille, moi je ne vais pas maquillée dans ma famille. (...) Quand j'arrive chez moi, je n'arrive pas avec les cheveux comme ça [*détachés*], je prends un élastique, je les attache en chignon [*elle se fait un chignon devant nous*], j'enlève mon maquillage, je porte une grande chemise, pour cacher un peu les seins, et des pantalons. » (FG_trans_D_Amérique latine).

La réaction de ses pairs montre leur désaccord :

A : « Mais ce n'est pas un manque de respect ! », C : C'est une violence contre toi même... », B : « On est au 21ème siècle déjà ! »

Toutefois, interrogées sur leurs propres relations familiales, elles nous apprennent que leurs familles respectives connaissent leur actuelle identité féminine mais ne sont pas mises au courant de la nature de leur travail.

Examinant le cas français, Welzer-Lang (1994 :86) parle d'un isolement par rapport à l'image du couple et de la famille. La loi française sur le proxénétisme, très restrictive, aurait notamment rendu une vie de couple et de famille impossible. Il est dès lors intéressant de noter que dans le contexte genevois, où les personnes partageant la vie privée des travailleuses du sexe ne sont pas accusées de proxénétisme, le poids du stigmatisme lié à l'activité prostitutionnelle perpétue tout de même le malaise. Ce phénomène confirme le fait que la relation affective sert encore de cadre normatif de la sexualité pour les femmes et témoigne de l'intériorisation d'attentes sociales fortement contraignantes : nos informatrices tiennent compte des jugements sévères à l'égard des femmes ayant des expériences multiples (Bozon, 2001).

2.2.3 Vie sociale

Dans ce cadre dépassant le cercle familial, les femmes cachent également la plupart du temps leur véritable activité et ont recours à

l'invention d'emplois fictifs ou utilisent des euphémismes pour évoquer leur travail (Mathieu 2002a) :

« Si on me demande dans quoi je travaille, je le dis. Bon, en général je dis : « je suis indépendante ». Si on me demande des détails : « Dans quel domaine ? ». « Relations publiques ». « Comment, relations publiques ? » « Et oui, je travaille aux Pâquis ». Et voilà, là ils comprennent. Mais généralement ils n'entrent pas dans les détails « Ah, tu es une prostituée ! ». (Rires). En général, non. » (rue_6_Amérique latine).

Certaines évitent toute situation où elles devraient se présenter. Ces secrets peuvent engendrer des complications supplémentaires.

« Je n'arrive pas à avoir de vie sociale. Par exemple, quand je vais faire un cours, le premier jour je n'y vais pas. Parce que je ne veux pas me présenter aux gens. Alors ça, pour moi, c'est un problème. Et pas pour le fait d'être une prostituée, mais parce que je dois mentir aux gens. » (rue_2_Amérique latine).

« De temps en temps c'est un peu difficile parce que, même si je fais connaissance avec quelqu'un dehors, si je dis que je travaille comme barmaid, dans un bar normal, c'est très difficile de prendre rendez-vous ensemble parce que les gens normaux ils travaillent jusqu'à 18h00 alors que moi je commence à 18h00 alors je ne peux pas les rencontrer. » (bar_1_europe de l'est).

Marquées par les idées préconçues à l'encontre d'un certain type de migration, des danseuses ressentent une forme de préjugé contre les femmes originaires de l'Europe de l'est :

« E : Sur mon front c'est écrit que c'est une russe. Quand je me promène dans la rue, les hommes me reconnaissent. F : Ils savent que si elle est russe, elle travaille en cabaret. D : [Car ça sous-entend que c'est une femme facile.] J'ai le sentiment que les femmes suisses sont plus respectées des hommes suisses que nous. » (Fg_cabaret_europe de l'est).

Les femmes interrogées souffrent de discrimination, dont les causes sont souvent cumulées : travailleuse du sexe, migrante, mère célibataire ou encore transgenre. Ce cumul rend notamment difficile le changement de travail.

« Parce que je suis travesti, hein. Sur le passeport, j'ai encore un nom d'homme. Bien sûr, on ne voit rien de masculin en moi. Quand ils me voient, ils pensent que je suis une fille normale. Et quand ils voient le nom, tout le monde prend peur... Et ça ne fait pas du bien. Une fois, je cherchais du travail... On me dit d'aller voir un monsieur, qui avait une chose de nettoyage. Quelques heures. Il me dit : « Ah oui, génial, Madame, je vous donne le travail, donnez moi la [carte de l'AVS]. Donc je lui amène tout, et quand il voit mon nom, le type prend peur et me dit : « non, je ne peux pas te donner ce travail ! Qu'est-ce que mes amis vont dire ! ». Donc à cause de ça, on ne peut pas entrer dans la société, à cause de cette peur, de ce rejet... » (rue_5_Amérique latine).

Si le travail du sexe est considéré comme inadmissible, c'est à cause du caractère transgressif de l'échange prostitutionnel. D'après Tabet, les femmes prostituées échappent aux circuits d'échanges économiques entre hommes, dont elles sont d'habitude les objets. La prostitution constitue dès lors une déviance sociale scandaleuse car elle signifie « l'affirmation de soi, par les femmes, comme sujets de la sexualité, voire même comme sujets, et non objets, de la transaction économique, avec ce qu'une telle affirmation implique de rupture des règles sociales et de perte de cette « respectabilité » que promet au contraire la conformité à ces mêmes règles » (Tabet 1987 : 39). Dès lors, les femmes qui revendiquent l'autodétermination comme prostituées perdent leur statut de victime et, de ce fait, la sympathie idéologique et la compassion humanitaire.

2.3. Violences - Synthèse

Tableau 2 - Synthèse des violences par auteur-e et milieu

Auteurs	Formes de violences	Rue	Salons	Bars	Cabarets
Dans le cadre du travail					
Clients	physique	- tricherie avec le préservatif - violence lors des rapports tarifés - coups			- forcer les femmes à boire - étrangler - tirer les cheveux*
	économique	- marchandage - escroquerie - vol		- marchandage	
	psychique	- manque de respect (insulte, hygiène...) - harcèlement - faire déraiper du lien professionnel au privé		- transgression des normes du lieu - harcèlement	
Collègues	psychique	- concurrence déloyale - insultes	- concurrence déloyale - transgression des normes - insultes	- concurrence déloyale - transgression des normes - « mobbing » - insultes	
	physique	- coups		- coups	
Intermédiaires	économique	- loyers usuraires	- loyers usuraires - services imposées	- déductions abusives - système salarial basé sur consommation alcool (barème minimal...)	
	psychique	harcèlement	- absence de soutien - diffamation auprès de futurs patrons		

	physiques			- contrainte alcool - contrainte nb d'heures travail
	sexuelle		- instaurer certains types de pratiques - incitation au rapport avec le client	- droit de cuissage - incitation au rapport avec le client
Passants Riverains Voisin-e-s	psychique	- insultes / - humiliations		
	économique	- vol		- vol
	physique	- coups / bagarres		
Police	psychique	- manque de soutien - insultes/ discrimination	- manque de soutien	- inadaptation aux problèmes
	physique	- coups		
	sexuelle	- prestation gratuite		
Réseau (institutions d'encadrement)	psychique	- inadaptation aux problèmes		
		- intrusion		
Dans le cadre de la vie privée				
Famille	Psychique	- secret /stigmatisme - jalousie - insultes - coups, etc.		
	physique			
Réseau social	psychique	- secret /stigmatisme - discrimination		

* Nous n'avons pas enregistré de récits auprès des danseuses concernant les violences physiques des clients lors de rapports, mais la littérature (Dahinden et Stants 2006) indique la fréquence de ces violences.

Cette étude montre que des formes particulières de violence sont déterminées par les conditions structurelles des lieux où la violence se produit. Ainsi, pour les personnes travaillant dans le marché du sexe, la violence, déjà documentée dans d'autres contextes notamment domestique, est parfois amplifiée mais rarement d'un ordre spécifique à ce métier. Nous avons toutefois constaté qu'à l'intérieur même du marché du sexe des manifestations de violences particulières existent.

L'agression directe et la violence physique prédominent dans la rue, tandis que la violence comme « processus de contrôle » est plus caractéristique des cabarets, bars, et – dans une moindre mesure – des salons.

Le système contractuel pratiqué dans des salons tend à diminuer l'autonomie des femmes qui y exercent. De ce fait, ce système les rapproche des femmes travaillant dans les bars et les cabarets. Les hôtesses, comme les danseuses, n'ont pas la possibilité de choisir leurs clients (consommateurs d'alcool) ni de réelle maîtrise – malgré quelques subterfuges – sur la quantité d'alcool qu'elles doivent elles même consommer. De même, elles subissent de fortes pressions dans le domaine de la transaction prostitutionnelle concernant le choix du client, la fréquence des passes, le tarif et le lieu de pratique (Chimienti, à paraître).

Chaker (Welzer-Lang et Chaker 2002), dans son étude ethnographique sur les animatrices du téléphone rose, note une accentuation analogue du processus de rationalisation et de contrôle de la part des employeurs. Ainsi, temps de travail, mais aussi contacts entre collègues seraient étroitement surveillés au nom de la rentabilité. Brochier (2005 :102) parle d'un ensemble de « tentatives de contrôle du déroulement de l'activité ». Ces tentatives comprennent notamment la façon dont les personnes prostituées vont se comporter sur leur lieu de travail en fonction d'un canevas de normes plus ou moins tacites et formées par les consignes des propriétaires et les initiatives des clients ou des collègues. Ces jeux d'interdépendances et

de rapport de pouvoir²³ (O'Connell Davidson, 1998) expliquent que le contrôle d'une partie de l'activité dépend de l'insertion dans un collectif précaire et tendu par la concurrence.

Cette violence, pas toujours manifeste, rappelle la définition de la violence symbolique élaborée par Bourdieu (1992). « L'intégration fataliste de l'horizon violent à l'existence quotidienne, son acceptation sur le mode de ce qui va de soi, peuvent ainsi être considérées comme constituant les principaux éléments de la violence symbolique – comme « formes de violence qui s'exercent sur un agent social avec sa complicité » - à laquelle sont soumises les prostituées. » (Mathieu, 2002b)

Le cumul des facteurs suivants fragilise particulièrement les personnes face aux manifestations de violence : migrant, statut précaire, illégalité. Les migrantes transgenres travaillant dans la rue et pratiquant dans les espaces en sous-location seraient les plus touchées par les violences, que ces dernières soient verbales ou physiques. Ce groupe s'estime particulièrement ostracisé et victime d'une discrimination également de la part des femmes du marché du sexe.

« Le travesti souffre plus de la discrimination dans le milieu de travail avec les femmes, parce que les femmes voient les travestis comme de la concurrence... (...) Donc on souffre plus de discrimination dans le milieu de la prostitution, spécialement avec les femmes. » (FG_trans_A_Amérique latine).

²³ Selon O'Connell Davidson (1998), les travailleurs et travailleuses du sexe évoluent au sein de trois espaces de rapports de pouvoir : le premier lié aux clients, le deuxième aux intermédiaires et le troisième à la société (plus particulièrement la police ou les tribunaux). Ces trois espaces s'influencent mutuellement : la législation et les procédés de la police tracent les limites d'action des intermédiaires, et les rapports que les personnes prostituées entretiennent avec les clients sont marqués par les deux autres espaces.

3. Ressources face aux violences

La plupart des femmes touchées par des violences ne sont pas des victimes passives, mais utilisent des tactiques actives pour assurer leur sécurité personnelle et celle de leurs proches. Les réponses face aux violences sont souvent limitées par les options disponibles, toutefois les femmes interrogées nous citent diverses tactiques de survie, d'adaptation et de résistance. En cas d'agression, elles se battent au besoin et trouvent le moyen, faute de mieux, de cohabiter avec la violence n'entrevoiant souvent aucune autre possibilité (De Puy, Gillioz, Ducret 2002 ; Ellsberg et Heise 2005).

Dans ce chapitre, nous séparons ressources objectivement mobilisables et types d'attitudes face aux violences (réactions ou explications à travers lesquelles les travailleuses du sexe appréhendent ces dernières). Nous reprenons – dans la mesure du possible – la logique de présentation que nous avons précédemment appliquée aux formes de violences. Ainsi, nous traitons d'abord des ressources mobilisables dans la sphère du travail, avant tout contre les agressions (potentielles) des clients. Ces derniers sont en effet les plus souvent dénoncés, et semblent avoir suscité le plus de tactique défensive chez les femmes. Ensuite nous considérons les ressources qui soutiennent les femmes d'une manière plus générale. Enfin, nous présentons différents types d'attitudes face à la violence.

3.1 Ressources individuelles vis-à-vis des clients

La menace de violence directe (physique) de la part des clients semble être la forme de violence contre laquelle les personnes prostituées estiment devoir et pouvoir s'armer. Il s'agit de la source de violence contre laquelle elles disent avoir une certaine emprise contrairement aux autres violences liées notamment au système du marché du sexe et émanant des responsables des lieux ou du stigmate lié à la sexualité vénale. En effet, lors d'un affrontement de personne à personne, dans un cadre intime qui les rend potentiellement vulnérable, les travailleuses du sexe prévoient une série de tactiques²⁴ de défense. On constate à ce sujet peu de différence entre les

²⁴ Nous privilégions le terme de tactiques à celui de stratégies dans la mesure où ces ressources tiennent davantage du bricolage même lorsqu'elles sont préméditées et élaborées rationnellement par les personnes. Il s'agit bien souvent

milieux. Dans le cadre de cette étude nous nous sommes concentrées sur la nature de ces ressources et n'avons pas pu observer les différences entre les profils des travailleuses du sexe ni l'ampleur de ces ressources (nous renvoyons à ce sujet les lecteurs/-rices à l'étude de Chimienti, à paraître).

3.1.1 Savoir-faire des travailleuses du sexe

Cette notion désigne l'ensemble des tactiques (Mathieu, 2002b) dont disposent les travailleuses du sexe pour prévenir ou – en cas de besoin – se défendre contre les agressions. Ces « techniques de protection » sont censées prévenir toute éventualité d'agression et réduire l'omniprésence de la peur (Welzer-Lang, 1994).

La plupart des femmes apprennent les codes et les règles du milieu du travail par l'observation.

« Si tu veux travailler dans un endroit, personne ne va t'apprendre, tu apprends par toi-même, tu observes et tu apprends parce que personne n'est prête à t'apprendre parce qu'elle se dit que si elle t'apprends, tu vas faire mieux qu'elle. Donc tu es obligée d'observer, de faire à ta manière quoi. De toute façon, personne n'apprend à travailler à quelqu'un ici. » (bar_2_afrique).

Cependant, dans certains endroits, notamment dans les salons, les cabarets et les bars, les patron-ne-s donnent des explications introductives, et certaines collègues peuvent informer aussi. Les femmes forment des groupes et se critiquent mutuellement. L'apprentissage des règles du lieu (qui aborder et comment, quand se reposer, etc.) dépend fortement de cette sociabilité (Brochier 2005).

« Avec le temps, j'ai appris [les règles officielles et officieuses] mais il y avait la barrière des langues, ça a pris du temps. Ici, le premier jour, le patron m'a expliqué le fonctionnement. » (bar_3_europe de l'est).

« Puis elles [les collègue du bar] m'ont dit, mais ils [les clients] te racontent des conneries, ne les écoutes pas. (...) [Les filles m'ont donné des conseils] parce qu'elles m'ont

de réactions de « survie » ou encore de réactions non conceptualisées par les personnes.

vue, comment j'étais coincée dans mon coin. (...) [Vider son verre discrètement] c'est les filles qui m'ont dit hé! Comment tu pourrais savoir ça...» (bar_6_afrique).

3.1.2 Prévenir - « tactiques d'évitement »

La tactique la plus mise en avant par les travailleuses du sexe est la sélection des clients sur la base de « typifications préformées »²⁵ (Mathieu 2002b), notamment sur la base de critères ethniques. D'autres critères concernent la sobriété, la propreté ou encore la politesse du client potentiel (Barnard 1993).

« Je regarde leur visage et leurs chaussures. (...) Avec le visage et les chaussures, tu te rends compte qui c'est et comment il est. (...) Bon, avec le physique, on ne se trompe pas. Le garçon qui est... ou l'homme qui est tout transformé par l'alcool. Mais si tu vois un homme avec des chaussures qui sont... pas neuves, qui sont propres, ou qui sont trouées, là tu te dis bon, cet homme, où est-ce qu'il travaille ? » (rue_1_Amérique latine).

« Je ne monte pas avec quelqu'un de trop bourré...ni avec un drogué. Ou si je remarque des réactions plus grossières. Là, je ne monte pas... Donc mes critères, c'est des gens suisses, et des gens plus ou moins normaux, parce que des totalement normaux il n'y en a pas je crois (rires). » (rue_2_Amérique latine).

Les masseuses qui se déplacent au domicile des clients (service d'escorte) insistent sur l'importance de la vérification de l'identité de ce dernier.

« Quand je vais en escorte, il faut demander à la personne l'adresse complète, son nom, son numéro de téléphone et le dire à une fille qui reste là [au salon], tout lui donner, lui dire à quelle heure on revient ou on est sensé

²⁵ C'est-à-dire une forme de sédimentations d'expériences (malheureuses) antérieures, qui sont mobilisées afin de classer l'individu qui sollicite une passe comme client acceptable ou au contraire, comme individu "louche" à rejeter". Mathieu (2002b), s'inspire ici d'un concept forgé par l'ethnométhodologie américaine, *background expectancies*.

revenir et puis surtout, juste avant de partir, rappeler le mec, pour être sûre que c'est bien là. » (salon_1_UE).

Lorsque le client potentiel ne répond pas à la norme subjectivement fixée par la péripatéticienne, et surtout lorsqu'il présente un risque, il s'agit alors de le renvoyer avec diplomatie. La négociation à l'amiable paraît préférable au risque de l'agression (Pryen 2002). Les travailleuses du sexe utilisent diverses astuces pour éviter de provoquer un client qu'elles refusent.

« Pour que le client ne se sente pas offensé, tu peux lui dire « écoute, j'attends un client qui vient de m'appeler », ou « je ne peux pas venir maintenant, parce que quelqu'un vient parler avec moi », il y a des milliers d'excuses. Bon, si tu lui dis je ne peux pas venir avec toi parce que tu es... de telle nationalité, là tu le vexes, ou tu lui dis parce que tu es noir, ou quelque chose comme ça, tu provoques une violence, et là la violence se génère. » (rue_4_Amérique latine).

Pour les travailleuses du sexe indépendantes, le choix des horaires contribue également à leur gestion de la violence. Beaucoup de femmes nous affirment de ne pas travailler la nuit ou le week-end, car à cette période la consommation d'alcool incite clients et passants à davantage d'agressivité²⁶.

« Les week-end sont plus dangereux par exemple, vendredi, samedi, ...Moi j'ai décidé de ne pas travailler le samedi. » (rue_5_Amérique latine).

« Clairement, la nuit favorise plus la violence, tu rencontres beaucoup plus de gens bourrés et drogués la nuit. (...) Moi je travaille de jour, et de jour les clients sont très différents. » (rue_6_Amérique latine).

« Moi normalement je ne travaille pas la nuit. (...) Parce que la journée c'est surtout des hommes de bureau qui veulent être discrets, qui n'aiment pas non plus avoir des problèmes, plus tranquilles. » (rue_7_Amérique latine).

²⁶ Toutefois, étant donné que nous n'avons interrogé que des femmes exerçant durant la journée, nous ne disposons pas de discours sur ce sujet des femmes travaillant pendant la nuit.

Chaque milieu prostitutionnel développe ses tactiques préventives, toutefois, la marge de manœuvre des danseuses et des hôtesse paraît moindre. Travaillant sous contrôle permanent des gérants des lieux, elles subissent des pressions plus importantes, notamment pour accepter des rapports avec des clients en état d'ébriété.

3.1.3 Négociateur - « tactiques de dissuasion »

La tactique la plus courante pour calmer un client devenu agressif est une passivité apparente, afin d'éviter que l'éclatement ne se transforme en violence physique.

« Se disputer avec le client, je trouve ça complètement faux (mauvais). Si le client s'énerve, je crois que tu dois rester silencieuse. Tu ne dois pas mesurer ta force, ni verbale, ni physique avec un homme. Surtout dans cette situation. Parce que dans une situation normale, je réagis de manière normale. Mais dans la prostitution, à cause de la très petite valeur que tu as pour cet homme à ce moment-là, je pense que ce n'est pas du tout intelligent de commencer à te disputer avec lui. » (rue_2_Amérique latine).

« C'est inutile de se disputer avec quelqu'un qui est sous l'effet de l'alcool ou de la drogue. Parce qu'ils ne raisonnent pas complètement avec leur tête. Donc quel sens ça aurait ? » (rue_6_Amérique latine).

En cas d'agression, des femmes évitent de résister : la plupart affirment rendre notamment l'argent exigé.

« Si l'homme est très en colère parce qu'il n'est pas satisfait, alors je préfère lui rendre l'argent. » (rue_4_Amérique latine).

Toutefois, l'application des critères de sélection et des tactiques d'évitement reste souple et dépend des nécessités économiques affectant la travailleuse du sexe. Ainsi une informaticienne nous explique comment, en cas de doute, elle insiste sur les conditions du service tarifé afin de prévenir toute ambiguïté.

« Quand je vois une personne... et je me décide à monter avec elle, mais je n'ai pas tellement confiance, s'il ne me fait pas vraiment peur, mais je n'ai pas vraiment

confiance non plus, je l'averti : c'est tant de temps, qu'on aie fini ou pas. Alors je lui dis « moi je me porte bien, je suis sympa, je suis gentille, mais c'est pendant ce laps de temps et toi, tu te concentres ». » (rue_7_Amérique latine).

Pour éviter des cas de manipulations de préservatif cités plus haut (le client enlève ou endommage le condom pendant le rapport), plusieurs informaticiennes insistent sur l'importance de contrôler la situation : en plaçant elle-même le préservatif avant l'acte, en le contrôlant pendant et en l'enlevant après.

Un cas particulier de négociation délicate concerne un aspect du travail dans les bars ou cabarets : la possibilité pour l'employée de pouvoir commander une boisson sans alcool, avec l'accord du client.

« S'il y a un client qui s'aperçoit que je bois sans alcool, je discute, je lui raconte... Dès fois je parle même directe avec quelqu'un « Écoute, je préfère boire sans alcool. », de toute façon il paye pas pour le champagne, c'est pas le prix du champagne, il paye pour le temps, pour rester à côté de moi, pour m'accompagner. » (bar_1_europe de l'est).

3.1.4 Autodéfense des travailleuses du sexe / « tactiques de protection »

Chaque travailleuse du sexe se doit de *gérer l'espace* dans lequel l'échange avec le client a lieu (Welzer-Lang, 1994). Cette gestion implique notamment le maintien d'un passage de fuite libre. Nous avons-nous pu constater lors d'un entretien l'existence d'un passage secret aménagé entre deux studios, camouflé par une armoire. L'installation de miroirs pour mieux surveiller les gestes des clients est également conseillée.

La gestion peut aussi inclure des *mises en scènes* utiles, notamment en salon ou dans le studio de la travailleuse du sexe. Ainsi, on nous souligne l'importance de prétendre, si on est seule, qu'il y a d'autres personnes dans l'appartement.

« S'il n'y a personne [à priori, elles travaillent à trois dans le même appartement], j'allume la télévision dans une autre chambre de façon à ce que le client croie qu'il y a quelqu'un. Je ferme la porte et j'allume la TV. Parce que ça les intimide beaucoup. Le fait qu'il y ait d'autres personnes

les empêche de faire quelque chose.» (rue_6_Amérique latine).

« [J'ai dit au client agressif que] mon patron est juste à côté de la chambre, alors il ne devait pas crier pas parce que ça va l'énerver. Mais c'était un mensonge (...) il n'y avait personne. » (rue_4_Amérique latine).

Une autre tactique concerne le *choix des postures*. La pratique prostitutionnelle dicte certaines postures et positions du corps lors des actes sexuels. On peut parler, comme Marcel Mauss, de « techniques du corps », à propos de la manière dont les êtres humains savent se servir de leur corps. « L'objectif de ces techniques du corps est de garantir aux personnes prostituées un maximum de sécurité, de leur offrir la possibilité de se défendre. » (Welzer-Lang, 1994 : 97). Ces techniques impliquent par exemple de ne pas se placer dos au client ou de toujours surveiller ses mains.

« Nous on a une prestation, (...) le « plaisir des yeux, pas des mains ». Il [le client] regarde, il sent, mais il ne touche pas, et il ne nous voit pas à poil. Ça évite beaucoup de [gestes perçus comme violents pendant la fellation] (...) Avec une fellation moi je fais comme ça [*elle se met en topless*], je me mets entre ses jambes, je mets le préservatif, et il n'a pas le droit de me toucher. » (salon_4_B_Amérique latine).

Dans certaines situations, les femmes estiment nécessaire de réagir activement à une agression. Elles utilisent souvent le cri ou l'attaque verbale pour donner l'alerte et pour faire fuir leur agresseur.

« Dans cette maison, j'ouvre la fenêtre et je crie. Parce que je sais qu'il y a toujours des gens assis au bar. » (rue_5_Amérique latine).

Les personnes transgenres auraient l'avantage de disposer d'un timbre de voix qui serait plus menaçant aux oreilles des clients.

« Une fois qu'il [le client] devient violent, il faut hurler, toutes les filles se précipitent dans la chambre, y en a une qui reste pour appeler la police, et voilà. (...) Oui, ça m'est arrivé une fois. Mais bon, c'était une fille qui hurlait, une transgenre [qui était] avec nous donc, bon, ça c'est bien vite

passé. Elle l'a foutu dehors (rires) (...) quand elle se met à gueuler avec sa voix vraiment d'homme, après ça se calme vite. L'autre, il se casse vite hein... » (salon_1_UE).

Des armes, certaines improvisées, ne sont utilisées qu'en cas d'extrême urgence.

« Dans cette profession il faut avoir beaucoup de sang froid, et avoir par exemple quelque chose pour se défendre. Moi par exemple j'ai un gaz que la police m'a recommandé. Je ne l'ai jamais utilisé. J'ai un petit couteau sous l'oreiller. Je ne l'ai jamais utilisé. » (rue_6_Amérique latine).

« Un homme agressif est arrivé pour me frapper, j'ai dû prendre une bouteille et la casser, et moi « quoi, tu vas me frapper, tu vas me frapper ? » et je faisais comme ça [*elle mime la bouteille cassée dans sa main pour se défendre*] » (rue_1_Amérique latine).

Le contexte – potentiellement – violent de la rue oblige les femmes qui y travaillent à adopter des attitudes particulières (McKeganey et Barnard, 1996).

« Je dois me montrer agressive et parler très fort, ou alors je crie (rires). Non, il faut toujours se montrer agressive (...) parce que sinon ils me frappent, et je ne me laisse pas frapper, mais ils me frappent. Mais il faut toujours élever la voix. Et je prends le truc [le spray] comme ça [*elle met ses mains derrière son dos*], mais je ne montre pas non plus ce que j'ai dans la main. Je mets la main là et c'est bon, alors ils voient ta main là et ils pensent que c'est un flingue, ou... je ne sais pas. Oui, mais ils regardent toujours ça, alors je mets la main derrière le dos et je dis « tu dégages d'ici, là tu pars, parce que je n'ai pas de problèmes avec toi, mais là je travaille », ce que je dis toujours c'est que je suis en train de travailler, et là souvent ils partent, parce qu'ils sont drogués. La majorité, ils sont drogués ou bourrés. » (rue_1_Amérique latine).

Dans la rue, l'attaque verbale sert aussi à affronter le mépris des passants :

« Une fois une fille qui est arrivée ici, et a dit en espagnol, « comment vous pouvez vendre votre corps, ici en Suisse ? ». (...) Je lui ai dit que « nous au moins on le vend, toi tu l'offres pour une bière », parce qu'elle avait sa bière dans la main, non ? Et elle entrait avec trois gars, non ? Je lui ai dit que nous au moins on le vend, on le négocie, mais pour une bière, c'est vraiment bon marché (rires). » (rue_4_Amérique latine).

Les personnes transgenres considèrent comme particulièrement inacceptable une atteinte à l'intégrité corporelle. Ces personnes semblent plus prédisposées à se défendre physiquement si nécessaire. La socialisation en tant que garçon, donc une culture d'affrontement physique plus développée que chez les filles, est une possible piste d'explication (Mathieu 2002b). L'avantage des personnes transgenres en cas d'agression s'expliquerait aussi par la peur des clients devant la perspective de se trouver mêlé à un scandale impliquant une telle personne.

« [Je me défendais] en le tapant ! En luttant. Bien sûr, je prenais plus de coups que lui... je suis féminine, je suis plus fragile, et tout... Mais j'ai toujours essayé de me défendre. Je n'admets pas qu'une personne me tape et que je ne fasse rien... » (FG_trans_B_Amérique latine).

« [Selon les clients, le travesti sait mieux se défendre qu'une femme] Je pense que comme ils pensent qu'on a encore un côté masculin, qui en fait n'existe pas... C'est dans leur tête... Et ils ont peur du scandale, surtout... [*Le scandale d'être avec un travesti ?*] Oui, c'est ça. Si on appelle la police... Ce n'est même pas la peur de recevoir des coups du travesti, c'est plus à cause de la honte qu'il va ressentir si la police vient, sa famille peut le savoir, et tout ça... Et les femmes, elles sont plus fragiles, elles acceptent, elles sont un peu soumises. S'ils veulent donner un ordre, il semblerait qu'elles ont plus peur. Les travestis non, ils aiment le scandale (ils font du théâtre), ils se défendent. » (FG_trans_B_Amérique latine).

Dans les bars et les cabarets, certaines employées n'hésitent pas à répliquer si un client ne les respecte pas.

« Si quelqu'un dépasse les limites, qui fait quelque chose qui ne me plaît pas ou qui ne me convient pas, voilà, je lui dis « Va chier », voilà. » (bar_1_europe de l'est).

Un type particulier d'autodéfense concerne les femmes qui sont tenues à consommer de l'alcool. Elles disposent de quelques subterfuges pour tromper le client.

« Si le client boit avec toi et qu'il est bourré, c'est facile de verser ton verre. » (FG_cabaret_europe de l'est).

« Moi je n'ai pas de problème, parfois, je bois du champagne sans alcool, et parfois sans le dire au client. Je fais signe à la barmaid. » (bar_3_europe de l'est).

Toutefois, il y a une limite à ces pratiques de « contournement ». Les clients habitués sont au courant de ces tactiques et veillent à ce que les femmes consomment réellement des boissons alcoolisées.

« Il y a des clients qui essaient [goûtent le verre] devant toi parce qu'ils ont peur quoi... Ils connaissent. Ils ont peur qu'on mette du champagne à côté. Mais on trouve toujours un moyen pour... verser un peu à côté. » (bar_4_afrique).

« Si je bois que du champagne je dis [au barmaid] « Tu me donnes du champagne sans alcool. » mais tu sais, le client, quand il a goûté, il ne veut pas payer. (...) [Verser son verre par terre] je le fais de temps en temps, (rires) quand ça arrive je le fais, c'est normal. Mais pas tout le temps, parce que le client il te regarde quoi. Pas tous, mais quand même, il y en a qui connaissent, qui regardent, oui. » (bar_5_europe de l'est).

« Dans les séparés, si le client boit aussi... là ce n'est pas possible [de consommer des boissons] sans alcool. » (bar_6_afrique).

Le savoir-faire des travailleuses du sexe en matière de tactiques de protection n'est pas sans évoquer les tactiques féminines mises en évidence par les études sur la violence conjugale (Gillioz et al., 1997).

Dans certaines situations, les femmes appliqueraient une « tactique de repli » : faute de pouvoir s'y opposer, les femmes adoptent un profil bas pour prévenir ou apaiser la violence (laisser-faire, censure de ses paroles ou

de ses actes). Il s'agit bien d'un choix, même si très limité, et pas d'un acte de soumission. Face au contrôle permanent de leur conjoint, les femmes usent de « tactiques de contournement » (ruse, mensonge, subterfuge). Dans certaines situations particulièrement critiques les femmes peuvent adopter des « tactiques de résistance » (réplique, menace de séparation ou rupture...), et affrontent leur agresseur. Elles évaluent toujours la situation présente avant de décider comment réagir. Par ailleurs, elles se permettent de résister lorsqu'elles se sentent dans leur bon droit ou quand elles n'ont plus rien à perdre (De Puy, Gillioz, Ducret 2002).

En dernier recours, les « tactiques de rupture » dans le cas de violences conjugales rappellent les réactions des travailleuses du sexe qui changent d'établissement, voire quittent la prostitution. Cette rupture est un processus difficile qui demande du temps, notamment à cause des difficultés de reconversion professionnelle.

3.2 Autres ressources individuelles face aux violences liées à l'activité

Les informatrices soulignent l'importance d'une série de mesures qui préparent à toute éventualité d'agression dans le cadre de leur travail. Elles s'avouent cependant moins bien armées contre les formes structurelles de violence telles que l'exploitation économique (sous-locations, malversations) ou les pressions de contrôle des éventuels employeurs.

3.2.1 Mise en condition pour le travail

Ces tactiques assurent les moyens nécessaires pour effectuer le travail de manière optimale. Cette attitude dénote une professionnalisation et la revendication du travail du sexe comme métier à part entière.

La notion de *discipline* implique pour les femmes expérimentées des horaires réguliers, le fait d'éviter médicaments et drogues, ou encore la pratique d'un sport.

« Je suis quelqu'un qui m'occupe beaucoup de ma santé, je prends beaucoup soin de moi. (...) Moi je suis quelqu'un qui fait beaucoup de sport. (...) Je fais la natation, je fais le fitness, je fais du sport, je fais des massages, mais depuis toute jeune déjà, depuis longtemps je fais ça. Je bois beaucoup de vitamines. » (bar_1_europe de l'est).

Les tactiques de *promotion de santé* impliquent des cures, notamment – dans le cas des danseuses de cabaret - dans leurs pays d'origine. Certaines femmes travaillant dans les bars et cabarets se soignent après une nuit d'alcool.

« Là il faut prendre des médicaments. Moi j'ai un peu mon système là, les pastilles spéciales à la maison, les plantes, les thés, et tout qui fait nettoyer, éliminer. » (bar_1_europe de l'est).

La mise en condition professionnelle exige aussi une *séparation rigoureuse entre vie privée et travail*, mentalement ou physiquement, en adoptant un « look » professionnel.

« [Il est important de] ne pas prendre de trop près tout ce qui se passe ici, tout ce que raconte les clients. Faut savoir un peu mettre une barrière, prendre tout ça pas comme la vérité, mais comme le cinéma, comme quelque chose de... Parce que ici c'est beaucoup de cinéma. » (bar_1_europe de l'est).

« Si tu me vois dans la rue et tu me vois comme ça (comme maintenant), tu ne relies pas les deux personnes. Elles ont l'air de deux personnes différentes... (...)Le fait déjà qu'on se mette un nom d'artiste, ça veut dire, non pas que ça soit deux personnalités différentes, mais que ce sont deux visages de la même personne, mais deux visages différents, que l'on doit séparer clairement. (...) On doit savoir clairement quand on est la prostituée et quand on est la personne qu'on est. Parce que c'est fondamental. Si nous étions toujours des prostituées, pourquoi devrions-nous nous maquiller, mettre des chaussures à talon et aller travailler dans la rue ? Donc ce n'est pas le même rôle, le même moment...c'est un masque, et on a un autre nom. A ce moment, on est une autre personne. Mais quand ça se termine, on revient à ses propres...comment on dit...à se propres « habits ». » (rue_6_amérique latine).

Cet exercice de séparation reste néanmoins difficile, surtout pour des femmes qui débutent.

« Par exemple moi, mon nom et le nom de là-bas [au bar], ce n'est pas pareil, tu vois. Des fois je l'oublie... « Tu

t'appelles comment? » Et là je vais dire le mien! Non, ce n'est pas facile sauf si t'as l'habitude et l'expérience de longtemps, longtemps, longtemps, longtemps, là... d'accord. Mais sinon ce n'est pas facile de dire d'être quelqu'un d'autre. » (bar_6_afrique).

Cet effort continu pour créer et maintenir une distance face au client mais aussi face à l'ensemble de l'espace prostitutionnel, afin de se préserver, est également commenté par Pryn (2002). Cette distance est fondée sur le *respect*. « La prostituée doit respecter le client, mais aussi se faire respecter. A un modèle de prostituée idéale correspond donc un modèle de client idéal, et donc un modèle de relation idéale, au cœur duquel se situe le respect : de l'autre, de soi, et des codes, qui constitue une règle dans le cadre d'un contrat passé entre partenaires, mais également un moyen de revendiquer le respect de la société toute entière contre la stigmatisation et la réprobation morale – le respect des pairs n'a pas forcément la même valeur selon les relations établis avec eux » (Pryn 2002 :12).

« Si tu as un accord verbal avec quelqu'un, il faut le respecter. Parce que dans ce milieu, il n'y pas de contrat, on donne sa parole. Et si je te donne ma parole que je vais payer tant par semaine ou tant par jour [pour la sous-location], je dois le respecter, c'est logique. Que ce soit juste ou injuste, c'est à toi de l'accepter ou de ne pas l'accepter. Mais ici aussi c'est une question de respect. » (rue_6_Amérique latine).

Les femmes interrogées s'accordent pour dire qu'il est impératif de *gérer la fatigue*, de se ressourcer.

« J'aime la musique, j'écoute beaucoup de musique. J'adore cuisiner, j'adore faire le ménage. Alors je me change les idées un peu comme ça ». (rue_5_Amérique latine).

« Le cabaret et le bar, les deux sont fatigants pour la tête. Écouter des conneries, ou attendre toute la journée. Pour se reposer, il faut rentrer directement à la maison. » (bar_3_europe de l'est).

Certaines personnes récupèrent en effectuant des coupures plus importantes.

« Je travaillais toujours six mois, je prenais mes valises, je voyageais, j'allais dans mes bons hôtels, je faisais des achats. Donc, je travaillais une partie du temps, et l'autre partie je voyageais, pour pouvoir sortir un peu de ce milieu. Donc j'allais me ressourcer, fréquenter d'autres personnes, connaître d'autres endroits, des endroits bons, parce qu'on aime aussi beaucoup les bonnes choses, hein! » (FG_trans_A_Amérique latine).

Se tenir informée de ses droits semble primordial pour exercer son travail dans des conditions optimales.

« Connaître la loi suisse (...) Savoir se défendre. La police des étrangers, qui donnent les permis, qui s'occupe de ça, il doivent aussi faire en sorte que les gens qui sont illégaux sachent qu'ils ont aussi des droits, parce que moi je ne savais pas. On reçoit des menaces, et on pense que si on y va (à la police), on sera expulsée. » (FG_trans_D_Amérique latine).

3.3 Ressources externes

Sous ressources externes, nous regroupons d'une part les offres de soutien existantes (3.3.1) et d'autres part les ressources mobilisées (3.3.2) vers lesquelles (personne ou institution) les travailleuses du sexe se tournent en cas de besoin.

3.3.1. Les offres de soutien contre les violences

Nous esquissons brièvement ci-dessous les offres genevoises de soutien structurel et l'usage qu'en font les personnes concernées.

Police. La police cherche avant tout à contrôler et maîtriser le milieu de la prostitution, en répertoriant les identités des travailleuses du sexe et les divers milieux. Elle enregistre par ailleurs des plaintes concernant notamment « l'encouragement à la prostitution » et diverses affaires relatives à l'activité des danseuses comme l'incitation à boire de l'alcool ou les loyers usuraires.

Ce contrôle policier - et indirectement l'exercice du travail du sexe dans de bonnes conditions – est renforcé par l'auto contrôle pratiqué par les prostituées officiellement recensées. Ces dernières « n'hésitent pas à dénoncer les illégales et les activités douteuses concernant l'exercice ou

l'exploitation des formes de prostitution en utilisant la police comme moyen de régulation » (Sardi et Froidevaux 2003 : 185).

Encadré 1 - Les activités de la brigade des mœurs

La brigade de mœurs est sollicitée quotidiennement pour des conseils et du soutien, notamment en cas de harcèlement de la part de clients²⁷. Un autre type de sollicitation concerne les mauvais payeurs. Toutefois, si le client qui pose des problèmes à la travailleuse du sexe se trouve encore sur place, cette dernière fait d'abord appel aux gendarmes en composant le 117.

La brigade peut aussi jouer un rôle de soutien en cas de litige financier, notamment dans les salons. La question des loyers met en évidence une zone grise : la réglementation de la prostitution à Genève n'aborde pas ce sujet. Les collaborateurs de la brigade entendent maintenir un statu quo en la matière plutôt qu'établir une règle au terme d'une négociation multipartite. Actuellement, la police considère que les gérants peuvent exiger jusqu'à 50% des gains des masseuses s'ils s'engagent à couvrir l'intégralité des frais des travailleuses du sexe. Dans un système de location forfaitaire, le montant de 120 francs par jour représente le plafond supérieur jugé acceptable. Toutefois, la brigade identifie des abus divers tels des espaces sous-loués trop exigus et surpeuplés dont l'hygiène laisse à désirer. Aux Pâquis, le tournus rapide des personnes prostituées et la pénurie des locaux rend ces abus plus courants.

La brigade reçoit des plaintes de travailleuses exerçant dans des salons à qui le gérant tente d'imposer des horaires, des prestations ou encore des cadences. Afin de prévenir ces situations d'exploitation, la brigade fait un travail d'information et de prévention, auprès des gérants des grands salons, leurs rappelant la condition d'indépendante des masseuses.

La brigade s'efforce par ailleurs de détecter, d'arrêter et de faire expulser les personnes en situation irrégulière. Cette démarche aurait l'avantage d'éviter que ces personnes en situation de vulnérabilité soient exploitées ou sous la contrainte de tierces personnes.

L'équipe de la brigade ne suit pas de formation continue particulière mais des échanges réguliers et informels entre ses collaborateurs assureraient le partage d'un même pratique.

Travail social. Aspasia, seule association de soutien mentionnée par nos informatrices, offre aux Pâquis un espace d'accueil pour les personnes prostituées. Aspasia a mis sur pied un projet de prévention et de promotion de la santé pour les migrantes pratiquant la prostitution. Par ailleurs, l'association gère le projet « Boulevards », un bus d'accueil et de prévention accueillant - à tour de rôle - celles qui pratiquent la prostitution le long du

²⁷ Informations basées sur un entretien avec l'inspecteur Christophe Boujol, Brigade des mœurs.

Boulevard Helvétique et dans le quartier des Pâquis. Le projet « Boulevards » est co-géré par l'association « première ligne ». Aspasia participe à « Don Juan », projet de prévention pour les clients des prostituées de rue. Enfin, l'association participe à « Male Sex Work », un programme de prévention et de soutien psycho-social adressé aux travailleurs du sexe masculin (Földhàzi, à paraître).

Encadré 2 - Les activités du réseau institutionnel

Aspasia intervient également contre la violence exercée par les clients, en faisant notamment office d'intermédiaire entre les travailleuses agressées et la police. En effet, elle transmet les informations récoltées lors de ses permanences concernant des clients agressifs (signalements, numéro de plaque) aux responsables de la police. La brigade de mœurs décide de poursuivre ou non les personnes signalées en fonction de la nature des griefs sans donner un retour systématique à l'association.

Leur volet d'activité « soutien et accompagnement », propose une aide psychologique, la possibilité d'avoir des entretiens avec des travailleuses sociales ainsi qu'un accompagnement lors de démarches administratives (Rapport d'activités d'Aspasia, 2005).

Par ailleurs, des acteurs privés (SOS Femmes, Église des Pâquis) et un acteur public (CASS) sont actifs dans l'espace prostitutionnel. Leur action suit deux orientations: le soutien et la réinsertion, cette dernière étant l'aspect le moins important en termes de budget et de ressources humaines.

L'association SOS Femmes offre accueil et accompagnement socio-pédagogique à des femmes ayant exercé la prostitution et souhaitant se réorienter, ainsi qu'à des femmes qui vivent une exclusion sur le plan social ou professionnel.

Le CASS, principalement celui des Pâquis, propose également un accompagnement lors de démarches administratives pour une personne désireuse de se réorienter. Le CASS n'est pas centré uniquement sur la réinsertion mais comprend également un volet de soutien : toute personne peut s'adresser au CASS de son quartier pour être conseillée et suivie au niveau social et sanitaire.

L'Église des Pâquis propose de l'écoute, un accompagnement et un soutien pour toutes personnes dans le besoin. Son projet « mission urbaine » accueille toute personne intéressée y compris des personnes prostituées (Odoni et Rogivue 2006).

3.3.2 Ressources externes mobilisées par les informatrices vis-à-vis des clients

En dépit des récits de concurrence exacerbée rapportés plus haut, ce sont les *collègues* qui sont citées en premier en tant que ressource. Une collaboratrice d'Aspasia parle de « solidarité éphémère », éphémère car

l'espace prostitutionnel se caractérise par une hétérogénéité constitutive (segmentation et hiérarchisation interne) (Mathieu 2000).

En cas d'agression physique ou verbale, les femmes comptent les unes sur les autres. Ainsi la plupart des informatrices estiment préférable de partager un même lieu de travail à plusieurs.

« On doit être les trois ou quatre qui sommes par ici prêtes, une avec un stick, l'autre avec un spray, une autre avec un talon, le soulier comme ça, avec un talon. La fille a sa chaussure dans la main, l'autre a un stick, l'autre un spray, l'autre une bouteille cassée. [Pour] nous défendre au moins entre nous... nous défendre. » (rue_1_Amérique latine).

« Où je vis, il y a trois filles. Si une a un problème, généralement les deux autres sortent pour voir ce qui se passe. Et là le problème prend fin, parce que l'homme voit qu'il y a d'autres personnes. » (rue_6_Amérique latine).

« J'allais avec lui [le client] et je lui ai demandé de payer d'avance et il m'a dit qu'il me l'avait déjà donné. J'ai dit non, tu ne me l'as pas donné. Heureusement il y avait quelqu'un dans l'appartement, alors je lui ai demandé d'appeler la police. Et il m'a donné l'argent et je n'ai pas appelé la police. » (rue_7_Amérique latine).

En cas de nécessité, certaines péripatéticiennes engagent un « protecteur » payé. Ce *garde du corps* permettrait un travail dans des conditions sereines, sans crainte de vol ou d'agression.

« Des fois j'ai du chercher des gars pour qu'ils veillent sur nous, leur payer la nuit. Je l'ai fait avec une autre copine. On a payé 100 CHF pour travailler de minuit jusqu'à 2-3 heures du matin. C'est le seul moyen, parce que toujours, toujours... ces Africains, Yougoslaves, Albanais viennent toujours foutre la merde, toujours, toujours. On est obligées de faire ça. Alors quand le temps est passé, qu'ils deviennent agressifs et veulent nous voler, alors tu dis juste « Capo », ou « viens », que ci, que ça. Alors le gars [le garde du corps] lui dit [au client], « tu lui donnes ça, ou il va y avoir des problèmes ». [Et les gars, comment tu les as connus ?] C'est des amis, des Colombiens. (...) Alors ils nous disent « quand vous voulez, on surveille », nous on

leur donne 100 petits francs et au moins on est tranquille quand on travaille. » (rue_1_Amérique latine).

Dans les bars et cabarets, la consommation d'une quantité importante d'alcool en présence des clients est la source de détresse première des femmes. Une forme particulière d'entraide consiste à s'allier avec une autre employée, pour se soutenir et partager les gains des boissons ensuite.

« [Si une fille vient et s'assoit à ta table pendant que t'es en train de boire la bouteille avec le client]... ça arrive que les filles elles veulent s'aider et après la fille elle partage avec toi la bouteille, [on se met d'accord au début de la soirée]. » (bar_6_afrique).

Dans les quatre contextes prostitutionnels examinés, la *police*, en particulier la brigade de mœurs, jouit d'une bonne réputation auprès des personnes en situation légale. Elle intervient et rassure en cas de besoin.

« A Zurich on a vécu un stress énorme, parce que la police fait énormément pression... Alors ici pour nous la police c'est le paradis. Parce qu'ici ils nous respectent, ils nous traitent très bien. » (rue_2_Amérique latine).

« Par exemple quand la fille ne veut pas rendre l'argent, elle est soutenue par la police. Ils soutiennent tout... totalement. (...) Je suis encartée par la police, cet encartage, ils le font justement pour protéger les femmes qui travaillent dans la rue. Et normalement, la police, ils sont toujours très sympathiques, très attentifs, ils sont toujours entraînés de passer, de regarder, ils protègent toujours les femmes. (...) Et ce n'est pas le policier typique qui te regarde mal, non, au contraire, très décent, très éduqué, très sympathique, il donne confiance, oui ? (...) Si tu as un inconvénient, tu peux les appeler. » (rue_4_Amérique latine).

« Ils [l'équipe de la brigade des mœurs] nous traitent comme des êtres humains, tout simplement, comme des travailleuses indépendantes (...) donc juste ça, de regarder dans leur regard qu'il n'y a pas de dégoût, de dédain ou de mépris, ça déjà ça remet en confiance » (salon_1_UE).

L'association *Aspasie* est connue par bon nombre de femmes grâce au travail de leurs médiatrices qui visitent les établissements ou via la présence de leur bus aux Pâquis. Les équipes de l'association enseignent les comportements de prévention et distribuent du matériel tel que préservatifs, lubrifiants et lingettes humides.

3.3.3 Ressources externes concernant la vie privée

Malgré le secret entourant la nature de leur travail, certaines femmes se confient parfois à des *amies*. Elles peuvent aussi se lier durablement avec des collègues particulièrement appréciées.

« Chacune ici a sa meilleure amie, moi, c'est ma meilleure amie là-bas, c'est avec elle que je papote tout le temps. S'il y a quelque chose qui ne me plaît pas, ou si il y a quelque chose qui ne lui plaît pas, elle me le dit. » (bar_2_afrique).

Le compagnon n'est pas considéré comme ressource, d'autant plus que la plupart des femmes cachent leur véritable travail de peur du rejet. Toutefois, le *mariage* peut être instrumentalisé comme une stratégie de légalisation du statut et ainsi gagner en marge de manoeuvre. Dans les bars, nous avons rencontré d'anciennes danseuses ayant connu leur futur époux au cabaret. Une fois leur statut légal changé, elles ont opté pour le travail d'hôtesse, car les horaires sont moins longs et elles ne sont pas tenues de se dévêtir. Cette situation confirme un premier constat d'un phénomène de transfert impliquant les ressortissantes des pays d'Europe de l'Est (Sardi et Froidevaux 2003 :135).

En dernier lieu, il convient de noter le fait qu'Aspasie est appréciée pour son soutien par les femmes qui ont profité de ses offres. L'association prodigue conseils et soutiens, psychologiques, administratifs et juridiques. Par ailleurs, l'association intervient notamment auprès des agences publicitaires pratiquant des tarifs et conditions d'annonces discriminatoires.

Une masseuse, active depuis de nombreuses années a souligné l'apport de l'association contre l'hypocrisie et la discrimination qui prédominent à l'égard des travailleuses du sexe.

« Aspasie, (...) je tire mon chapeau. Ils font un travail magnifique. Ce n'est pas encore tout à fait ça, mais ils font bouger les choses, et je trouve que c'est très bien. C'était vraiment nécessaire. Nous, on a travaillé avant, on avait

aucun [soutien]..., tandis que là, on peut aller voir Aspasie, si on a quoi que ce soit comme problème, ils sont là pour vous écouter, même si... on vous écoute, on vous comprend, parce c'est des gens vraiment formidables, ils comprennent, ils ont pas de préjugé, rien, ils sont là pour vous. (...) Enfin, une petite lumière. Elle va peut-être grandir [et devenir], va savoir, ça, je veux dire... un grand spot. » (salon_3_CH).

3.4 Réactions et explications : attitudes face aux violences

Nos informatrices font état de différentes ressources en matière de protection contre les violences. En dehors des tactiques concrètes et des personnes et institutions de ressource listées plus haut, nous prenons également en considération les types de discours leurs permettant d'interpréter la violence en la rendant intelligible (Guggenbühl et Berger 2001). Les attitudes esquissées ci-dessous ne sont pas exclusives, mais peuvent co-exister à l'intérieur du discours d'une même personne²⁸.

3.4.1 Relativisation

Certaines femmes ont tendance à relativiser la gravité de leur situation, en resituant l'univers prostitutionnel dans un contexte plus large, et en dénonçant notamment l'hypocrisie à l'égard des travailleuses du sexe.

« Si tu as honte de ce que tu fais, c'est mieux que tu changes, que tu fasses autre chose. Que la société l'accepte ou ne l'accepte pas, c'est le problème de la société, pas le tien. Finalement, c'est toi qui es dans ta peau. Si tu écoutes ce qu'un tel ou un tel a dit...Parce qu'il y aura toujours quelqu'un qui n'est pas d'accord...alors bon... » (rue_6_amérique latine).

« Tous les hommes quand tu es mignonne, ils essaient tous de te draguer, mais là, au moins ici, quand ils te draguent, tu peux dire « Voilà, tu me dragues, alors tu payes. » mais quand tu es dans un bar normal tu peux pas

²⁸ Nous postulons que des données telles que le contexte de l'exercice, l'âge, le statut civil ou encore la durée de l'expérience influencent les attitudes des personnes prostituées face aux violences.

dire comme ça parce que c'est pas le même système. Mais là c'est encore pire parce que tu es obligée de le supporter, tu ne peux pas vraiment le renvoyer non plus, tu es obligée d'être gentille, mais les hommes sont partout les hommes. » (bar_1_europe de l'est).

3.4.2 Rationalisation

Selon ce discours, la violence découlerait de l'ignorance ou du non-respect des règles du milieu de la part des personnes prostituées. Il suffirait dès lors d'utiliser le savoir-faire des travailleuses du sexe pour éviter les agressions.

« Tout revient au point de la femme elle-même, quand la femme promet de faire quelque chose pour avoir plus d'argent et après elle-même ne tient pas sa parole. Parce que si depuis le début, elle est dans la rue et l'homme lui demande un service [une prestation] qu'elle ne va pas lui rendre et elle croit qu'elle va le rouler, alors c'est possible que ça arrive [l'agression]. (...) En général, quand il arrive quelque chose, c'est qu'on l'a provoqué. (...) Ici aucun homme ne vient avec l'intention de te violer, de te violenter, de t'agresser. (...) Regarde les hommes qui viennent, ils ne veulent pas que leur famille sache, ou ils n'ont pas de copines, ou ils n'ont pas de femmes, ils ne veulent pas se compromettre pour 100.-, alors ils ne viennent pas avec cette intention. (...) Si tu sais que le black peut te faire des problèmes parce qu'il est drogué, pourquoi tu l'acceptes ? C'est ma question, pourquoi ? Parce que si je démarre une voiture, bourrée, j'ai la possibilité, à 80 % de faire un accident. Maintenant, je prends la voiture quand même et j'ai un accident, mais c'est pas de ma faute, parce que je savais pas que ça allait arriver, mais avec l'alcool dans le sang... avec l'alcool dedans, il y a une possibilité assez élevée d'avoir un accident, alors si moi je monte avec un black qui est drogué, j'ai un accident, il y a des possibilités, c'est clair ! (...) C'est une question de sens commun.» (rue_4_amérique latine).

3.4.3 Banalisation :

Cette attitude consiste à minimiser ou à banaliser les actes de violence (insultes, gestes humiliants) et les réduire à une simple nuisance. Ce discours s'apparente aux « tactiques de repli » présentées plus haut.

« Je fais comme si [je n'entendais pas les insultes] ... ce n'est pas la peine, parfois ce n'est pas la peine de discuter. » (bar_6_afrique).

Dans cette logique, les disputes entre collègues sont assimilées à des conflits d'intérêt banals et courants.

« La jalousie c'est partout, c'est que tout le monde veut être à la hauteur, tout le monde veut plaire à son patron. Il faut faire tout pour être à la hauteur, donc la jalousie, c'est normal. Même dans ton foyer y a des jalousies, même dans ton entourage, même tes amis, il y a toujours des jaloux. » (bar_2_afrique).

« Des petites jalousies, c'est comme dans tout travail, mais pas grand-chose (...) mais rien de grave, non. » (bar_6_afrique).

Nous avons enregistré les propos d'une allophone, qui se réfugie derrière l'incompréhension : en cas d'insultes des passants, elle perçoit l'agressivité des propos mais - en ne comprenant pas les mots - garde une certaine distance.

« [Les insultes des passants] ça je l'ai entendu, mais comme heureusement je comprends pas le français... Mais... il y en a beaucoup qui disent que c'est mieux de pas le comprendre, parce que... quand ces personnes passent et disent des choses on se sent... c'est mieux de pas comprendre. » (rue_7_amérique latine).

3.4.4 Individualisme

Dans cette perspective de « chacun-e pour soi », les travailleuses évitent des confidences et ne comptent pas sur des alliances. Ce discours est prédominant dans la rue, les bars et les cabarets où les conditions de travail des femmes sont particulièrement précaires et dans un contexte de concurrence exacerbée. Dans les studios et les salons, où les femmes

connaissent de meilleures conditions de travail, ce discours paraît moins présent.

« Dans notre travail, il n'existe pas d'amies... Nous sommes collègues de travail et c'est tout. (...) Parce que c'est de la concurrence, l'une contre l'autre. (...) Je compte sur mes pieds, mon courage et mon porte-monnaie, c'est tout. » (rue_5_Amérique latine).

« Tu gardes tes distances, tu n'as pas à faire à quelqu'un d'autre, tu n'as à faire qu'à toi, t'es dans ton coin. C'est mieux. (...) Ne rien dire, ne rien voir, ne pas écouter. C'est tout. (...) Je pense que quand on veut réussir quand même à atteindre un but, il ne faut pas écouter, il ne faut pas prêter attention à ce que les autres font. » (bar_2_afrique)

« La nécessité n'existe pas si toi tu ne la crées pas. Ça, ça peut être une devise : « ne pas créer de nécessité pour se prostituer » parce qu'elle n'existe pas, que oui, il y a des alternatives différentes, autre chose, ce n'est pas le destin, parce qu'il y en a beaucoup qui disent c'est mon destin. C'est pas le destin, parce que quand tu dis c'est mon destin, c'est pour ça que je fais ça, tu te réfugies dans quelque chose qui n'est pas réel. Parce que « je le fais parce que c'est mon destin », non, parce que notre destin, on se le fait nous-même, on est les ingénieurs de nos propres destins, c'est ce que je dis, c'est à vous de donner votre opinion aussi. Je pense comme ça, que ce n'est pas le destin. Le destin, c'est toi qui te le fais. » (rue_4_Amérique latine).

Ce discours individualiste considère la - relative - flexibilité du travail dans les bars comme non dénuées d'avantages pour les hôtesses. Le fait de pouvoir partir et retrouver un autre emploi est cité comme une solution en cas de situation difficile. Cette démarche rappelle les « tactiques de ruptures » citées plus haut (De Puy, Gillioz, Ducret 2002).

« Aujourd'hui, s'il y a quelque chose qui me plaît pas [avec le patron], je dis « Au revoir » et je vais dans un bar à côté, ce n'est pas un problème. » (bar_1_europe de l'est).

« Quand je trouve un autre travail [en dehors du marché du sexe], je craque toujours, je démissionne, et puis finalement, le temps de trouver quelque chose, je me dis

« Bon, je vais faire ça [hôtesse] quelques temps » et puis du coup je reste. (Rires) Voilà. (...) parce qu'on a le droit de... on nous impose pas certaines choses, on fait comme on veut. Si j'ai pas envie de venir demain, je viens pas et puis voilà quoi. » (bar_4_afrique).

« Je peux choisir les jours [de travail] que je veux prendre, quand j'ai envie de prendre. (...) Tu peux travailler tant que tu veux, si tu veux partir, tu pars. » (bar_6_afrique).

En fonction de l'âge, il n'est toutefois pas toujours aisé de retrouver une nouvelle place de travail. De fait, cette prétendue flexibilité des jours de travail aboutit souvent à un système de travail sur appel.

3.4.5 Absence de marge de manœuvre

Parmi les attitudes identifiées face aux violences, ce dernier type de discours est marqué par un sentiment d'impuissance et un certain fatalisme.

« C'est difficile parce que si tu ne t'entends pas avec le patron, qu'est-ce que tu peux faire ? S'il a un sale caractère tu peux le changer ? Non. » (bar_1_europe de l'est).

« [Aller avec un client qui exige un rapport sans préservatif] Si tu dois payer 500Fr par semaine et tu n'as pas d'argent, tu finis par accepter. Bon, moi je me contrôle, mais il y en a qui ne contrôle rien. » (FG_trans_E_Amérique latine).

« C'est un système qu'on ne peut pas changer, on ne peut pas changer les clients. » (FG_cabaret_D_europe de l'est).

« Dans ce cadre là, t'es obligée d'accepter [les attouchements des clients désagréables], parce que tu dois faire un chiffre d'affaire. Donc que ça te plaise ou pas, tu dois y aller. Oui, c'est dur, mais il faut faire avec. » (bar_2_afrique).

3.5 Ressources -Synthèse

Tableau 3 - Les ressources face aux violences par milieu

Ressources		Rue	Salons	Bars	Cabarets
Individuelles Vis-à-vis des clients	Savoir-faire	Connaître le fonctionnement (règles et risques) du lieu			
	Prévenir l'agression	- sélection du lieu de travail - Sélection du client - horaires	(Sélection du client) - sélection du lieu de travail		
	Négocier l'échange	- évitement, dissuasion - usage du préservatif	- évitement, dissuasion - boire sans alcool - usage du préservatif		
	Autodéfense en cas d'agression	- gestion de l'espace - postures - « tactiques de contournement » (subterfuges, ruses) - réaction verbale / physique	- « tactiques de contournement » (subterfuges, ruses) - réaction verbale		
Individuelles en général	Mise en condition	- discipline : « pour faire face, il faut être en forme » - professionnalisme : séparation vie privée et travail - gestion de la fatigue			
	Tactique de rupture	-changer de lieu			
Recours aux ressources	Collègues	- intervention verbale / physique	- partager la boisson		

externes – Vis-à-vis des clients					
	Garde du corps	- protection en cas d'agression	-		
	Police	- recours en cas de crise / agression physique grave			
		- recours pour conseils	-		
Recours au ressources externes - Autres sujets	Amitié Famille	soutien			
	Mariage	-	-	Changement de statut	
	Aspasie	- Soutien psychologique et social - conseil administrative et juridique			
	Autres offres	- aides - urgences			

Les ressources mobilisables et les différentes attitudes varient en fonction du contexte de travail : négocié, imposé ou arbitraire (Chimienti, à paraître).

L'activité prostitutionnelle légale assure une marge de négociation plus importante aux femmes pourvues d'un permis de séjour leur accordant un statut d'indépendante. Elles peuvent développer des tactiques d'autodéfense sans enfreindre les normes des lieux d'exercice et mobilisent ainsi davantage de ressources.

A l'inverse, le manque d'autonomie constaté dans les cabarets oblige les employées à enfreindre les règles, qu'il s'agisse des consignes internes ou des obligations liées à leur permis de séjour. Leur marge de manœuvre se réduit à tricher ou subir. Les bars représentent un cas de figure ambigu, car le vide juridique qui les entoure tend à favoriser les employeurs qui peuvent renvoyer aisément leur personnel ou décider arbitrairement du montant.

Par ailleurs, « les études menées dans les milieux de la prostitution ont fréquemment mis en évidence les formes d'autonomie plus marquée des prostituées les plus âgées et les plus anciennes. Un âge élevé, souvent corrélé à une expérience plus importante acquise dans le milieu, sont des éléments qui permettent aux femmes qui exercent cette profession de pouvoir soit demeurer autonome soit de s'affranchir plus facilement des relations de dépendance ou de domination » (Sardi et Froidevaux, 2003 :186). Cette théorie connaît cependant une limite : les femmes plus âgées sont moins demandées par la clientèle. Les plus jeunes, disposant d'un capital physique plus exploitable, peuvent espérer un chiffre d'affaire plus élevé.

4. Conclusions

4.1. Un continuum de violence

Les situations de violence sont liées aux rapports de pouvoir : rapports sociaux de sexe, entre classes d'âge, entre groupes ethniques, entre classes sociales, etc. La particularité des violences dans le marché du sexe réside dans un cumul des nombreux facteurs de risque.

Les violences à l'égard des personnes exerçant dans le marché du sexe se traduisent en premier lieu par une violence en terme de genre qui est liée à la domination masculine. Dans ce cadre la prostitution représenterait une simple extension du mariage dans un continuum de domination des hommes sur les femmes (Tabel 1987, 2002). D'après cette perspective, on peut donc considérer toute contrepartie matérielle ou monétaire que donnent les hommes aux femmes en paiement de leurs services sexuels, comme étant de la prostitution. C'est la revendication explicite d'une rémunération des rapports sexuels qui désignerait des femmes comme prostituées et déviantes, car par ce fait elles échappent aux circuits d'échanges économiques entre hommes, dont elles sont d'habitude les objets. Cette vision théorique lie la question de la prostitution à l'ensemble des rapports hommes-femmes.

Une violence sexiste à l'égard de toute femme, mais particulièrement des personnes prostituées, persiste via la diffusion à vaste échelle des produits de l'industrie sexuelle. Elle traduirait « une forme de résistance masculine aux changements, une forme de vengeance des hommes qui n'arrivent plus à trouver dans les rapports sociaux de sexe ordinaires les femmes dont ils ont besoin. C'est une forme d'exutoire de la sexualité masculine très

hétérocentrée, pour des hommes, des mâles, qui n'arrivent plus à vivre de la manière dont on les a socialisés comme hommes » (Welzer-Lang et Chaker 2002 : 121). Les mécanismes de reproduction de la domination masculine (Bourdieu 1998) peuvent expliquer la persistance de ces asymétries. La représentation d'un « ordre naturel » des sexes dans l'interaction sexuelle, où chacun-e est à sa place et complète l'autre, est l'un des éléments qui contribuerait à la résignation des femmes face aux inégalités de la sphère privée (Bozon 2001). Cette même vision de complémentarité caractérise également les discours de nos informatrices lorsqu'elles évoquent la « nature » et les pulsions de leurs clients. On note une asymétrie entre prostituée et client, femme et homme en général : à la différence de la violence masculine, la violence féminine n'est jamais apprise ni légitimée socialement. On qualifie ainsi de « violents » des comportements verbaux qui seraient considérés comme anodins chez un homme (Alemany 2000).

Selon cette perspective, les femmes exerçant dans le marché du sexe ne sont pas seulement potentiellement touchées – comme le sont toutes les femmes – par le « stigmatisme de putain », mais incarnent celui-ci : « Dans chaque dimension du déshonneur, les prostituées réapparaissent sous le prototype de la putain. Elles sont perçues comme la personnification des rapports sexuels (adultères), de la race (sombre), de l'argent (sale), des sévices (mérités), de la maladie (sexuellement transmissible) et du savoir (tabou) » (Pheterson 2001:128). Le stigmatisme de putain établit ainsi une différence – factice – entre les femmes « honorables » et « non honorables » qui tend à cacher la domination masculine qui sous-tend cette division. En réalité, les droits de l'ensemble des femmes sont indissolublement liés aux droits des travailleuses du sexe parce que le stigmatisme de putain peut s'étendre à n'importe quelle femme pour disqualifier sa revendication à la légitimité et peut jeter la suspicion sur n'importe quelle femme accusée d'avoir pris une initiative dans le domaine économique et/ou sexuel. En tant que prestataires de services sexuels, les travailleuses du sexe provoqueraient la violence masculine. Il est notamment peu admis qu'une personne prostituée puisse se déclarer violée, et éveiller dès lors une compassion, habituellement réservée aux victimes (Pheterson 2001).

A la violence genrée s'ajoute une violence liée aux inégalités socio-économiques, celle-ci touchent également davantage les femmes. Différentes études mettent en évidence le fait que les migrantes peuvent uniquement investir quelques secteurs d'activité traditionnellement assignés aux femmes : service domestique, emplois du *care* ou prostitution. « La division sexuelle et ethnique du travail à l'échelle internationale les confine

ainsi dans des secteurs d'activité socialement dévalorisés, considérés peu qualifiés et tenus pour une extension des activités réalisées par les femmes dans la sphère privée » (Catarino et Morokvasic 2005 : 9).

Enfin mentionnons que les personnes transgenres représentent un cas particulier. Nous évoquons plus haut le fait que ces personnes désormais féminines avaient cependant connu une socialisation masculine et sont dès lors plus à même de se défendre dans certaines situations d'agression. Différentes études (Welzer-Lang 2004, Handman 2005, Weitzer 2005) constatent que les personnes transgenres souffrent d'un cumul des facteurs stigmatisants, de par leur activité et leur identité genrée. Une étude genevoise récente concernant les transgenres brésiliennes (Bugnon 2006) nuance cette observation, en insistant sur le fait qu'on ne peut pas considérer certaines identités ou attributs comme stigmatisants à priori. Si un triple stigmate semble à première vue marquer les personnes cumulant les caractéristiques de transgenres, prostituées et migrantes, on peut considérer que l'expérience du stigmate de la prostitution est amoindrie par la situation migratoire dans la mesure où la distance entre le pays d'origine et le pays de destination permet une séparation évidente entre sphère privée et professionnelle. De même, l'identité transgenre viendrait dans les trajectoires biographiques en réponse à une condition sociale considérée plus stigmatisante encore dans le pays d'origine : l'homosexualité masculine.

4.2 Formes de réaction et protection contre la violence

Face à ce continuum de violences potentielles, les ressources développées et mobilisées par nos informatrices sont avant tout d'ordre individuel. Dans une situation de vulnérabilité (juridique, économique et sociale) telle que celle vécue par les travailleuses du sexe, les personnes tendent à ne compter que sur elles-mêmes. Les ressources structurelles sont perçues comme peu susceptibles de changer la situation des personnes, voir même de pouvoir soulager les problèmes rencontrés dans l'activité. Ainsi, les travailleuses du sexe interviewées utilisent en premier lieu leurs propres ressources et oeuvrent avant tout à se protéger face aux agressions envers lesquelles elles pensent avoir un certain pouvoir, soit les violences engendrées par les clients. Nos interlocutrices ont également évoqué des tactiques d'exclusion à l'encontre de leurs collègues. En revanche, elles semblent peu armées face à d'autres types de violence qui sont liées au système du marché du sexe, notamment aux violences émanant des

responsables de lieux et plus généralement face à la vulnérabilité économique et juridique dans laquelle certaines se trouvent.

4.3 Le droit comme instrument de protection ?

Dans ce sens, le recours au droit s'avère un outil de protection insuffisant pour les personnes dans une situation de vulnérabilité. Elles n'y font pas appel pour des raisons liées à leur statut de séjour, leur perception du fonctionnement des lieux d'exercice, ou encore leur expérience avec les forces de l'ordre (Brussa 2003 : 15).

Les transformations politiques du traitement de la violence impliquent des transformations du droit. Suite à la prise de conscience progressive des actes de violence au sein de la sphère privée, grâce notamment aux revendications du mouvement féministe, des modifications législatives en matière de sexualité, de reproduction et de rapports entre les sexes ont eu lieu. Ces changements incluent la légalisation de la contraception et de l'avortement ; la redéfinition du viol comme crime, la dépénalisation de l'homosexualité, ou encore la suppression de l'autorité du mari, etc. Cependant, malgré l'introduction de la notion de viol conjugal, les violences au sein du couple restent occultées et leur repérage statistique difficile, car elles apparaissent sous différentes rubriques (coups et blessures, viols, meurtres, etc.) (Alemany 2000). Cette prise de conscience d'une violence à l'encontre de toute personne assimilée à la condition féminine s'est étendue au marché du sexe avec des difficultés similaires de repérage²⁹.

Le droit s'est avéré un instrument de reconnaissance partiellement adapté pour les plus vulnérables. En effet, l'absence de prise en compte du sexe social de l'auteur de la violence a pour effet de rendre en apparence toutes les violences équivalentes. L'institution familiale comme foyer de violence ou encore l'importance du poids des inégalités sociales et des normes culturelles ne sont intégrées que depuis peu dans l'analyse des phénomènes de violences. Un exemple de l'insuffisance du cadre légal à l'égard des personnes en situation de vulnérabilité : certaines migrantes en situation illégale dans le marché du sexe se voient refuser des droits

²⁹ Ainsi, on a admis qu'une travailleuse du sexe puisse se déclarer violée. Un premier cas de condamnation a eu lieu dans le canton de Vaud (arrêt du 13 octobre 2006, Cour de cassation pénale), suite aux plaintes de plusieurs travailleuses du sexe à l'encontre d'un violeur.

élémentaires tels que de décider de leurs conditions de travail, refuser des clients ou certaines pratiques sexuelles, ou encore se déplacer. Cependant, elles sont considérées avant tout comme des clandestines sans support légal (Wijers 1998).

Encadré 3 - Situation précaire et recours à la justice

Dans le canton de Genève, toute personne ayant subi des violences a le droit de déposer plainte, indépendamment de son statut de séjour³⁰. Toutefois, les personnes sans statut ou au statut précaire ne disposent pas d'assez d'information sur la possibilité d'engager une procédure. Malgré les lourdeurs et longueurs de la procédure, la possibilité d'un recours à la justice peut rassurer et renforcer ces personnes.

En cas de procédures pénales, les personnes en situation précaire peuvent déposer une demande d'autorisation temporaire de séjour. Si la personne entre dans les critères³¹ des « cas de rigueur » (article 13 F OLE³²), elle peut tenter d'obtenir un permis B humanitaire. Par contre, si la personne ne remplit pas ces critères (ce qui représenterait la quasi-totalité des cas), l'Office Cantonal de la Population (OCP) entre en matière puisqu'une procédure pénale est en cours. La base légale est l'article 36 OLE, qui permet d'obtenir un permis de séjour généralement temporaire et sans autorisation d'activités lucratives. Le canton peut délivrer ce type d'autorisation de séjour pour une durée inférieure à une année. Au-delà, le cas est soumis aux autorités fédérales.

Il faut attester de la nécessité d'être présent-e à Genève durant le temps de la procédure. La demande peut être accomplie par la personne elle-même, un service social, une association d'aide et de conseils, etc. Dans la pratique générale, c'est

³⁰ Informations basées sur un entretien avec Laetitia Carreras (ethnologue, permanente au Centre de Contact Suisses-Immigrés, CCSI).

³¹ Les critères de l'article 13 F OLE (pratique des autorités fédérales concernant la réglementation du séjour pour des cas personnels d'extrême gravité, datant de 2001) sont les suivants: durée du séjour (requérant-e et sa famille); période et durée de scolarisation des enfants; comportement irréprochable et bonne réputation (pas de condamnation pénale grave ou répétée); intégration sociale de tous les membres de la famille (langue, dépendance de l'assistance sociale); état de santé de tous les membres de la famille; intégration sur le marché du travail; membres de la famille en Suisse ou à l'étranger; possibilités de logement et d'intégration dans le pays d'origine; procédures antérieures d'autorisation. Actuellement la législation s'est durcie et même des consultant.e.s qui répondent à ces critères n'obtiennent pas nécessairement permis.

³² L'Ordonnance limitant le nombre de personnes étrangères.

l'avocat-e de la personne qui fournit les pièces justificatives. L'engagement à quitter la Suisse une fois la procédure terminée se fait sur une feuille pré imprimée déposée en même temps que la demande auprès de l'OCP.

La procédure de dépôt de plainte pour des femmes sans statut et travaillant dans le domaine de la prostitution est identique. Dans le cadre d'une procédure pénale ou aux Prud'hommes³³, leur activité prostitutionnelle n'entraîne pas de poursuite pour la personne plaignante suite à cette procédure. Cependant, si une telle situation se présentait, il faut avertir la direction de l'OCP.

Concernant les possibilités d'assistance financière, les personnes sans statut légal peuvent s'adresser à l'Hospice Général qui entre également en matière pour une aide financière sur présentation de l'autorisation provisoire de séjour. Elles peuvent aussi être prise en charge, durant le temps de la procédure, par le Foyer au Coeur des Grottes. Suivant l'institution qui les accompagne dans leurs démarches, celle-ci peut dans certains cas les aider financièrement.

En cas de plainte contre une personne employeuse (procédure aux Prud'hommes), il n'est pas nécessaire d'avoir un permis ou de travailler « au gris » (paiement des cotisations sociales), mais il est important de pouvoir apporter des témoignages d'autres personnes.

Quelques services à disposition des personnes en situation précaire³⁴,

Syndicat interprofessionnel des travailleuses et travailleurs (SIT): intervient en cas de conflit avec une personne employeuse (non-paiement, retard des salaires, non-respect de convention de travail, harcèlement sexuel, etc.)

Centre de consultation d'aides aux victimes d'infractions (LAVI): intervient dans les cas où l'agression concerne l'intégrité physique des personnes (agression, attouchement multiple).

Les limites des démarches possibles:

- en cas de plainte pour harcèlement sexuel, indépendamment du type de statut, il est difficile pour les victimes d'apporter des preuves. A cela s'ajoute le fait que les mécanismes de harcèlement sont encore peu connus.

³³ La procédure aux Prud'hommes est moins lourde que la procédure pénale, notamment de par le fait que le statut (ou son absence) du/de la plaignant.e n'est pas un obstacle à la procédure.

³⁴ Pour plus d'information se référer à la brochure éditée par le Collectif de soutien aux Sans-Papiers de Genève (CSSP), "Vivre à Genève, informations pratiques pour les immigré(e)s non européen(ne)s", CSSP, Genève, 2004. Cette brochure est également disponible en espagnol et en anglais.

5. Recommandations

Nos résultats mettent en avant que les personnes prostituées se trouvent démunies face à plusieurs types de violence. Elles ne parviennent à mettre en place que de faibles mesures de protection, celles-ci visant avant tout à se défendre face aux clients. Malgré les nombreux cas de violence cités, elles ne parviennent à utiliser les offres de soutien à leur disposition. Dans ce cadre comment proposer des mesures de soutien en rapport avec une situation de vulnérabilité sans que le contexte structurel puisse être modifié ? Et comment amener les personnes à utiliser les ressources institutionnelles et à sortir de leur isolement ?

Comme l'évoque Soulet (2005) il s'agit dans un premier temps de restaurer (ou d'instaurer si celle-ci était toujours inexistante) la confiance des personnes envers elles-mêmes et envers les institutions. Cette confiance ne peut cependant être créée sans une réduction de l'incertitude dans laquelle se trouve les personnes. La (re)production de la confiance et d'une certaine sécurité passe cependant pour les personnes dans une situation de vulnérabilité par un travail « sur soi » qui est d'ordre avant tout symbolique. Les personnes pour « s'en sortir » opèrent dans un premier temps une production de sens permettant de rationaliser leur situation. Dans un tel contexte, la conscience réflexive de l'acteur (le fait de questionner ses conditions d'existence) devient cruciale, puisque « le sens, devant être expressément manifeste et concrètement lisible, devient souvent la fin même de l'action » (Soulet 2005 : 6) ». Une personne prostituée n'exerce pas son activité uniquement pour gagner de l'argent, mais aussi pour donner un sens et un but à son existence. Cette phase peut bien entendu être soutenue par le réseau social ou institutionnel mais elle ne peut être pleinement réalisée qu'avec la prise de conscience individuelle. L'offre institutionnelle doit servir à la meilleure connaissance des droits et à favoriser l'autonomie des personnes concernées. Mais la violence à l'égard des personnes travaillant dans le marché du sexe étant aussi d'ordre structurelle, le rôle des agents institutionnelle consiste également à lutter pour la reconnaissance de ces personnes et de leur activité. Il s'agit de mener un travail de lobby et de sensibilisation.

Nos recommandations tiennent compte des particularités des situations de vulnérabilité. Elles se focalisent dans un premier temps sur les actions que peut mener l'individu pour se protéger. La violence émanant de différents auteurs, nos recommandations s'étendent ensuite aux différentes

sources de violence, à savoir les clients, les passants, et la police. Enfin, elles s'intéressent aux actions que peuvent mener les offres de soutien. Partant de ces différents « public-cible », nous évoquons les objectifs, les mesures ainsi que les messages concrets d'une campagne de prévention de la violence dans le marché du sexe. Nous traitons dans un premier temps les objectifs qui sont communs aux quatre milieux observés, puis nous indiquons les recommandations spécifiques à chaque milieu (cf tableau 4).

La plupart des personnes interviewées dans le cadre de cette étude considèrent qu'Aspasie est l'organisme le plus apte à mener une campagne de prévention de la violence dans l'espace prostitutionnel. Spécialisée depuis de longues années dans la défense des personnes prostituées, l'association dispose des connaissances et compétences nécessaires pour opérer un travail de sensibilisation tant auprès des personnes prostituées qu'auprès des autres acteurs concernées (clients, responsables des lieux du marché du sexe, autorités, voire auprès de la population générale). Bénéficiant en outre d'un statut d'association, Aspasie est plus à même de gagner la confiance des personnes en situation d'irrégularité (de séjour, par rapport à l'activité non déclarée ou pour toute autre raison). Ainsi, la plupart des mesures proposées sont envisagées comme du ressort d'Aspasie. Il va de soi que la réalisation de ces mesures ne pourra se faire que si un financement supplémentaire aux activités actuelles de l'association est trouvé. En fonction de sa perception des urgences et de ses capacités, Aspasie pourra établir des priorités concernant le cahier de mesures préconisées dans ce rapport.

Les messages proposés (cf. dernière colonne du tableau 4) sont basés sur les précédentes campagnes et notamment celle intitulée « La violence est inacceptable », lancée auprès des migrantes vivant à Genève (Vasconcelos 2005) qui a bénéficié du soutien des communautés des migrantes. En revanche, la future campagne concernant le travail du sexe sera difficilement acceptée par ces mêmes milieux associatifs. En effet, parler de la prostitution risquerait d'entraîner une sorte de stigmatisation de toutes les femmes migrantes. Les associations tendent à écarter la prostitution de leur discours et actions.

La présente étude a pu compléter le matériel préexistant portant sur la violence, les droits et la réduction des risques dans l'espace prostitutionnel (cf annexe 2) qui se focalisait sur les conditions de travail des personnes exerçant dans la rue et les salons de massage. Au niveau des droits, ce matériel ne fournissait en effet pas d'information sur l'exploitation économique ou sur les problèmes concernant l'alcool. Soulignons encore

que les messages à l'attention des personnes travaillant dans le marché du sexe ne permettent de résoudre l'ensemble des risques de violence. Les aspects structurels tels que problème de sous-location, statut de séjour précaire, système salarial dans les cabarets et bars et discriminations en tout genre requièrent un travail de sensibilisation plus global touchant tout les acteurs impliqués, voire la population générale. Enfin, suite aux éléments rapportés plus haut, un message particulier pourrait être adressé aux personnes transgenres (analogue à la liste d'adresses de Dialogai)³⁵.

³⁵ « Ce serait bien de faire une autre réunion, pour parler cette fois des travestis, de leur vie en Suisse, ce qui se passe, pour aider contre les préjugés qui existent encore un peu dans la société suisse. Et pour qu'elles sachent quoi faire, à propos de médicaments, d'hôpitaux, qui elles doivent chercher... Il n'y a pas tant de préjugés, mais il manque des informations... » (FG_trans_B_Amérique latine).

Tableau 4 - Recommandations

De manière générale (tous milieux confondus) Public-cible: Travailleurs/euses du sexe			
But	Objectif	Mesures	Message (cf. annexe 3)
Empowerment (augmenter les compétences et l'estime de soi) des TS	Informers les TS sur leurs droits, les sensibiliser et soutenir	<ul style="list-style-type: none"> - Aspasia adapte les <i>brochures</i> existantes sur les droits et les tactiques de prévention des risques individuels aux différents thèmes, lieux et liste d'adresses réseau mise à jour Brochure à éditer notamment sous forme de carnet de notes (Régal 2005), avec des pages vides afin que les TS puissent ajouter leurs propres observations - Thèmes de la brochure : violence physique, psychique et rapports non-protégés, économique (sous forme de carnet de note) - Aspasia + BUS diffuse la brochure 	<ul style="list-style-type: none"> - « L'exploitation est inacceptable ! » - « La violence est intolérable » - « Rappel comment je peux faire face à la violence » - « Pensons à notre bien-être » - Liste d'adresses des offres de soutien ; offre médicale et urgences - Liste des offres de cours d'auto-défense
Réduire les risques	Informers les TS sur les tactiques de prévention individuelle	- <i>Clip vidéo</i> à diffuser dans le bus et lors les permanences d'Aspasia	

Aider à la formulation d'un projet d'avenir	<ul style="list-style-type: none"> - Former les TS à la gestion de leur argent, - Informer les TS sur les possibilités de quitter la prostitution et sur la retraite 	- Aspasia propose aux TS un espace de transmissions de compétences (« collective de travail »)	
Augmenter les connaissances sur l'offre de soutien et le capital social des TS	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'utilisation des offres de soutien par les TS - Informer les TS sur les offres de soutien - Créer sentiment de groupe entre TS 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Clip vidéo</i> lors des fêtes d'Aspasia - <i>Travail de proximité</i> par les médiatrices d'Aspasia 	

De manière générale (tous milieux confondus)			
Public-cible: Clients / Passants			
But	Objectif	Mesures	Message (cf. annexe 3)
Responsabiliser les clients (cf. campagne « Love Life » ; demander une transaction correcte, se positionner contre les abus et l'exploitation)		<ul style="list-style-type: none"> - Adapter la campagne DJ à la question du respect + civilité (brochure et travail de proximité) - DJ élargit sa campagne annuelle aux autres lieux du marché du sexe - <i>Affiches</i> dans les rues de prostitution - Aspaspie crée des rencontres dans les maisons de quartier avec les habitants concernés (discussion sur la cohabitation) 	- « Respect »...TS
Réduire les risques		Adapter la brochure Don Juan sur la réduction des risques aux différents lieux	

De manière générale (tous milieux confondus)			
Public-cible: Police et réseau institutionnel			
But	Objectif	Mesures	Message (cf. annexe 3)
Sensibiliser la police aux difficultés des TS		- Aspaspie et Brigade des mœurs (in)forme lors de <i>réunions annuelles</i> les policiers de proximité	Thèmes : Discrimination ; Difficulté lieu de travail du sexe (sous-location)
- Créer un réseau d'acteurs compétent autour du marché du sexe portant sur la santé, droits, réinsertion - Sensibiliser le réseau aux difficultés des TS		<ul style="list-style-type: none"> - Aspaspie constitue un <i>réseau</i> de personnes ressources : médecins ; juridiques - Aspaspie crée une <i>offre de (in)formation</i> en vue de sensibiliser les personnes du réseau 	
Mise à jour des connaissances internes de l'association		<i>Formation continue</i> des médiatrices d'Aspaspie	Thèmes : juridique, alcool, bien-être..
Sensibiliser les différents acteurs (institutions: Hospice Général, Hôpital, CASS...; médecins...)	Poursuivre et augmenter le travail de lobby et d'advocacy en collaboration avec autre association (ProCoRe)	Aspaspie incite le <i>groupe interdépartemental</i> à se réunir régulièrement	

Bars / Cabarets Aspects spécifiques Travailleurs/-euses du sexe			
But	Objectif	Mesures	Message (cf. annexe 3)
Améliorer les conditions de travail par rapport aux risques liés au système salarial	<ul style="list-style-type: none"> - Informer les TS de ces lieux sur leurs droits - Informer les TS de ces lieux sur les moyens de supporter l'alcool 	<ul style="list-style-type: none"> - Brochure diffusées par les ambassades - (In)formation des danseuses débutantes par Aspasia en collaboration avec l'OCP (cf Neuchâtel) - Brochure diffusée par Aspasia dans les lieux 	Thèmes : juridique, condition de travail, moyens de supporter l'alcool, bien-être, « mobbing ».

Bars / Cabarets - Aspects spécifiques Intermédiaires			
But	Objectif	Mesures	Message (cf. annexe 3)
Améliorer les conditions de travail par rapport aux risques liés au système salarial	Sensibiliser les responsables à améliorer les conditions de travail par rapport aux risques liés au système salarial	Rencontre régulière des responsables de lieux avec Aspasia (moyen de pression: à élaborer avec la police)	

Améliorer les conditions de travail par rapport aux risques liés à l'activité prostitutionnel	Sensibiliser les responsables	Installation des distributeurs de préservatif dans chaque établissement	
---	-------------------------------	---	--

Bars / Cabarets - Aspects spécifiques Réseau institutionnel			
But	Objectif	Mesures	Message (cf. annexe 3)
Améliorer les conditions de travail par rapport aux risques liés au système salarial	Poursuivre et augmenter le travail de lobby et d'advocacy	- Favoriser un dialogue et des rencontres régulières avec les cabareters	
		- Inciter à la création d'une instance de contrôle unifié (permis, établissement, salaire...cf rec. FIZ)	
		- Aspasia incite le groupe interdépartemental à se réunir régulièrement	Thème : réfléchir à un autre modèle que celui basé sur la consommation d'alcool (faire payer l'entrée au client ou le temps passé avec la TS)

Bibliographie

- ALEMANY, C. (2000), « Violences », *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris, PUF.
- ASPASIE (2005), *Rapport d'activité*, Genève.
- BARNARD, Marina A. (1993), « Violence and vulnerability : conditions of work for streetworking prostitutes », *Sociology of Health & Illness*, Vol. 15 No. 5.
- BARRY, Kathleen (1979), *Female Sexual Slavery*, New York, New York University Press.
- BOURDIEU, Pierre, (avec Loïc Wacquant) (1992), *Réponses*, Paris, Seuil.
- BOURDIEU, Pierre (1998), *La domination masculine*, Paris, Seuil.
- BOURGEOIS, Philippe, (2002), "La violence en temps de guerre et en temps de paix", in *Colloques et Conflits. Sociologies politiques de l'international*, "Les risques du métier, engagements problématiques en sciences sociales", Paris, L'Harmattan.
- BOWKER, L. H. (1998), *Masculinities and violence*, Thousand Oaks, SAGE.
- BOZON, Michel (2001), « Sexualité et genre », in Laufer, J., Marry, C. , Maruani, M. (dir.), *Masculin-Féminin : questions pour les sciences de l'homme*, Paris, PUF.
- BOZON, Michel (2002), *Sociologie de la sexualité*, Paris, Nathan.
- BROCHIER, Christophe (2005), « Le travail des prostituées à Rio de Janeiro », *Revue française de sociologie*, 46-1, pp. 75-114.
- BRUSSA, Licia (2003), « Three years of Dutch legalization. Consequences for legal and undocumented sex workers », in *Research for Sex Work*, Nr. 6.
- BUGNON, Géraldine (2006), *Prostitution transgenre : sens, expériences et identité*, Rapport manuscrit de l'atelier de recherche «sociologie des prostitutions », Université de Genève.
- CARONI, M. (1996), *Danseuses et candidates au mariage. Aspects juridiques de la traite des femmes en Suisse*, Lucerne, Editions Caritas.
- CATARINO, Christine, MOROKVASIC, Mirjana (2005), « Femmes, genre, migration et mobilités », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 2005 (21) 1.
- CHAUVIN, S. (2003), « L'abolitionnisme est-il anticapitaliste ? Question sur le discours « anti-marchandisation » appliqué au travail sexuel », *ProChoix*, N° 24.

CHESNAIS, J-C. (1981), *Histoire de la violence*, Paris, Robert Laffont.

CHIMIANTI, Milena (à paraître), *Prostitution, migration et santé. Risques et ressources des femmes d'origine étrangère exerçant dans différents milieux du marché du sexe*. Rapport du FNS.

CLER-CUNNINGHAM, L., CHRISTENSON, C. (2001), « Studying violence to stop it. Canadian research on violence against women in Vancouver's street level sex trade », in : *Research for Sex Work*, Vol. 4.

CORBIN, Alain (1978) *Les filles de noce. Misère sexuelle et prostitution aux XIXème et XXème siècle*, Paris, Aubier Montaigne.

DAHINDEN, Janine, STANTS, Fabienne, (2006), *Arbeits- und Lebensbedingungen von Cabaret-Tänzerinnen in der Schweiz*, Neuchâtel, SFM-Studien 48.

DAY, Sophie (1994), «L'argent et l'esprit d'entreprise chez les prostituées à Londres», *Terrain*, Numéro 23 – *Les usages de l'argent* (octobre 1994).

DE PUY, Jacqueline, GILLIOZ, Lucienne, DUCRET, Véronique (2002), «Intimités piégées. La violence conjugale en Suisse». *NQF*, vol. 21, N° 1.

DITMORE, Melissa, POULCALLEC-GORDON, Catherine (2003), « Human Rights Violations: The Acceptance of Violence against Sex Workers in New York », in *Research for Sex Work*, Nr. 6.

DIXON, Julie (2006), «Special considerations: gender, violence, health and healthcare», in Linsley, P., *Violence and Agression in the Workplace*, Radcliff Publishing.

ELLSBERG, Mary C., HEISE, Lori (2005), *Researching Violence Against Women: A Practical Guide for Researchers and Activists*. Washington DC, United States: World Health Organization, PATH.

EPELE, Maria (2001), « Excess, Scarcity and Desire among Drug-Using Sex Workers », in *Body & Society*, Vol. 7 (2-3), 161-179.

FÖLDHÁZI, Àgi (2006), « Régulations de la prostitution. Aspasia, un cas de figure », in PARINI, L., BALLMER-CAO, T., DURRER, S. (eds), *Régulation sociale et genre*, Paris, L'Harmattan.

GLARDON, Marie-Jo (2004), "Les travailleuses migrantes sur le marché du sexe à Genève", in REYSOO, Fenneke, VERSCHUUR, Christine (eds.), *Femmes en mouvement. Genre, migrations et nouvelle division internationale du travail*, Genève, IUED, les colloques genre.

GILLIOZ, Lucienne, DE PUY, Jacqueline, DUCRET, Véronique (1997), *Domination et violence envers la femme dans le couple*, Lausanne, Payot.

GOFFMAN, Erwin (1969), *Stigmates*, Paris, Les Editions de Minuit.

GOFFMAN, Erwin (1973), *La mise en scène de la vie quotidienne, la présentation de soi*, Paris, Les Editions de Minuit.

GUGGENBÜHL, Lisa, BERGER, Christa (2001), *Subjektive Risikowahrnehmung und Schutzstrategien sich prostituierenden Drogenkonsumentinnen*, Forschungsbericht aus dem Institut für Suchtforschung, Nr. 134.

GUILLEMAUT, Françoise (2002a), *Femmes et migrations : les femmes venant d'Europe de l'Est*, Lyon, Cabiria, Le Dragon Lune.

GUILLEMAUT, Françoise (2002b), « Solidarité avec les femmes prostituées », *ProChoix*, N° 20.

GUILLEMAUT, Françoise (dir.), CAIXETA Luzenir et al. (2004), *Femmes et migrations en Europe. Stratégies et empowerment*, Lyon, Le Dragon Lune, Novembre 2004

HEISE, Lori (1998), «Violence against women: an intergrated, ecological framework», *Violence against Women*, 4 (3), 259-261.

HOCHSCHILD, A. R. (2003), *The Commercialisation of Intimate Life*. Berkeley, University of California Press.

KILLIAS, Martin, SIMONIN, Mathieu, DE PUY Jacqueline (2005), *Violence experienced by women in Switzerland over their lifespan. Results of the International Violence against Women Survey (IVAWS)*, Bern, Staempfli Publishers Ltd.

JACKSON, D., WELZER-LANG, D. (1998), *Violence et masculinité*, Toulouse, Publications « ... »

MATHIEU, Lilian (1999), « Genèse d'une politique publique : la prévention du VIH dans l'espace de la prostitution », in WELZER-LANG, Daniel, SCHUTZ SAMSON Martine (eds), *Prostitution et santé communautaire : essai critique sur la parité*, Lyon, Le Dragon Lune.

MATHIEU, Lilian (2001), *Mobilisation des prostituées*, Paris, Belin socio-histoire.

MATHIEU, Lilian (2002a), « La prostitution, zone de vulnérabilité sociale », *NQF*, Vol. 21, N° 2, Lausanne, Antipodes.

MATHIEU, Lilian (2002b), « Quand « la peur devient une existence » : sur la place de la violence dans le monde de la prostitution », *L'homme et la société*, N° 143-144, pp. 47-63.

MATHIEU, Lilian (2004), « Entre aliénation du corps et sa libre disposition. Les politiques de la prostitution », in : FASSIN Didier, MEMMI, Dominique, *Le Gouvernement des corps*, Paris, Ed. des Hautes Etudes en sciences sociales.

MCKEGANEY, Neil, BARNARD, Marina A. (1996), *Sex Work on the Streets. Prostitutes and Their Clients*, Buckingham, Open University Press.

MORGAN, David L., KRUEGER, Richard A., KING, Jean A. (1998), *Focus Group Kit*, Thousand Oaks, SAGE.

MOSSUZ-LAVAU, Janine, TEIXEIRA, Maria (2005), «Le vécu des femmes prostituées », in Handmann, E., Mossuz-Lavau, J., *La prostitution à Paris*, Paris, Edition de la Martinière.

O'CONNELL DAVIDSON, Julia (1998), *Prostitution, Power and Freedom*, Cambridge, Polity Press.

O'CONNELL DAVIDSON, Julia (2006), «Will The Real Sex Slave Please Stand Up? », *Feminist Review*, Nr. 83.

ODONI, Miriam, ROGIVUE, Lysiane (2006), *Le contexte institutionnel genevois*, Rapport manuscrite de l'atelier de recherche «sociologie des prostitutions », Université de Genève.

Organisation Mondial de la Santé (2005), *Etude multipays de l'OMS sur la santé des femmes et la violence domestique à l'égard des femmes*, Rapport succinct, Genève.

OUVRARD, L. (2000), *La prostitution. Analyse juridique et choix de politique criminelle*, Paris, l'Harmattan.

PITCHER, Jane, et al. (2006), *Living and working in areas of street sex work. From conflict to coexistence*, Bristol, Joseph Rowntree Foundation.

PHETERSON, Gail (éd.) (1989), *A Vindication of the Rights of Whores*, Seattle, The Seal Press.

PHETERSON, Gail (2001), *Le prisme de la prostitution*, Paris, L'Harmattan.

PREJEAN, M. (1994), *Sexes et pouvoirs. La construction sociale des corps et des émotions*, Les Presses de l'Université de Montréal.

PRYEN, Stéphanie (1999), *Stigmate et métier, une approche sociologique de la prostitution de rue*, Rennes, PUR.

PRYEN, Stéphanie (2002), « Prostitution de rue : le privé des femmes publiques », *Ethnologie française*, XXXII, 1, p. 11-18.

RADIN, Margaret Jane (1996), *Contested Commodities*, Cambridge, Massachusetts, Harvard University Press.

RADTKE, H. Lorraine, STAM, Henderikus J. (1994), *Power/Gender. Social Relations in Theory and Practice*. London, SAGE.

REAL, Grisélidis (2005), *Carnet de bal d'une courtisane*, Editions Verticals, re-édition.

SARDI, Massimo, FROIDEVAUX, Didier (2003), *Le monde de la nuit : le milieu de la prostitution, affaires et crime organisé*. Rapport scientifique final, FNRS, mars 2003.

SCHAPER-HUGHES, Nancy (1996), "Small Wars and Invisible Genocids", *Social Science and Medicine* 43, 5: 889:900.

SCHAPER-HUGHES, Nancy, BOURGOIS, Philippe (éds.) (2004), *Violence in War and Peace. An Anthology*. Blackwell Publishing.

SILVERMAN, D. (2000), *Doing Qualitative Research. A Practical Handbook*. London, SAGE Publications.

SOULET, Marc-Henry (2005), "Confiance et capacité d'action. Agir en contexte d'in-quétude", in: BALSÀ, C. *Confiance et lien social*, Fribourg, Academic Press Fribourg

TABET, Paola (1987), « Du don au tarif », *Les Temps modernes*, N° 490.

TABET, Paola (2002), « La grande arnaque – Echange, spoliation, censure de la sexualité des femmes », *ProChoix*, N° 20.

THORBEEK, Susanne, (2002), « Introduction. Prostitution in a Global Context : Changing Patterns », in Thorbek, Susanne, Bandana Pattanaik (eds.) *Transnational Prostitution. Changing Patterns in a Global Context*. London and New York, Zed Books.

VASCONCELOS, Luiza (2005), « Campagnes de prévention des violences faites aux femmes auprès des populations migrantes à Genève », in *Violence domestique et migration, Questions au féminin*, Berne, Commission fédérale pour les questions féminines.

VIRANYI, Judith (2005), *Prévention de la violence dans les salons de massage genevois*. Rapport intermédiaire, Genève, Aspasia.

WEHRLI, Mireille (2005), « La promotion de la santé dans le domaine de la prostitution », in EPER, *Promotion de la santé auprès des personnes*

sans statut légal : quels défis et quelles réponses ? Actes de la journée de réflexion du 1^{er} octobre 2005, Genève.

WEITZER, Roland (2005), « New directions in research on prostitution », in *Law and Social Change*, 43, Springer, 211-235.

WELZER-LANG, D., BARBOSA, O., MATHIEU, L. (1994), *Prostitution : les uns, les unes et les autres*, Paris, Métailié.

WELZER-LANG, D. (1996), *Des hommes violents*, Paris, Indigo & Côté-femmes.

WELZER-LANG, D., CHAKER, S. (2002), *Quand le sexe travaille... Rapport européen inachevé sur les violences faites aux femmes dans les activités et métiers liés à la sexualité masculine*, Toulouse, Les Traboules.

WIJERS, Marjan (1998), « Women, Labor, and Migration. The Position of Trafficked Women and Strategies for Support », in Kempadoo, Kamala, a Doezema, Jo (éds.), *Global Sex Workers. Rights, resistance and redefinition*. London, Routledge,

WOLFFERS, Ivan (2001), « Violence, repression and other health threats. Sex workers at risk », *Research for Sex Work*, Vol. 4.

Annexes

Annexe 1 – Aperçu des informatrices

Entretiens informatrices

Code	Âge	Pays d'origine	Etat civil	Permis	Durée de l'expérience	Niveau de formation
Salon_1_UE	24	France	Célibataire	Carte de 90 jours	2 ans	Université
Salon_2_maghreb	28	Algérie	Mariée	?	1 an	École hôtelière
Salon_3_CH	64	Suisse	Séparée	CH	32 ans en studio	Esthéticienne et une formation de cafetier
Salon_4_A_Amérique latine	39	Brésil	Mariée	B	7 ans	Médecin radiologue
Salon_4_B_Amérique latine	?	Brésil	Mariée	B	?	?
Salon_4_C_UE	?	France	Mariée	C	?	?
FG_salon_Amérique latine	47	Brésil	Divorcée	CH	1 an en studio	Bac + langues
FG_salon_afrique	21	Réunion	Célibataire	B	3 mois	Bac + 3
Salon_thai	45	Thaïlande	Veuve	C	5 ans	?
Bar_1_europe de l'est	31	Russie	Séparée	B	7 ans en cabaret, 2 ans en bar	Ecole d'art
Bar_2_afrique	24	Côte d'Ivoire	Mariée	B	4 ans en cabaret, 2 mois en bar	Bac
Bar_3_europe de l'est	31	Bulgarie	Mariée	B	3 ans en cabaret, 6	bac

					mois en bar	
Bar_4_afrique	31	Sénégal	Célibataire En couple	?	10 ans	École de commerce
Bar_5_europe de l'est	32	Bulgarie	Mariée	B	2 mois en cabaret (?), 2 ans en bar	École hôtelière
Bar_6_afrique	26	Érythrée	Célibataire	?	3 mois	École française en CH (?)
Rue_1_Amérique latine	34	Colombie	Mariée	B	1 ans	Jardinière d'enfants
Rue_2_A_Amérique latine	38	Brésil	Mariée	EU (90 jours ?)	5 ans	Secondaire & art dramatique non terminé
Rue_2_B_Amérique latine	39	Brésil	Mariée	C	8 ans	École primaire
Rue_3_A_Asie	48	Thaïlande	Divorcée	CH	8 mois	École de commerce
Rue_3_B_Asie	49	Thaïlande	Séparée	CH	1 an	École de commerce
Rue_4_Amérique latine	50	Venezuela	Mariée	C	1 ans	Travail social (?)
Rue_5_Amérique latine	30	Venezuela	Mariée	Pas de permis	15 ans	?
Rue_6_Amérique latine	35	Colombie	Divorcée	C	15 ans	École secondaire
Rue_7_Amérique latine	42	Colombie	Séparée	B	7 ans	Styliste
FG_cabaret_A_europe de l'est	33	Ukraine	Divorcée	L	17 mois	Université
FG_cabaret_B_europe de l'est	28	Ukraine	Célibataire	L	17 mois	Université
FG_cabaret_C_europe	24	Moldavie	Divorcée	L	2 mois	Université

de l'est						
FG_cabaret_D_europe de l'est	26	Ukraine	Célibataire en couple	L	1 mois	HES
FG_cabaret_E_europe de l'est	28	Ukraine	Divorcée	L	2 mois	Université
FG_cabaret_F_europe de l'est	28	Ukraine	Célibataire	L	2 mois	Université
FG_cabaret_G_europe de l'est	29	Ukraine	célibataire	L	2 mois	Formation de cuisinière
FG_trans_A_amérique latine	48	Brésil	Veuve	CH	30 ans, rue, cabaret et salon	Cycle
FG_trans_B_amérique latine	33	Brésil	Mariée	C	13 ans, salon	École primaire
FG_trans_C_amérique latine	34	Brésil	Mariée	Passeport EU et B	6 ans cabaret, 2 ans salon	École secondaire
FG_trans_D_amérique latine	45	Brésil	Célibataire	C	7 ans cabaret, 3 ans rue et salon	École secondaire
FG_trans_E_amérique latine	25	Brésil	célibataire	Sans permis	1 an et demi	École primaire

Entretiens effectués dans les salons en 2005 par Judith Viranyi

Code*	Age	Pays d'origine	Salon / studio	Etat civil
Salon_JV_A	68	CH	Studio	mariée
Salon_JV_B	Env. 40	France	Salon	séparée
Salon_JV_C	42	France, d'origine maghrébine	Studio	mariée

*établi par nous

Expertes interviewées en 2005 par Judith Viranyi

Prénom, nom	Institution
Marianne Schweizer	Aspasie
Joanne Pioro*	
Caroline Gomez-Keizer*	
Jenny (médiatrice thai)**	
Anne Goehner*	SOS-Femmes
Iris Tavelli*	

* transcription thématique, effectué par Judith Viranyi.

** enregistrement non transcrit

Groupe d'accompagnement

Notre recherche a bénéficié d'un groupe d'accompagnement composé des personnes suivantes: Marie-Jo Glardon (Aspasie), Stéphane With (Aspasie), Lucienne Gillioz (sociologue), Claudette Plumey (ProCoRe), Marie Anderführen (IES), Laetitia Carreras (Centre de Contact Suisses-Immigrés).

Annexe 2 – Liste des campagnes consultées

Campagnes de prévention de la violence auprès des personnes prostituées³⁶

Les campagnes réalisées s'adressent essentiellement à des personnes travaillant dans la rue. Les conseils (par exemple porter des chaussures adaptés à une éventuelle fuite; mémoriser les plaques minéralogiques; vérifier que les portes de la voiture restent ouvertes, etc.) sont spécifiques à ce contexte de travail.

- **Projet A-VIP Action Against Violence in Prostitution.**

Campagne financée par DAPHNE de 2002, BD (en roumain et en français), élaborée en collaboration avec un équipe de recherche sur la migration et la prostitution au département de sociologie de

³⁶ Sur la base du matériel récolté par Caroline Gomez-Keizer et Marianne Schweizer au sein d'Aspasie.

l'Université de Padoue. "La violence subie par les prostituées – qu'elles soient femmes ou transsexuelles– est identique à celle que subissent les femmes qui ne se prostituent pas. Il est important de prendre en considération cette approche. En premier lieu, parce qu'elle ne banalise pas l'expérience des prostituées, en les isolant du contexte social dans lequel elles vivent, comme si elle n'étaient pas des êtres humaines menant leur vie en suivant des trajectoires communes à tous les autres membres de la collectivité. En deuxième lieu, considérer la violence vis-à-vis des prostituées comme une violence générique ne permet pas de mettre au point des stratégies de lutte "sectorielles", qui peuvent se révéler aussi inefficaces que stigmatisantes." Groupe de recherche sur les migrations et la prostitution, département de sociologie de l'Université de Padoue. L'objet est un dépliant (format journal, 3x A3), avec textes et dessins (BD). Il insiste sur le continuum de la violence subie par toutes les femmes, qu'elles se prostituent ou pas. Conseil particulier: contrôler qu'il n'y a pas d'armes potentiels dans la voiture du client, avant d'y monter.

- "Le petit livret bleu", brochure destinée aux personnes qui se prostituent, élaboré en 1995, par l'équipe Antigone (Nancy). "Elaborée afin de proposer des conseils permettant de préserver leur santé, leur sécurité, leur dignité". La tenue, les vêtements; avec les clients (avant, la négociation; pendant la passe, quelles pratiques?). Les conseils mélangent les thèmes de santé et de sécurité.
- Augusta's Way (Tampep Project Group, Torino)
- "Protect Yourself" (Scot-Pep, Edinburgh): livret pour femmes dans la rue, escort et salons (de ce fait parfois redondant). Très détaillé: prévention et que faire en cas d'agression, avec des adresses utiles.
- "Roman "toujoursavec" contre le destin de la rue", 1991, Aide Suisse contre le sida: BD à l'adresse des personnes prostituées toxicodépendantes. Centré sur le VIH, il donne aussi des infos concernant des droits (contrôle de police, test VIH anonyme, etc.), avec humour.
- "Agenda legale", easy guide to the Italian Law: par Tampep et Comitato per i Diritti Civili delle Prostitute (2003). Cahier pratique en quatre langues (italien, anglais, albanais et russe) sur

la loi concernant la migration et ses effets pour les personnes prostituées migrantes.

- "Lumière au cœur du Temps" (Aspasie, sur la base du guide "Vos droits face à la police" de Jean-Pierre Garbade): Comment se comporter avec les policiers (droits, devoirs et stratégies possibles)
- "Petit guide à l'usage des femmes migrantes. Pour lutter contre les violences et essayer de vivre dans les pays que vous avez choisis" (Cabiria 2004, avec le soutien de DAPHNE). Message de soutien et d'empowerment: contrôle de sa propre vie. "La violence est inacceptable"! Invitation à la solidarité avec les autres personnes. Conseils pour l'autonomie financière. Prévention IST. A la fin: test ludique.
- "Manuel de Autodefensa. Consejos prácticos para evitar agresiones en la calle" (Médicos del Mundo, Espagne, Andalousie). Pictogramme précise les dangers et les points vulnérables d'un potentiel agresseur.
- "Consejos de seguridad en el trabajo" (Tampep, Espagne).
- Matériel de prévention déjà réalisé par Aspasie (affiche "Self-défense")
- Document de travail d'Aspasie (décembre 2001): des conseils détaillés de prévention de violence et safe sex.
- Le guide des droits et obligations des personnes prostituées (Fleur de Pavé, Lausanne, 2004).

Annexe 3 – Messages de prévention de la violence

En fonction des lieux, différents messages sont à diffuser, les conditions de l'exercice étant diverses, mais également parce que toutes les femmes concernées ne se reconnaissent pas comme des « travailleuses du sexe ». Les entretiens avec les informatrices confirment la nécessité d'un rappel de la diversité des formes que la violence peut revêtir.

Nous présentons ci-après l'un des quatre messages qui pourraient être utilisé dans le cadre d'une brochure à l'intention des personnes travaillant dans le marché du sexe. Ces messages ont été réalisés au début de la recherche sur la base du matériel déjà existant (cf. liste annexe 2) et traduits dans leur intégralité en russe, portugais et espagnol. Ils ont été adaptés aux problèmes

des différents milieux (voie publique, salon de massage, bar à champagne, cabaret), en fonction notamment des résultats de la recherche.

A) MESSAGE A L'INTENTION DES TS EXERCANT SUR LA VOIE PUBLIQUE

LA VIOLENCE, C'EST PHYSIQUE

par exemple, quand quelqu'un

- nous pousse brutalement
- nous gifle
- nous donne des coups de poing ou des coups de pied
- nous blesse avec un couteau ou une autre arme
- nous viole

LA VIOLENCE, C'EST PSYCHIQUE

par exemple, quand quelqu'un

- nous insulte
- nous humilie
- nous menace
- nous isole
- nous harcèle continuellement

LA VIOLENCE, C'EST AUSSI L'EXPLOITATION

par exemple, quand quelqu'un

- nous oblige à faire des passes
- nous maintient dans la prostitution contre notre volonté
- nous vole ou nous escroque
- exige des loyers abusifs
- nous prend trop d'argent sur nos gains

Rappelons-nous comment faire face à ces difficultés:

POUR FAIRE FACE, IL FAUT ÊTRE EN FORME

Le travail du sexe n'est pas facile, il comporte des dangers

- Préservons notre dignité, faisons nous respecter
- Prenons soin de nous et de notre corps pour avoir de la résistance: mangeons bien, soignons-nous, dormons suffisamment, prenons des pauses.

- Agissons contre le déprime qui dure, cherchons du soutien pour tenir le coup
- Portons une tenue confortable, ainsi il est plus facile de partir en cas de pépin. Attention aux boucles d'oreilles qui peuvent être arrachées, aux écharpes, foulards, sacs en bandoulières et chaînes qui peuvent s'enrouler autour de notre cou.
- Ne portons pas de bijoux de valeur qui peuvent attirer des voleurs.
- Selon les quantités et les circonstances, l'alcool et d'autres substances nuisent à la santé. Evitons les excès: ils altèrent notre perception, peuvent rendre agressif et sont souvent la cause d'accidents et de bagarres.
- Soyons prudentes avec des clients ivres ou drogués
- Faisons confiance à notre intuition: soyons méfiantes face aux demandes étranges et qui ne nous inspirent pas confiance.
- Passons l'info: parlons des clients violents avec d'autres femmes et avec les collaboratrices d'Aspasie.

AVANT LA PASSE

- Nous sommes plus en sécurité avec un seul client à la fois.
- Décidons de l'endroit où nous allons. Il vaut mieux d'éviter d'aller chez le client.
- Vérifions avant d'y monter que la voiture soit vide (armes potentielles, cordes etc.)
- Retenons la marque, la couleur et le nr. de plaque de la voiture
- Avertissons une collègue de notre départ et de notre retour. Travaillons - dans la mesure du possible - en duo ou en trio.
- Parlons de ce que nous acceptons de faire
- Mettons-nous d'accord sur le prix. Faisons-nous payer avant: "l'argent d'abord, le service après".
- Séparons l'argent qu'il nous donne et le nôtre.
- Exigeons l'utilisation du préservatif (rapport vaginal, anal, buccal)

PENDANT LA PASSE NOUS

- Prenons la direction des opérations
- Mettons et contrôlons nous même le préservatif pendant le rapport. Après l'éjaculation, retirons le nous-même et vérifions le.

- Limitons le temps du rapport
- Restons sur les sièges avant dans une voiture à deux portes.
- Observons le visage et les mains du client, surveillons son attitude
- Vérifions que la voiture ne soit pas verrouillée et que nous pouvons en sortir
- Gardons autant d'habits que possible sur nous, au cas où nous devrions courir

SELF DEFENSE

- Attention à ne pas porter d'arme qui pourrait se retourner contre nous
- Apprenons des bases d'autodéfense (Wen-do)
- En cas d'urgence, utilisons nos ongles, clefs, spray au poivre et frappons les zones sensibles (yeux, nez, cou, testicules)
- Essayons de mémoriser tous les détails que nous pouvons concernant le client: couleur des cheveux, corpulence, vêtements, bijoux, etc.
- Utilisons notre Natel pour appeler les secours. Les numéros à programmer à l'avance: celui de la police et d'une personne de confiance.
- Enfermées dans la voiture, essayons de klaxonner, de faire du bruit. Cachons-y un petit objet personnel (boucle d'oreille) de façon à ce que la police puisse identifier le véhicule.
- Si nous sommes dehors, courrons vers des gens. Adressons nous directement à une personne: "vous avec le pull rouge, appelez la police, nr 118".

SUITE A UNE AGRESSION

- Appelons la police – quelque soit notre situation légal.
- Faisons constater l'agression par un médecin. En possession d'un certificat médical nous avons deux ans pour déposer plainte. Le certificat peut être établi par le CIMPV.
- En cas de viol, la prise en charge se fait en polyclinique de gynécologie, maternité de Genève.
- En parallèle à ces démarches, nous pouvons prendre contact avec le centre LAVI qui nous offre un soutien anonyme, confidentiel et gratuit.

EN CAS D'EXPLOITATION

- Faisons valoir nos droits.
- Prenons contact avec Aspasia et/ou la brigade des mœurs.
- en dernier recours, changeons le milieu du travail...

PORTONS PLAINTE

Porter plainte est une démarche qui demande du courage. Toutefois il est important de le faire, pour notre respect et pour la sauvegarde d'autres femmes. C'est notre droit, et c'est aussi un moyen de faire arrêter et condamner celui qui est responsable de la violence.

Nous pouvons :

- prendre rendez-vous au poste de police du boulevard Carl-Vogt.
- écrire notre plainte avant.
- être accompagnée par une personne de confiance.
- demander à être reçue par une femme.
- demander un-e traducteur/trice si nécessaire.
- Nous pouvons aussi venir au Bus Boulevard pour dire ce que nous avons vécu et compter sur le soutien de l'équipe d'Aspasia.

ADRESSES UTILES (à compléter)

- *Service médical spécialisé pour tout problème de violence CIMPV / HUG*
- *Service spécialisé dans l'aide aux victimes LAVI*
- *Services médicaux*
 - Ambulances
 - polyclinique de gynécologie, maternité de Genève.
 - Centre d'accueil et urgences (CAU- HUG)
- *Consultations juridiques gratuites*
- *Centre d'action sociale et de santé*
- *Association de défense des droits des personnes travaillant dans les métiers du sexe Aspasia*
- *Consultation psychologique pour personnes travaillant dans les métiers du sexe*
- *ADRESSE POUR COURS D'AUTODEFENSE (Viol Secours)*
- *ADRESSE HEBERGEMENT D'URGENCE*

- *ADRESSES SPECIFIQUES AUX SANS-PAPIERS*

Collectif de soutien aux Sans-papiers de Genève
pour la procuration: Syndicat SIT / Syndicat SIB / Syndicat
Actions UNIA

Annexe 4 – Difficultés rencontrées et limites de l'étude

Difficultés de recrutement. De nombreuses méthodes ont été utilisées pour inciter les personnes à témoigner. Par exemple, dans le cas des salon thaï, nous avons fait traduire une lettre introduisant le projet et nous nous sommes rendues dans divers salons à plusieurs reprises accompagnées par la médiatrice connue des masseuses afin de rencontrer et convaincre un nombre maximum de femmes à se déplacer à notre séance de focus group. Nous leur avons proposé d'aller les chercher dans leurs salons respectifs pour leur indiquer le chemin. Une seule femme s'est déplacée, amenée par la médiatrice. Compte tenu des difficultés à mobiliser les travailleuses du sexe pour un entretien de groupe (rassembler des individus sans identité collective), nous avons changé de stratégie au terme de trois FG qui n'ont pas pu être réalisés faute de participation suffisante.

Focus groups. Ainsi, les populations cibles n'accordaient pas d'entretien de groupe, mais acceptaient un entretien individuel. Deux exceptions toutefois : les danseuses de cabaret et les personnes transgenres. La première exception s'expliquerait par le fait que les danseuses évoluent essentiellement à huis clos, avec un horaire de travail nocturne, et changent de lieu de travail trop souvent pour lier des liens sociaux. La participation à un focus group a été perçue comme une valorisation de leur expérience et une source de divertissement. Par ailleurs, ayant dans la majeure partie des cas, fait des études, les danseuses contactées étaient familiarisées avec notre démarche. Nous avons opté pour un FG mené dans leur langue maternelle (en russe) avec l'aide d'une médiatrice d'Aspasie. Cette solution ne s'est pas avérée optimale. En effet la traduction fige involontairement la dynamique des échanges et rend les demandes de précision plus difficiles.

Dans le cas des transgenres d'origine brésilienne, nous avons profité du soutien de la médiatrice d'Aspasie, qui – connaissanceuse et membre du groupe informel – nous a secondé dans les contacts et relances. Fortes de l'expérience menée avec une traductrice, nous avons confié la conduite du FG transgenre à une collaboratrice de l'équipe qui maîtrise le portugais et

avait déjà mené des entretiens individuels avec des membres de cette population.

Le cadre de l'entretien collectif a provoqué parfois de la gêne chez les danseuses et a suscité des confidences chez les transgenres. Le caractère officieux de travail du sexe dans le premier cas et sa transparence dans le deuxième cas expliquent cette différence.

Entretiens. Afin de rencontrer des informatrices en vue d'entretiens individuels, nous avons contacté les travailleuses du sexe exerçant dans la rue directement dans leur contexte de travail. Deux membres de l'équipe maîtrisant le portugais et l'espagnol ont visité les rues de Pâquis pendant plusieurs semaines pour diffuser l'information concernant notre projet et conduire les entretiens. Ces entretiens, comme les focus groups, sont déroulés dans une arcade des Pâquis louée à cette fin et garantissant discrétion et neutralité.

Dans le cas des salons de massage, nous avons pu profiter dans deux cas des recommandations d'Aspasie. Les autres informatrices ont été contactées via des petites annonces. Celles qui entraient en matière nous invitaient sur leur lieu de travail durant les heures creuses.

Nous avons tenté une première prise contact avec les hôtesses de bar à champagne via les médiatrices d'Aspasie qui ont diffusé une lettre présentant notre recherche lors de leurs tournées dans les établissements. Cette piste n'a cependant pas donné de résultat, aucune candidate ne s'étant manifestée. Nous nous sommes dès lors rendues nous-même dans les bars à champagne de Genève, réalisant que la plupart des femmes ne sont pas prêtes à nous accorder un entretien en dehors de leur temps de travail, mais sont par contre disposées à nous répondre sur place en début de soirée, avant l'arrivée des clients. La mobilité des personnes et la flexibilité des horaires jouaient à notre défaveur. Il fallait veiller à ne pas éveiller la méfiance des gérants d'établissement et ne pas causer de tort à la personne qui nous accordait un entretien.

Nous avons rencontré les informatrices à deux: une personne se concentrant sur l'entretien, l'autre prenant des notes et observant. Les entretiens sur les lieux de travail étaient parfois interrompus par des appels téléphoniques ou par l'arrivée d'une collègue ou d'un client. A une reprise, le responsable d'un bar a mis un terme à un entretien en cours.

Limites de l'étude. D'une manière générale, chaque situation d'entretien induit une situation artificielle, créant une « mise en scène de soi » supplémentaire aux pratiques quotidiennes (Goffman, 1973). En effet, les

femmes rencontrées évitent de se présenter sous un jour défavorable, et, par exemple, parlant des pratiques à risque mentionnent rarement leurs propres expériences. Les modalités différentes de la récolte des données (plus ou moins confidentielles selon les circonstances) ont certainement influencé les récits de violences récoltées.

Aux yeux de certaines femmes, la proposition même d'aborder les violences liées à leur travail semble déplacée : elles nous renvoient à la violence de la sphère domestique touchant – potentiellement - l'ensemble des femmes.

Nous n'avons pas eu le temps de tester les messages de prévention initialement élaborés avec les informatrices. La durée moyenne des entretiens, une heure, semble être le laps de temps maximal qu'elles pouvaient nous consacrer.

Annexe 5 – Pistes pour de futures recherches

A l'occasion de cette recherche, nous n'avons pas pu établir systématiquement l'influence de données tel que l'âge, le statut civil ou la durée de l'expérience sur la faculté des femmes à se défendre. Nos résultats pourraient être analysés en considérant davantage les observations dans les lieux prostitutionnels. Le suivi sur un plus long terme de quelques travailleuses du sexe pourrait montrer le lien d'une éventuelle fluctuation des violences en fonction des saisons ou encore des cycles lunaires.

Les ressources face aux violences dont disposent les personnes prostituées pourraient être mieux appréhendées à travers des recherches supplémentaires telles que :

- comparaison cantonale de l'offre en matière de structures de soutiens et de l'effet de cette offre
 - comparaison cantonale des cadres juridiques réglementant la prostitution et des effets de ces cadres sur les risques et les ressources face aux violences
 - comparaison européenne des cadres juridiques et de leurs effets ainsi que des offres de soutiens (p.ex. élargissement et prolongation du projet DAPHNE avec une récolte de données systématisées. Cabiria 2004)
-